— SECRETARIAAT : PAUL ROLLAND, 67, St-HUBERTUSSTRAAT, ANTWERPEN —

BELGISCH TIJDSCHRIFT
VOOR
OUDHEIDKUNDE EN KUNSTGESCHIEDENIS

UITGEGEVEN DOOR
DE KON. BELGISCHE ACADEMIE VOOR OUDHEIDKUNDE
MET DE MEDEWERKING
DER UNIVERSITAIRE STICHTING

DRIEMAANDEL. UITGAVE
XIII - 1943 - 1
RECUEIL TRIMESTRIEL

REVUE BELGE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE L'ART

PUBLIÉE PAR
L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE
AVEC LE CONCOURS DE
LA FONDATION UNIVERSITAIRE

DRUKK. & PUBL. FLOR BURTON, N. M., KORTE NIEUWSTRAAT, 28, ANTWERPEN

BESCHERMINGSCOMITE - COMITE DE PATRONAGE

HH. PIERRE BAUTIER, WILLY FRILING, ALBERT VISART DE BOCARME.

MM. PIERRE BAUTIER, WILLY FRILING, ALBERT VISART DE BOCARME.

BESTUURSCOMITE - COMITE DE DIRECTION

Het jaarl. Bestuur der Acad. geholpen door HH. J. CAPART, L. VAN PUYVELDE, H. NOWE, P. BONENFANT, R. MAERE, D. ROGGEN.

SECRETARIS : PAUL ROLLAND
ADJUNCT-SECRETARIS : JACQUES LAVALLEYE

Le Bureau annuel de l'Académie aidé de MM. J. CAPART, L. VAN PUYVELDE, H. NOWE, P. BONENFANT, R. MAERE, D. ROGGEN.

SECRÉTAIRE : PAUL ROLLAND
SECRÉTAIRE-ADJOINT : JACQUES LAVALLEYE

INHOUDSTAFEL - SOMMAIRE

Bladz. - Page

Bronnen voor de Geschiedenis van het Brugsche schildersmilieu in de XVIe eeuw, door R. A. Parmentier ... 5

Le chef-reliquaire de Stavelot, par J. Squilbeck ... 17

Un tableau inconnu de Pierre Claeissens, par J. Lestocquoy ... 29

Les Boutmy, par S. Clercx ... 33

La restauration de la cathédrale de Tournai, par R. Lemaire ... 53

KRONIEK - CHRONIQUE :

Koninklijke Belgische Akademie voor Oudheidkunde - Académie royale d'Archéologie de Belgique, Ledenlijst - Liste des membres; Verslagen - Rapports ... 77

BIBLIOGRAPHIE :

I. *Werken - Ouvrages:* R. Vieilliard (J. Lestocquoy); S. Brigode; M. Thibaut de Maisières; P. Fierene (P. Rolland); Comte J. de Borchgrave d'Altena (Vte Ch. Terlinden) ... 87

II. *Tijdschriften en korte stukken - Revues et notices:* 1. Beeldhouwkunst en Sierkunsten. - Sculpture et arts décoratifs (J. Squilbeck); 2. Schilder- en teekenkunst. — Peinture et dessin (J. Lavalleye); 3. Wapenkunde - Héraldique (A. Huart) ... 90

Het Bestuur neemt geen enkele verantwoordelijkheid op zich wat betreft de uitgegeven artikels en de afgebeelde foto's. Er wordt slechts één antwoord aangenomen op elke studie of recensie, alsook één repliek op dit antwoord.

Verkoopprijs:	Per afl.	Per jaar (3 aflev.)
België ...	40 frank	100 frank
Buitenland ...	50 frank	125 frank

Postcheckrekening der Koninklijke Belgische Academie voor Oudheidkunde, Antwerpen, n° 100.419.

La Direction n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les articles publiés et les photographies reproduites. Elle n'accepte qu'une seule réponse à un article ou compte rendu et qu'une seule réplique à cette réponse.

Prix de vente:	Par fasc.	Par an (3 fasc.)
Belgique ...	40 francs	100 francs
Etranger ...	50 francs	125 francs

Compte chèques-postaux de l'Académie royale d'Archéologie, Anvers : n° 100.419.

BELGISCH TIJDSCHRIFT
VOOR OUDHEIDKUNDE EN KUNSTGESCHIEDENIS

REVUE BELGE
D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE DE L'ART

— SECRETARIAAT : PAUL ROLLAND, 67, St-HUBERTUSSTRAAT, ANTWERPEN —

BELGISCH TIJDSCHRIFT
VOOR
OUDHEIDKUNDE EN KUNSTGESCHIEDENIS

UITGEGEVEN DOOR

DE KON. BELGISCHE ACADEMIE VOOR OUDHEIDKUNDE

MET DE MEDEWERKING

DER UNIVERSITAIRE STICHTING

DRIEMAANDEL. UITGAVE
XIII - 1943
RECUEIL TRIMESTRIEL

REVUE BELGE
D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE L'ART

PUBLIÉE PAR

L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

AVEC LE CONCOURS DE

LA FONDATION UNIVERSITAIRE

DRUKK. & PUBL. FLOR BURTON, N. M., KORTE NIEUWSTRAAT, 28, ANTWERPEN

BRONNEN VOOR DE GESCHIEDENIS VAN HET BRUGSCHE SCHILDERSMILIEU IN DE XVIe EEUW

(Vervolg)

XXIII. OSTE PROVOST.

Oste Provost, zoon van Hugo, koos evenals zijn vader het schildersberoep. In 1554/5 was hij tweede vinder van het ambacht der beeldenmakers en der zadelmakers te Brugge. Hij stierf vóór 12 September 1558 en liet uit zijn huwelijk met Antonine de Brune een zoon na, genaamd Christiaan. Zijn weduwe trouwde met Jan le Hois (1). Met betrekking tot de artistieke bedrijvigheid van onderhavigen meester tast men in het duister (2).

1.

1554, Juli 16. — *Oste Provost, schilder, wordt in plaats van wijlen Victor Cools als voogd aangesteld over Maarten Provost, zoon van Hugo en diens vrouw, Anna Cools.*

Oste Provoost, schildere, juravit tutor in stede van Victor Cools, overleden, met Jan van Ghuulcke te vooren voochd van Martin, Hughe Provoost zuene by jonckvrauwe Anna Cools, uxor. Actum den 16^en in Hoymaent 1554, present: Boodt, overzienre, Peris ende Messem, scepenen (3).

Weeskamer van Brugge, aanteekenboek van eedsafleggingen door voogden over de jaren 1545-1558, blz. 203, nr. 2.

2.

1557, Februari 25. — *Oste Provost legt zijn eed af als voogd over de drie minderjarige kinderen van Jan vander Gauwe en diens vrouw, Katelijne de Latuwe, ter vervanging van wijlen Govert de Veustere.*

Oste Provost zwoer voocht in stede van Govaert de Veustere, overleden, te vooren voocht met Sanders Daneels van Matheeus, Naentkyn ende Betkin, kinderen van Jan

(1) De bovengenoemde familienaam wordt in de documenten ook gespeld *le Hors* of *le Hoirs*. Zie: *register van Cornelis Beernaerts, klerk van de vierschaar van Brugge, over de jaren* 1560-1561, blz. 362-363; *id., over de jaren* 1568-1569, blz. 88; *id., over de jaren* 1575-1576, blz. 490-491; *register van Bartholomeus vander Praet, klerk van de vierschaar van Brugge, over de jaren* 1575-1576, blz. 490-491.

(2) Over Oste Provost vgl. C. Vanden Haute, *La corporation des peintres de Bruges*, blz. 202a, 221a (Brugge-Kortrijk, z. j.).

(3) Een gelijkluidende aanteekening komt voor in de feriën van de weeskamer van Brugge over de jaren 1551-1556, blz. 87, nr. 2.

vander Gauwe by Caterine, de dochtere van Jan de Latuwe (4). Actum den 25en in Sporcle 56, present: Casenbroot ende Anchemant, schepenen.

Weeskamer van Brugge, aanteekenboek van eedsafleggingen door voogden over de jaren 1545-1558, blz. 120, nr. 2.

3.

1557, Mei 24. — *Frans Banckaert en zijn vrouw, Margaretha Modde, dragen aan Oste Provost bij wijze van verkoop den eigendom over van een huis met zijn toebehooren, gelegen aan de noordzijde van het Noord Gistelhof.*

Ancheman, Thierin, 24 Meye 1557. — Fransoys Banckaert ende Margriete, de dochtere van Jan Modde, zynen wive, als erfachtich ende propriëtarissen zynde vanden parcheele van huuse ende lande hiernaer verclaerst, alzo ons scepenen voors. etc. by eender lettre van ghifte, in date vanden 11en daghe van Sporcle 1555, ondergheteekent by meestre Clays vanden Dycke, ghezwooren clerc, etc., die wy etc., ende gaven halm ende wettelicke ghifte Hoste Provost, den verlichtere (5), present ende accepterende, ende dat ten goeden, justen ende loyalen tytele van coope, die zylieden etc. van eenen huuse met zynen toebehoorten, staende ten voorhoofde inde noorderste strate vanden Ghistelhove, ande noordzyde van diere, naesten der plaetse van lande dienende ende behoorende ten desen huuse hiernaer verclaerst ande oostzyde an d'een zyde ende den huuse toebehoorende Inghel Gheeraerts, met ghemeenen muere ende goote metgaders eene ghemeene vaulte van eenen aysemente, ande westzyde an d'andere zyde, dezelve muer ghemeene al zoverre als tzelfs Inghel Gheeraerts huus strect ende van danen voorts achterwaerts streckende vry, toebehoorende desen huuse daer hiervooren ghifte of ghegheven es, achterwaerts streckende met eene groote viercante plaetse van lande uutecommende met eenen poortkinne alzo men gaet naer Sint-Gillis nieu kerchof, naesten den huuse toebehoorende Jacop Noes ande noordzyde an d'een zyde ende de noorderste strate vanden Ghistelhove ande zuudzyde an d' andere zyde, ende voorts al in zulcker wys, voorme, als tzelve huus ende plaetse van lande ter date van desen ghestaen, gheleghen, bevryt ende bemuert was, belast [met] 11 s. gr. tsjaers gaende uuten voors. huuse ende noch andere vier huusen ande westzyde daerneffens staende met huerlieder toebehoorten, te wetene: zes scellinghen grooten tsjaers grondrente of landcheins ende 5 s. gr. losrente den penninck 18e, danof 't voors. Inghel Gheeraerts huus jaerlicx ghelden moet de 5 s. 8 d. gr. vanden landcheins ende 't huus wylen toebehoorende Pieter de Vleeschauwere ende nu Symoen de la Ville, ooc daerneffens staende, de 4 gr. tsjaers vanden landcheins ende ooc de 5 s. gr. tsjaers losrente ende alzo dit huus ende noch 2 huusen, wylen toebehoorende Clays Andries, danof ontlasten ende indempneren ten eeuweghen daghen, danof men jaerlicx ghelt den disch van Onser-Vrouwenkercke in Brugghe 20 gr. telcken Kersmesse, item den cloostere vanden Chaertruessen by Brugghe 4 s. gr. telcken Sint-Jansdaghe midtszomers, item de cappellerie van Boudin Forlengier drie grooten ende 8 myten telcken Kersmesse ende de 5 s. gr. heer Adriaen Clements, conforme de bewysen danof zynde; voort noch met 10 s. gr. tsjaers losrente den penninck 18e, gaende uuten voorn. huuse ende plaetse

(4) Verder sub 5 wordt onderhavige familienaam gespeld *vander Latuwe.*

(5) Het dient opgemerkt dat Oste Provost als verlichter niet aangeteekend staat in de tot het jaar 1555 bewaarde ledenlijst van het librariërsgild van Brugge. Zie: Brugge, rijksarchief, fonds van de Brugsche ambachten, nr. 207, *rekeningboek van het librariërsgild over de jaren* 1524-1555. Misschien moet de naam van verlichter hier in den ruimeren zin van schilder genomen worden.

van lande, die men ghelt Aernoud Schee; voort noch met eenen obulum parisis tsjaers, gaende uuten voorn. huuse ende plaetse van lande met hueren toebehoorten ten rechten landcheinse; voorts noch met zes scellinghen grooten tsjaers, gaende uuten zelven huuse ende plaetse van lande metgaders uuten huuse vanden voors. Inghel Gheeraerts ende d'andere drie huusen daerneffens staende ten rechten landcheins, danof dese plaetse van lande jaerlicx ghelden zal de 20 s. par. ende d'andere huusen 't remenant, dewelcke 20 s. par. men jaerlicx ghelt den disch van Onser-Vrouwenkercke in Brugghe; voort noch belast met 5 s. gr. tsjaers losrente den penninck 18e, gaende uut desen voors. huuse ende plaetse van lande metgaders uut alle d'andere voorgaende ghedenommeerde parcheelen, danof dat 't huus wylen toebehoorende de voors. Pieter de Vleeschauwere ende nu Symoen de la Ville alleene 't last draghen moet ende dit huus metter plaetse van lande ende alle d'andere huusen danof quicten ende indempneren, dewelcke men ghelt den voors. heer Adriaen Clement, conforme de bewysen danof zynde; ende noch belast dit voors. huus ende plaetse van lande in 10 s. gr. tsjaers losrente den penninck 18e, die men ghelt Fransoys Laveyne, conforme de bewysen danof zynde, c u m warant, behoudens taillable.

Register van Jan Digne, klerk van de vierschaar van Brugge, over de jaren 1556-1557, blz. 441-443.

4.

1557, Mei 24. — *Oste Provost en zijn vrouw, Antonine de Brune, beloven aan Frans Banckaert op de hier nader aangegeven voorwaarden de som van twintig pond groot te zullen betalen voor den aankoop van het in den vorigen brief vermelde huis in het Noord Gistelhof en verbinden daarvoor het gekochte perceel.*

Idem scepenen, idem dach. — Idem Hoste Provost ende Anthonine, de dochtere van wylen Loys de Brune, zyn wyf, dewelcke voorn. comparanten wedden ende beloofden over hemlieden ende huerlieder naercommers, een voor andere ende elc voor al, upden baerblicxsten van hemlieden beeden, idem Fransoys Banckaert, present ende accepterende, over hem ende zyne naercommers, de somme van 20 l. gr. of de waerde etc., commende ende spruutende de voorn. penninghen ter cause vanden coop vanden parcheele van huuse ende lande daer zy hiervooren ghifte of ontfaen hebben, te gheldene ende betalene de voorn. penninghen, te wetene: by 4 l. gr. telcken halven jaere naer de date van desen eerstcommende ende gheduerende totter vulder betalynghe van diere, ende dat met leverynghe van tavereelen totter somme van 8 l. gr. telcken payemente; dies wordt den acceptant ghehouden te betalene de 4 l. gr. contant in ghelde ende de andere 4 l. gr. zullen afslach ende betalynghe zyn van desen, ende dit al up eerlicke ende reële executie in lyf ende goedinghen. Ende in meerdere verzekerthede ende bewaernesse van dies voors. es zo verbonden, obligierden ende ypothequierden de voorn. comparanten daerinne 't voorscreven parcheel omme by ghebreke van betalynghe vande voorn. somme ofte reste van diere tselve ghebreck daeranne te verhalen ende recouvreren by vercoopynghe met halleghebode ende keersbarninghe inde weesecamere deser stede, al ghelyck ende inder manieren of tzelve parcheel daervooren wettelick ofghewonnen ende ghedecreteert waere.

In kennessen.

Register van Jan Digne, klerk van de vierschaar van Brugge, over de jaren 1556-1557, blz. 443-444.

5.

1558, September 12. — *Pieter Cocquut wordt aangesteld als voogd over de minderjarige kinderen van Jan vander Gauwe en diens vrouw, Katelijne de Latuwe, ter vervanging van Oste Provost, overleden.*

Pieter Cocquut, poorter Sint-Cruus, zwoor voochd in stede van Oste Provost, overleden, te vooren voochd met Jooris Claeissins (6) van Mattheeus ende Janneken (7), Jan vander Gauwens kinderen by Catheline vander Latuwe, zynen wive. Actum den 12en Septembre 58, present: Bussche, raet, Barradot ende Coste, scepenen.

Weeskamer van Brugge, aanteekenboek van eedsafleggingen door voogden over de jaren 1558-1576, blz. 127 v., nr. 2.

6.

1559, Mei 11. — *Willem Moenync, herbergier, en Adriaan vander Haghe, kuiper, doen hun eed als voogden van Christiaan, den minderjarigen zoon door wijlen Oste Provost verwekt bij zijn echtgenoote, Antonine de Brune.*

Guillame Moenync, tavernier, ende Adriaen vander Haghe, cuupere, zworen voochden van Cristiaen, filius Oste Provost by Anthonine de Brune, zyne wive. Actum den 11en in Meye 59, present: Heede, overziendere, Schietere ende Berghe, scepenen.

Weeskamer van Brugge, aanteekenboek van eedsafleggingen door voogden over de jaren 1558-1576, blz. 228 v., nr. 2.

7.

[Na 1560 Juli 29]. — *Adriaan vander Haghe en Willem Moenync, als voogden van Christiaan Provost, zoon van wijlen Oste Provoost en diens echtgenoote, Antonine de Brune, geven bij de weeskamer van Brugge de hier nader vermelde goederen aan, die het voorschreven kind van zijn grootmoeder van vaders zijde alsmede van zijn vader geërfd heeft.*

Adriaen vander Haghe ende Willem Monync, als voochden van Christiaen, de zuene van Oste Provost by Anthonine de Brune, zyne wyve, brochten ten pampiere van wesen, volghende heurlieder eedt, de groote vanden goede, de voorn. wese verstorven byden overlyden van joncvrauwe Anna Cools, Hughe Provost weduwe, de wesen grootevrauwe, ende es zuvere, boven allen lasten van denzelven sterfhuyse, de somme van derthien ponden neghen scellinghen 3 deniers — overmidts dat by vonnessen de kynderen van Gillis vander Schaghe [sic], als gheen intart ghedan te hebbene in 't sterfhuys van huerlieder moedere, verclaerst waeren niet sculdich te zyne ten desen sterfhuyse goet inne te brynghene, es dezelve somme ghereduceert upde voorn. 13 l. 9 s. 3 d. — ende noch bovendien gherecht in een 7e deel vander heltschede van eene lyfrente van zes ponden grooten tsjaers, bezet upde stede van Brugghe, ende noch ghelycke 7e deel inde twee deelen van zeven deelen in d' andere wederheltschede, stande ten live van Tanne-

(6) Deze Joris Claeissins was op 23 Mei 1558 tot voogd benoemd geworden in plaats van Sanders Daneels, overleden. Zie: *Weeskamer van Brugge, aanteekenboek van eedsafleggingen door voogden over de jaren* 1545-1558, blz. 123, nr. 5.

(7) Bedoeld is wel N a e n t k y n of Adriaantje, hierboven vermeld sub 2.

kyn, Jozyne, Jannekyn ende Babekyn, Hughe Provost kinderen byde voorn. joncvrauwe Anna Cools, ende noch bovendien in een 7e deel van 51 l. gr., die Christiaen Wauckier, Jan le Hois ende andere noch schuldich zyn, stande te betalene ten zeekere payementen, als al blyct byden lettren van verdeele, ghepasseert onder scepenen zeghelen der stede van Brugghe upden 29en dach van Hoymaent 60, clerc: Beernaerts.

Van alle welcken partiën van lyfrente zoo van inschulden alsnoch ghemeene es an Christiaen Danneels danof in Maerte 61 rekenynghe ghedan, ende es de voorn. wese goet ghecommen drie ponden elleven schellinghen grooten ende byder rekenynghe vanden jaere 62 es by denzelve de voorn. wese goet ghecommen 3 l. 6 s. 3 d. 12 myten.

Adriaen vander Haghe ende Willem Monync, als voochden van Christiaen, de zuene van Oste Provost by Anthonine de Brune, zyne wive, brochten ten pampiere van wesen de groote vanden goede, de voirn. wese verstorven byden overlydene vanden voirn. Oste, de wesen vadere, ende es met de voirn. Anthonine, de wesen moedere, ghemeene ende onverdeelt inden thien deelen van veerthien deelen van twee huysen, staende d'een neffens den anderen ten voorhoofde beneden de Vlamyncbrugghe, gheheeten *'t Capproentkyn* ende *De Targe,* belast de voirn. thien deelen in 20 s. gr. tsjaers, losselic den penninck 18, ende noch bovendien in 't gheheele belast in 8 s. gr. tsjaers, onder losrente, cheynsrente ende landcheyns; noch inden thien deelen van veerthien deelen van zes ponden grooten tsjaers lyfrente, te zes liven ende in drie distincte letteren; midts byden voochden innebringhende, omme de schulden van denzelven sterfhuyse over zyn heltscheede te betalene, de somme van neghen en twintich ponden grooten, als blyct byden letteren van consente, ghepasseert onder scepenen zeghelen der stede van Brugghe upden 21en in Lauwe 1560, clerc: vanden Dycke (8).

Weeskamer van Brugge, register van weezengoederen van Sint-Nikolaaszestendeel over de jaren 1553-1583, blz. 60 v., nrs. 1-2.

8.

1575, April 28. — *Christiaan Daneels, droogscheerder, en Jacob de Brune, zilversmid, worden benoemd tot voogden over Christiaan Provost, zoon van Oste, in plaats van Adriaan vander Haghe en Willem Moenync, beiden overleden.*

Upden 28en April 75 in stede van Adriaen vander Haghe ende Willem Moeninc, beede overleden, zwoeren voochden vanden voorn. Christiaen, filius Oste Provoost, Christiaen Daneels, droochscheerdere, ende Jacques de Brune, selversmet. Actum present: Humbloot, oversiendre van weesen, Despars ende Kethele, scepenen.

Weeskamer van Brugge, register van weezengoederen van Sint-Nikolaaszestendeel over de jaren 1553-1583, blz. 60 v., nr. 3.

(8) Den bovengenoemden consentbrief vindt men in het register van Nikolaas vanden Dycke, klerk van de vierschaar van Brugge, over de jaren 1559-1561, blz. 389-390.

XXIV. GUIDO ZUTTERMAN.

Guido Zutterman zag 't levenslicht in 1528 of 1529 als zoon van Jan en diens vrouw, Isabelle de Lanoot. Zijn vader was eveneens schilder en heeft onder andere de gevels van de Civiele en de Crimineele Griffies op den Burg te Brugge gepolychromeerd (9). Onze Guido werd als vrijmeesterszoon in het ambacht der beeldenmakers en der zadelmakers te Brugge aangenomen op 27 September 1557 en naderhand tot tweeden vinder van deze corporatie aangesteld voor de dienstjaren 1562/3 en 1585/6. Op last van de stadsregeering vervaardigde hij in 1564-1565 kaarten betreffende de verbindingswegen van Brugge met de zee. Overigens heeft hij het niet altijd breed gehad, want uit een vonnis van 24 April 1570 blijkt, dat hij toen sedert eenigen tijd zijn huishuur niet kon betalen. De datum van zijn overlijden is onbekend. Ten slotte dient aangestipt, dat Guido Zutterman een verwant is van den Brugschen schilder Simon Puseel (10).

1.

1549, November 13. — *Julianus Stassaert, hoefsmid, en Joost Chevalier, oude-kleerkooper, leggen hun eed af als voogden van Guido, Anna, Jozine, Francine en Katelijne, de minderjarige kinderen door Jan Zutterman verwekt bij wijlen zijn vrouw, Isabelle de Lanoot.*

Julyen Stassaert, marscalc, ende Joos Chevalier, oudecleercoopere, juraverunt tutores van Guydo, Tannekin, Jozynekin, Fransinekin ende Callekin, Jan Zutterman, 's houden, kindren by Ysabeele de Lanoot, uxor. Actum den 13en in Novembre 1549, present: Mouscron ende Quickelberghe, scepenen, clerc: Plocquoy.

Weeskamer van Brugge, aanteekenboek van eedsafleggingen door voogden over de jaren 1545-1558, blz. 103, nr. 10.

2.

1549, December 2. — *Julianus Stassaert en Joost Chevalier, als voogden van Guido, Anna, Jozine, Francine en Katelijne, de minderjarige kinderen van Jan Zutterman en wijlen diens vrouw, Isabelle de Lanoot, geven bij de weeskamer van Brugge het geld aan, dat de voorschreven weezen van hun moeder geërfd hebben.*

Den anderen dach van Decembre 1549 Juliaen Stassaert ende Joos Chevalier, als voochden van Guido, Tannekin, Jozinekin, Fransinkin ende Callekin, Jan Zutterman 's houden kinderen, die hy hadde by Ysabeele de Lennoot, zynen wive, brochten ten

(9) Vgl. A. Duclos, *Bruges, histoire et souvenirs,* blz. 353, 443, 448, 453-454 (Brugge, 1910).

(10) Over Guido Zutterman vgl. C. Vanden Haute, *La corporation des peintres de Bruges,* blz. 90a, 222b, 226a (Brugge-Kortrijk, z. j.); L. Gilliodts, *Bruges, port de mer,* in *Annales de la Société d'Emulation de Bruges,* tom. xliv (1894), blz. 212; R. A. Parmentier, *Bronnen voor de geschiedenis van het Brugsche schildersmilieu in de XVIe eeuw. — XIV. Simon Puseel,* in *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art,* tom. X (1940), blz. 117 (noot), 128-129, 131-132; [W. H. J. Weale], *Inventaire des chartes et documents appartenant aux archives de la corporation de Saint Luc et Saint Eloi à Bruges,* in *Le Beffroi,* tom. II (1864-65), blz. 258.

papiere van weesen, volghende huerlieder eedt, de grootte vanden goede denzelven kinderen toecommen ende ghebuerdt biden overlyden vander voors. Ysabeele, huerlieder moedere, ende es in penninghen de somme van vyf ponden grooten, by uutcoope vander voors. verstervenesse; welke 5 l. gr. waren ten overbringhe van desen onder ende inden handen vanden voors. Jan Zutterman metter houdenesse van denzelven kindren, weddinghe, stedekiesinghe in Onse-Vrauwenzestendeel, omme aldaer pandinghe te ghenietene. Ende in meerdere versekerthede zo ypothequierde ende verbant daerinne de voors. Jan Zutterman een huus met zynen toebehoorten, voorhoofdende in Sinte-Mariestrate, ande westzyde vander strate, daerinne hy jeghenwoordich inne wuendt, belast ende beleghert naer 't verclaers vande brieven daerof wesende, als 't blyct byder weddinghe ende ypotheque daerof wesende in daten vanden neghentiensten dach van Novembre duust vyfhondert reghen ende veertich, onder scepenen zeghelen Daneel van Eede ende Pieter Mouscron, clerc: Plocquoy.

Weeskamer van Brugge, register van weezengoederen van Onze-lieve-vrouwenzestendeel over de jaren 1539-1570, blz. 172, nr. 1.

3.

1555, November 27. — *Jan van Dronghene, politiedienaar, en Andries vander Hoye, goudslager, worden benoemd tot voogden over Guido, Jozine, Francine en Katelijne, de minderjarige kinderen van wijlen Jan Zutterman en diens vrouw, Isabelle de Lanoot.*

Jan van Dronghene, scadebelettere, ende Andries vander Hoye, foelleslaghere, j u r a v e r u n t t u t o r e s van Guydo, Jozyne, France ende Calle, Jan Zuttermans kindren by Ysabeele de Lamoot [sic], u x o r (11). Actum den 27en in Novembre 1555, present : Grootte ende Adoorne, scepenen, clerc: Plocquoy.

Weeskamer van Brugge, aanteekenboek van eedsafleggingen door voogden over de jaren 1545-1558, blz. 116, nr. 1.

4.

1561 (Jan. 1) - (Dec. 31). — *Vergoeding door de kerkfabriek van Sint-Salvator uitbetaald aan den schilder Guido Zutterman voor het teekenen van het patroon der afsluitingen van den kooromgang, dat in de kerk uitgehangen werd.*

Betaelt Guido Zutterman, den schilder, voor 't maken van een patroon vanden cloturen (12), hanghende vóór Sinte Loy, p e r billet: 5 s. 10 gr. (13).

---

(11) De eerstgenoemde voogd werd op 15 Maart 1557 vervangen door een arbeider, genaamd Jan de Turck; opmerking verdient, dat Guido Zutterman toentertijd reeds meerderjarig was. Zie: *Weeskamer van Brugge, aanteekenboek van eedsafleggingen door voogden over de jaren* 1545-1558, blz. 120, nr. 8. — Het geld dat Jozine, Francine en Katelijne Zutterman van hun vader, Jan, geërfd hadden, ten bedrage van twee pond dertien schelling en zes penning groot, werd op 3 April 1558 bij de weeskamer aangegeven. Zie: *Weeskamer van Brugge, register van weezengoederen van Onze-lieve-vrouwenzestendeel over de jaren* 1539-1570, blz. 172, nr. 2.

(12) Bedoeld zijn de steenen afsluitingen van den kooromgang, die in de jaren 1561-1564 opgericht werden. Het bovengemelde patroon dier afsluitingen, ingelijst door Andries Merous, werd in de kerk ten toon gesteld, met een rijmpje er onder, door Krepel Hansje gemaakt en door heer Willem Hurlint geschreven. Vgl. *rekeningen van de kerkfabriek van Sint-Salvator over de jaren* 1561-1564, passim.

(13) Van onderhavigen post wordt ook melding gemaakt bij K. VERSCHELDE, *De kathedrale van S. Salvator te Brugge,* blz. 130 (Brugge, 1863), doch de voornoemde auteur gewaagt ten onrechte van eenen H e n d r i k Zutterman.

Brugge, parochiaal archief van Sint-Salvator, *rekeningen van de kerkfabriek 1555-1569, rekening over het jaar 1561,* (blz. 22 v., nr. 2).

5.

1570, April 24. — *In de zaak tusschen Jan de Doulx, eischer ter eener zijde en den schilder Guido Zutterman, verweerder ter andere, beslissen schepenen van Brugge, dat de verweerder borgtocht moet stellen voor de betaling van den huurprijs van het door hem bewoonde huis van den eischer en dat hij bovendien de roerende goederen, die aan denzelfden eischer toebehooren, uit het voorschreven huis moet laten weghalen; ten slotte veroordeelen zij den verweerder tot de kosten van het geding.*

Alzo Jan de Doulx, heesschere, betrocken hadde voor 't college etc. Guido Zutterman, verweerere, ende heesch makende vertoocht, hoe hy den verweerere in huere ghegheven hadde zeker zyn huus, staende inde Wulfhaghestrate, voor de somme van 3 l. gr. tsjaers, danof hy verweerere verachtert was van drie halfve jaeren, behoudens juuste calculatie; voor welcke verachterthede van huushuere hy heesschere denzelven verweerere verwonnen hebbende by justitie, alzo hy meende tot executie vander sententie by hem vercreghen te procederene up 's verweerers goedynghen binnen den voors. huuse wesende, ne hadde hy heesschere aldaer goets ghenouch ghevonden omme de voorscreven huushuere daeran te verhalen, tenderende mitsdien ten fyne dat de verweerere midts zyne notoire verarghe-rynghe van conditie ghecondemneert zoude werden hem heesschere zeker te stellene voor de toecommende huushuere vanden voorscreven huuse, dat voorts hem gheconsenteert zoude werden te lichtene zyne goedynghen binnen denzelven huuse wesende.

Daerjeghens de verweerere zeyde by antwoorde, hoe hy jeghens den heesschere ghehuert hadde 't huus in questie den tyt ende termyn van neghen jaere ende over zulc de huere van dien ghebruuct [?] drie jaeren voor de somme van 3 l. gr. tsjaers, ter causen van denwelcken hy verweerere den heesschere schuldich was één jaer ghevallen Ougst neghen en tzestich lastleden, twelcke hy hem betaelt zoude hebben ten hadde gheweest den sobren ende benauden tyt, hopende ende in meenynghe zynde tzelve zeere corts te doene, ontkennende voorts 't inhouden van 's heesschers heessche, nemende alzo conclusie van niet ontfanghelic, emmers inde vormen ende manieren, met heesch van costen.

De heesschere by replique persisterende by zynen heesche ende ghenomen conclusiën ende debaterende 's verweerers antwoorde by impertinentie, mits dat hier gheen questie en was van betalynghe vanden verschenen huere, maer van zeker te stellen voor de huere te verschynen, midts 's verweerers notoire verargherynghe ende empiratie. Ende de verweerere by duplique ter contrarie, dat de heesschere totte verzochte zekere verclaerst zoude worden te zyne niet ontfanghelic, als tzelve byden contracte van huere niet besproken zynde, ende nopende 's heesschers cateylen binnen den huuse wesende, dat d'heesschere hem dezelve verhuert hadde metten huuse.

Ende d'heesschere ter contrarie persisteerde byden zynen, presenterende tot justificatie van zyne vermete te doen blyckene, dat de cateylen byden verweerere binnen den huuse in questie ghebrocht niet weerdich en waeren één angelot; dat ooc de verweerere hem ghevanteert hadde tzelve huus te verargheren wel van 2 l. gr. tsjaers, tzelve over zulcx daghelicx spolierende, zo hy heesschere hem dien angaende ghedrouch inde visitatie die men daerof zoude moghen nemen, persisterende alzo als vooren. Al twelcke de verweerere expresselic ontkende, naerdat de heesschere gheadmitteert zynde ter preuve ende verifficatie van zyne faicten hadde ghedient van positiën, verzouckende dat de verweerere daerup zoude andwoorden by v e r b u m c r e d i t v e l n o n onder eedt de c a l u m n i a ende

dat de verweerere naer diveerssche dilayen hem hendelynghe hadde laten versteken van responsiven, commende daermede de zake in 't advys.

Ghezien dezelve faicten ende positiën, d'acten vander camere, zonderlynghe deghuene vande voors. verstekynghe ende conclusie van advyse ende al dat meer in dese zake diende ghesien ende ghemerckt te zyne met deliberatie van rade 't voorn. collegie, houdende in profficte vande voorscreven verstekynghe 's heesschers faicten over ghekent, heeft den verweerere ghecondempneert ende condempneert hem by desen den heesschere zeker ende borghe te stellen voor de huere vanden huuse in questie ende hem zyne catheylen, binnen denzelven huuse wesende, te laten weeren, condempnerende voorts den verweerere inde costen vanden processe, ter taxatie van scepenen.

Aldus ghepronunchiert den 24en dach van April XVc tzeventich naer Paesschen, present: Jan Spetael over den heesschere ende Cornelis Beernaerts over de verweerere.

Register van civiele sententiën, door schepenen van Brugge gewezen, over de jaren 1569-1570, blz. 150-151.

6.

1574, Augustus 21. — *Schepenen van Brugge machtigen Joost Chevalier, politiedienaar, en Guido Zutterman, schilder, als voogden over Jacob en Cornelis, de minderjarige kinderen van wijlen den hoefsmid Julianus Stassaert en diens vrouw, Wilhelmina Zutterman, om samen met Eustachius vanden Cruuce en diens vrouw, Katelijne Stassaert, zuster van de voornoemde weezen, een huis te mogen veilen, gelegen aan de westzijde van den Vlamingdam, bij de Poitevinstraat.*

Gheconsenteert, present: G. de la Coste, raedt, Pardo, burchmeester, scepenen: Perez, Schietere, Oiziel, Moyaert, Huerne, den 21en Augusti 1574. — Comparerende in 't ghemeene college van scepenen ter camere deser voorn. stede van Brugghe, uppervoochden van alle weesen onder tzelve college resorterende ende verweest zynde, Joos Chevalier, den schadebelettere, ende Guydo Zutterman, den schildere, als wettelicke voochden van Jacques ende Corneliskin, de kynderen van wylen Juliaen Staessaert, den maersschalck was, die hy hadde by Willemyne Zutterman, zyn huusvrauwe was, dewelcke vertoochden hoe dezelve weesen gherecht zyn inde propriëteyt vande gherechte twee derdedeelen van eenen huuse metten toebehoorten, twelcke een smesse es, staende binnen deser voors. stede ten voorhoofde over de Vlaminckbrugghe, upden Vlaminckdam, ande westzyde van diere, naesten den huuse wylen toebehoorende de weduwe van wylen meester Joos de Witte, met eenen ghemeenen muere ende gote (14) ande zuudtzyde an d'ander zyde, achterwaerts streckende met eene plaetse van lande ghemeenen aysementhuuse ende ghelende vanden huuse vander voornoomde weduwe van meester Joos de Witte ende voorts met al zulcke conditiën ende servituuten als de lettren van ghiften daerof zynde dat ten vullen breeder uutwysen ende verclaersen, belast 't voors. parcheel van huuste metten toebehoorten in 12 s. par. elckes jaers lantcheins, die men ghelt diverssche persoonen, kercken, disschen, cloosters ende godshuusen ende bovendien noch alleene belast met dertich schellinghen grooten tsjaers losrenten den penninck achtiene, die men ghelt joncvrauwe Elysabeth Tollenaers, weduwe van wylen Stevin de Meestere, den themmerman was, ten al zulcken termynen binnen den jaere als de lettren van constitutiën daerof zynde dat ten vullen inhouden ende verclaersen.

(14) Hierna is een passus weggevallen, zooals 't blijkt uit de verder sub 7 medegedeelde oorkonde.

Ende want 't voors. parcheel van huuse zeker goeden tyt langhe ledich ghestaen heeft ende noch jeghenwoordelick doet ende dat de voorn. weesen daerof boven alle lasten van renten ende reparatiën luttel of niet jaerlicx en proffyteren, midsgaders oock dat tzelve jeghenwoordelick ende jaerlicx staet te groote coste van reparatiën ende refectiën van dake ende anders, al ten groote coste ende intereste van dezelve weesen, daertoe zy gheene ghereede penninghen en hebben nochte en weten, zo eyst dat zy voochden met Eustacen vanden Cruuse, als ghetrauwet hebbende Catheryne, de dochtere vanden voorn. Juliaen Stassaert, der weesen zustere, die 't resterende gherechte derdendeel competeert, midsgaders vrienden ende maghen, an beeden zyden tzelve gheconsidereert hebben ende onder hemlieden respectivelyk ghesloten ende gheaccordeert, onder behalven van Ulieder myne heeren authorisatie ende consent, dat men tzelve huus metten toebehoorten zoude openbaerlick metten stocke doen vercoopen, omme de penninghen danof procederende met diligentie te employerene in renten daer ende zo zy voochden best ende proffytelicx dincken ende bevinden zullen ten behouve vande voors. huerlieder weesen, den cooper ofte coopers van diere halm ende wettelicke ghifte metten voors. Eustacen ende zyne huusvrauwe te mueghen ghevene ende passerene, metter clausule van garande ghecostumeert.

Dienvolghende zo supplieren ende verzoucken de voors. voochden over ende uuter name vande voorn. huerlieder weesen an Ulieden, edele heeren, als uppervoochden, consent ende octroy omme de voorseyde vercoopinghe inder manieren voorseyt metten voorn. Eustacen, der weesen zwaghere, daerinne oock consenterende, ghezaemdelick te doene; ende dit al omme beter ghedaen dan ghelaten ende den meesten oirboir ende proffyt vande voors. weesen, alzo zy dat presenteerden te verclaersen by huerlieder eede, inde presentie vanden voors. Eustacen vanden Cruuse ende meester Michiel de Muelenare, vrienden ende maghen vande voors. weesen, die in tghuent dies voorseyt es, zoverre als 't hemlieden anneghynck, verclaersden te consenterene.

Al twelcke byden voorn. college ghehoort ende zonderlinghe 't verclaers van beede dezelve voochden ende van meester Michiel de Muelenare, die inspectie ghehadt heeft vande ghestanden vanden voorn. huuse, midsgaders 't consent van vrienden ende maghen, heeft, interponerende zyn decreit, de voors. voochden gheconsenteert ende consenteert by desen huerlieder verzouck inder manieren zo voorseyt es ende hemlieden gheauctoriseert omme metten voors. Eustacen vanden Cruuce ende zyn wyf 't voors. huus metten toebehoorten te mueghen doen metten stocke openbaerlicke vercoopen ende danof den coopere ofte coopers wettelicke ghifte te ghevene, met belofte van garande, naer costume in ghelycke zaken gheobserveert.

In kennessen etc.

Register van Jan Gheeraerts, klerk van de vierschaar van Brugge, over de jaren 1572-1575, blz. 162-163 v.

7.

1574, September 25. — *Eustachius vanden Cruuce, biervoerder, en zijn vrouw, Katelijne Stassaert, benevens Joost Chevalier, politiedienaar, en Guido Zutterman, schilder, als voogden van Jacob en Cornelis, de twee minderjarige kinderen van wijlen Julianus Stassaert en diens vrouw, Wilhelmina Zutterman, dragen bij wijze van verkoop aan den metselaar Pieter Dauwit den eigendom over van het in den vorigen brief vermelde huis aan den Vlamingdam, met het recht en onder de verplichting hier nader bepaald.*

Snouckaert, Boodt. Actum den 25en Septembre 1574. — Comparerende Eustacen vanden Cruuce, den biervoerdere, ende Cathelyne, de dochtere van Juliaen Stassaert, zyne wettelicke huusvrauwe, over hemlieden zelven, voorts Joos Chevalier, den schadebelettere, ende Guydo Zutterman, den schildere, als wettelicke voochden van Jacques ende Corneliskin, de kynderen vanden voorn. Juliaen Stassaert, den maersschalck was, die hy ghehadt heeft by Willemyne Zutterman, zyn wyf, oock over hemlieden zelven, dewelcke comparanten, byzondere de voorn. voochden, by wille, wete, consente ende authorisatie vanden ghemeene college van scepenen ter camere deser voorn. stede van Brugghe, uppervoochden van allen weesen onder tzelve college resorterende ende behoorende, alzo ons scepenen voorseyt dat bleeck ende kennelick ghemaect was by zeker lettren van consente in daten vanden een en twyntichsten dach van Ougst XVc vier en tzeventich, ondergheteeckent by Jan Gheeraerts, ghezwooren clerck ter vierschare deser voorn. stede, ons scepenen voorseyt ten passerene van desen ghetoocht, ghaven halm ende wettelicke ghifte Pieter Dauwit, matsenare, present ende accepterende, over hem ende zyne naercommers, ten goeden justen tytele van loyalen coope, openbaerlick ten stocke gheschiet, van eenen huuse metten toebehoorten, twelcke eene smesse es, staende binnen deser voorn. stede ten voorhoofde over de Vlaminckbrugghe, te Vlaminckdamme, byder Buetevynstrate (15), ande westzyde vander strate, naesten den huuse wylen toebehoorende der weduwe van wylen meester Joos de Witte ende nu desen acceptant, met eenen ghemeenen muere ende ghote ande noordtzyde an d'een zyde ende den huuse gheheeten *Cleven,* wylen toebehoorende meester Jan Roelpot, den churgien, ende nu d'hoirs ende aeldinghers vander weduwe van Pauwels Lims, met ghemeenen muere ende ghote ande zuudtzyde an d'ander zyde, achterwaerts streckende met eender plaetse van lande, ghemeenen aysemente ende ghelende vanden voors. huuse vanden voorn. acceptant, behouden den voors. huuse, daer hiervooren ghifte of ghegheven es, de vryhede ende 't gebruuck ten eeuwighen daghe van eenen waterpitte, ter noordtzyde van desen huuse, ande plaetse vanden huuse vanden voors. acceptant, omme ten zelven pitte paysivelick te gaene, te commene ende water van dien te halene, ghebruuckene ende passerene, ende dat tweewarfs 's daechs zonder meer, te wetene: 's voornoens vanden zesse hueren totten achte hueren ende tsachternoens vanden twee hueren totten vier hueren, ende beede niet langhere, wel verstaende dat d'ander duere vanden glende, staende tusschen de erfve vanden huuse daer hiervooren ghifte of ghegheven es ende den voors. acceptant, omme ten voorn. waterpitte te gaene, an elcke zyde eene grendele wesende telcx bewaernesse (16), zonder fraulde, behouden oock den voors. huusen ande zuudtzyde ende an 't noordthende daerneffens staende haerlieder vryen waterloop, suwerende duer 't huus daer hiervooren ghifte of ghegheven es, met eender grippe vooren ter straten uutte, in zulcker formen ende manieren als dat van ouden tyden ghehadt heeft, met 12 s. par. elckes jaers gaende uutten voors. huuse met datter toebehoort daer hiervooren ghifte of ghegheven es ten rechten lantcheinse, daerof men ghelt de capelrie ghefundeert by wylen mer Jan Oste binder kercke cathedrale van Sint-Donaes in Brugghe telcken Sint-Jansmesse 7 s. 1 d. par., item 't godshuus van Sint-Juliens in Brugghe 2 s. par. oock telcken Sint-Jansmesse midszomers ende de reste en wist men niet ter date ende passerene van desen te nomene wie noch wanneer men die ghalt ende bovendien noch alleene belast met 30 s. gr. tsjaers eeuwelicke

(15) Blijkbaar een verschrijving voor *Puetevynstrate.* Vgl. L. Gilliodts, *Les registres des «Zestendeelen» ou le cadastre de la ville de Bruges de l'année* 1580, in *Annales de la Société d'Emulation de Bruges,* tom. XLIII (1893), blz. 265, 267.

(16) Er schijnt aan de constructie van den laatstmedegedeelden passus iets te haperen.

losrente den penninck achtiene, die men ghelt joncvrauwe Elysabeth Tollenaers, weduwe van wylen Stevin de Meestere, den temmerman was, al gheldende ten zulcken termynen binden jare ende conditiën als de lettren van constitutie daerof zynde dat breeder verclaersen ende innehouden, met belofte van garande ende de clausule van taillable naer costume etc.

Ende es te wetene dat wylen de voornoomde Juliaen Staessaert erfachtich ende propriëtaris vanden voorn. parcheele van huuse metten toebehoorten ghestorven was by zeker lettren van ghiften, ghepasseert voor scepenen deser voorn. stede in daten vanden 24en dach van Novembre XVc een en dertich, ondergheteeckent by wylen Matheeus de Queestere, t'zynen overlyden ghezwooren clerck ter vierschare deser voorn. stede van Brugghe, ende daernaer zo waren de voors. comparanten daerinne ghemeene gherecht ghebleven byden overlydene vanden voorn. Juliaen Staessaert, huerlieder vadere, blyckende by zeker lettren van verdeelinghe ende cavelinghe oock ghepasseert voor scepenen der voorn. stede in daten vanden 21en dach van Meye XVc een en tzeventich, ondergheteeckent byden voors. Jan Gheeraerts, die wy scepenen voorseyt ten passerene van desen zaghen ende hoorden lesen.

In kennessen etc.

Register van Jan Gheeraerts, klerk van de vierschaar van Brugge, over de jaren 1572-1575, blz. 163 v.-165.

R. A. PARMENTIER.

LE CHEF-RELIQUAIRE DE STAVELOT.

ETUDE SUR LES SOURCES LITTERAIRES DE L'ICONOGRAPHIE RELIGIEUSE DU XIIme SIECLE.

Le célèbre reliquaire de saint Alexandre, attribué avec une certitude presque absolue à Godefroid de Huy, a fait l'objet de travaux nombreux et savants (1). Cependant, un point de détail a toujours été négligé; c'est l'interprétation du thème iconographique des douze plaquettes d'émail champlevé.

Au centre de la face antérieure du coffret qui a contenu les reliques, on voit le saint revêtu des insignes pontificaux et accompagné de l'inscription *Sanctus Alexander Papa.* A sa droite, un évêque tenant une crosse, mais non mitré, est qualifié de *Sanctus Eventius Episcopus.* Un troisième personnage répond au nom de *Sanctus Theodolus.* Le livre qu'il porte, la dalmatique qui remplace sur ses épaules la chasuble portée par ses deux compagnons, semblent indiquer qu'il appartenait à l'ordre des diacres.

La réunion de ces trois personnages est due à une confusion historique dont la rectification par Mgr Duchesne est presque récente (2). Saint Alexandre, cinquième successeur de Pierre, n'obtint pas la palme du martyre, mais fut confondu avec un homonyme, assez obscur, inhumé le long de la Via Nomentana, avec ses deux compagnons Evence et Théodule qui, selon le récit de leur passion, auraient été l'un prêtre, l'autre diacre (3).

Beaucoup plus difficiles à expliquer, mais aussi beaucoup plus intéressantes, sont les huit figures allégoriques de femmes, qui répondent aux noms d'*Humilitas, Pietas, Scientia, Fortitudo, Consilium, Intelligentia, Sapientia, Perfectio.* Chacune d'entre elles porte un écriteau où se lisent les paroles initiales d'une des Béatitudes: *Beati pauperes spiritu; Beati mites; Beati qui lugent; Beati qui esuriunt et sitiunt; Beati misericordes; Beati mundo corde; Beati pacifici; Beati qui persecutiones patiuntur* (4). Au milieu du cortège, une figure couronnée d'un diadème à trois perles représente une sagesse supérieure,vraisemblablement la *Hagia Sophia* des Grecs,

---

(1) Otto von Falke et Heinrich Frauberger. *Deutsche Schmelzarbeiten des Mittelalters,* Francfort 1904, p. 61 et K. H. Usener. *Sur le chef-reliquaire du pape saint Alexandre, Bulletin des Musées Royaux d'Art et d'Histoire,* 3me série, t. VI, n° 3, mai-juin 1934, pp. 37-63.

(2) L. Duchesne. *Le Liber Pontificalis,* Paris 1886-1892, p. XCI. Voir aussi: *Acta Sanctorum Propylaeum Decembris,* Bruxelles 1940, pp. 169-170.

(3) Idem, *Ibidem.*

(4) Matth. V, 1-11.

et exhibe sur un disque la sentence solennelle: *Bonorum laborum gloriosus est fructus.*

Quand il décrit le reliquaire dans son manuel d'archéologie chrétienne, le chanoine Reusens esquive prudemment toute difficulté en se contentant d'énumérer les noms des figures (5). Jules Helbig parle d'abord de sept dons du Saint-Esprit, comme s'il n'y avait aucune anomalie dans la façon de les énoncer et comme s'ils étaient seuls à figurer sur les plaquettes émaillées, puis il cherche une formule plus prudente et moins précise (6). Joseph Destrée en reste au même stade et signale que les paroles du Christ sont tenues par des figures représentant des dons et des vertus (7). A vrai dire, le problème n'était donc pas même posé et nos recherches ont eu un autre point de départ. C'est une question fortuite de Mme Crick-Kuntziger, conservateur des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, qui n'a cessé ensuite d'encourager nos efforts.

Nous reconnaissons six des sept dons, ceux de Piété, de Science, de Force, de Conseil, d'Intelligence et de Sagesse. Mais pourquoi la Crainte a-t-elle cédé la place à l'Humilité, une vertu morale?

Croire que cet assemblage est dû à un simple caprice, serait bien mal connaître le Moyen Age. Nous sommes en présence d'un système symbolique mûrement étudié, dont il faut trouver la clé.

Si, pour un moment, nous faisons abstraction de la substitution de l'Humilité à la Crainte, nous discernons sans peine l'idée maîtresse : la corrélation intime entre les Dons du Saint-Esprit et les Béatitudes, qui, les uns et les autres, mènent progressivement à la perfection de la vie spirituelle (8).

Parmi les Pères de l'Eglise et les écrivains ecclésiastiques, nul n'a tant recherché ce genre de parallélismes que saint Augustin. Ancien rhéteur, il avait hérité des Pythagoriciens et des Néo-Platoniciens un goût très vif pour les spéculations sur la mystique des nombres. A son époque, il doit un goût décadent pour les antithèses forcées, les similitudes subtiles et autres figures de rhétorique. Aussi, des recherches nous ont fait découvrir dans ses œuvres un passage qui a fourni le thème iconographique du reliquaire de Stavelot:

---

(5) CHANOINE REUSENS. *Eléments d'archéologie chrétienne,* Louvain 1885-1886, p. 478.

(6) JULES HELBIG. *La sculpture et les arts plastiques au Pays de Liége et sur les bords de la Meuse,* 2me édition, Bruges 1890, p. 62 et *L'Art Mosan,* t. I, Bruxelles 1906, p. 53.

(7) JOSEPH DESTRÉE. *Les Musées Royaux du Cinquantenaire et de la Porte de Hal,* Bruxelles, s. d., p. 17.

(8) Plus tard, saint Bonaventure enseignera que les dons et les béatitudes caractérisent la perfection. Les uns la produisent, les secondes la constituent. Voir F. CAYRÉ. *Précis de Patrologie,* Paris-Tournai-Rome 1927-1930, t. I. p.515.

Fig. 1. Face antérieure

Fig. 2. Côté gauche.

Fig. 3. Face postérieure

Fig. 4. Côté droit.
Chef-reliquaire de Stavelot (Musées Royaux d'Art et d'Histoire).

«Videtur ergo mihi etiam septiformis operatio Spiritus sancti, de qua Isaias loquitur (Isai. XI.2.3.) his gradibus sententiisque congruere. Sed interest ordinis: nam ibi enumeratio ab excellentioribus coepit, hic vero ab inferioribus. Ibi namque incipit a sapientia et desinit ad timorem Dei: sed *initium sapientiae timor Domini est.* Quapropter si gradatim tanquam ascendentes numeremus, primus ibi est timor Dei, secunda pietas, tertia scientia, quarta fortitudo, quintum consilium, sextus intellectus, septima sapientia. Timor Dei congruit humilibus de quibus hic dicitur, *Beati pauperes spiritu,* id est non inflati, non superbi quibus Apostolus dicit *Noli altum sapere, sed time* (Rom XI, 20); id est, noli extolli. Pietas congruit mitibus: qui enim pie quaerit honorat sanctam Scripturam et non reprehendit quod nondum intelligit, et propterea non resistit, quod est mitem esse: unde dicitur, *Beati mites.* Scientia congruit lugentibus qui jam cognoverunt in Scripturis quibus malis vincti teneantur, quae tanquam bona et utilia ignorantes appetiverunt: de quibus *Beati qui lugent.* Fortitudo congruit esurientibus et sitientibus: laborant enim desiderantes gaudium de veris bonis et amorem a terrenis et corporalibus avertere cupientes: de quibus hic dicitur, *Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam.* Consilium congruit misericordibus: hoc enim unum remedium est de tantis malis evadendi ut dimittamus, sicut nobis dimitti volumus, et adjuvemus in quo possumus alios, sicut nos in quo non possumus cupimus adjuvari : de quibus hic dicitur, *Beati misericordes.* Intellectus congruit mundis corde, tanquam purgato oculo quo cerni possit quod corporeus oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit (Isai. LXIV. 4; et I Cor. 11.9) de quibus hic dicitur, *Beati mundi corde.* Sapientia congruit pacificis, in quibus jam ordinata sunt omnia, nullusque motus adversus rationem rebellis est, sed cuncta obtemperant spiritui hominis, cum et ipse obtemperet Deo: de quibus dicitur *Beati pacifi* (9).»

Saint Augustin nous enseigne ainsi que la Crainte de Dieu convient aux humbles dont il est dit « Bienheureux les pauvres par esprit », la Piété aux doux qui n'opposent aucune résistance aux sollicitations divines, la Science à ceux qui pleurent, parce qu'ils ont appris dans les Saintes Ecritures que leurs égarements passés sont la seule cause des maux dont ils sont accablés.

D'autre part, la Force est nécessaire à ceux qui ont faim et soif des biens célestes, résumés sous le vocable de la justice, et qui pour mieux les posséder s'adonnent à la pratique de la mortification. Le Conseil est

(9) SAINT AUGUSTIN. *De Sermone Domini in Monte,* cap. IV, II, P. L., 34, col. 1234/1235. Ce texte est entré dans la liturgie et se lit aux 7me, 8me et 9me leçons du troisième nocturne des matines du sixième jour de l'octave de tous les Saints.

l'apanage des miséricordieux parce que le secret de la vraie félicité consiste à secourir le prochain et à lui pardonner ses offenses. L'Intelligence appartient aux cœurs purs, les seuls aptes à contempler la face de Dieu. La Sagesse est le partage des pacifiques qui ont dompté en eux l'instinct de violence et de colère propre à la nature déchue.

La seule divergence entre le texte allégué et le thème iconographique est que saint Augustin distingue sept béatitudes et non huit, la dernière n'étant à son avis que le résumé des précédentes. Dans ses autres écrits le docteur distingue d'ailleurs huit béatitudes et non sept (10), montrant ainsi que nous ne devons pas nous méprendre sur l'importance réelle de ses digressions sur le symbolisme des nombres, si puériles en apparence, mais qui cachent peut-être une préoccupation d'ordre mémotechnique ou didactique.

L'exposé de l'évêque d'Hippone a été rarement interprêté dans l'art, voire même peut-être une seule fois. Dans le diocèse de Liége, le milieu était favorable à l'éclosion de ce thème puisque toutes les sciences sacrées et profanes y étaient cultivées avec succès (11). A en juger d'après les catalogues heureusement parvenus jusqu'à nous, presque toutes les œuvres de saint Augustin figuraient en bonne place dans les bibliothèques monastiques de Saint-Laurent à Liége et de Saint-Remacle à Stavelot (12).

Si Christian de Stavelot semble avoir ignoré le commentaire du Discours sur la Montagne (13), Rupert de Saint-Laurent, abbé de Deutz, en reprend fidèlement toutes les idées dans son commentaire de l'Evangile selon saint Jean:

« At ille sic eodem Spiritu plenus est, ut in ipso habitet corporaliter ut supra dictum est, semper mansueti pectoris ejus mansione contentus, nulloque unquam carnalium affectionum strepitu inquietatus. Spirituum supradictorum plenitudinem, quasi prima eructatione nobis ipse refudit, dum primum sermonem, quem post hanc manifestationem turbis ad se confluentibus habuit, hoc modo incepit: *Beati pauperes spiritu quoniam ipsorum est regnum caelorum* (Matth. V). etc. Hic enim nos ad hoc invitat et informat ut simus ad ipsius imitationem, juxta quemdam supernae dispensationis modum, per timorem Dei humiles, per pietatis studium mites,

(10) Dom Germain Morin. *Un Sermon inédit de saint Augustin sur les béatitudes, Revue Bénedictine,* t. XXXIV (1922) p. 6.

(12) Jean Gessler. *Les catalogues des bibliothèques monastiques de Lobbes et de Stavelot, Revue d'Histoire Ecclésiastique,* t. XXIX (1933) pp. 82-96 et *La bibliothèque de l'abbaye de Saint Laurent à Liége au XIIe et XIIIe s.,* Bulletin des Bibliophiles Liégeois, t. XII (1927) p. 19 et sqq.

(13) Christian de Stavelot. *Expositio in Matthaeum Evangelistam,* P. L. t. 106, col. 1261-1504.

per scientiam discreti, per mentis fortitudinem liberi, per consilium cauti, per intellectum providi, per sapientiam maturi. Sed propheta de caelestibus loquens, gradus istos descendendo magis quam ascendo numeravit: videlicet sapientiam, intellectum, consilium, fortitudinem, pietatem, timorem. Constat enim procul dubio, quia a timore ad sapientiam ascenditur, non autem a sapientia ad timorem reditur. Quia nimirum perfectam habet scientia charitatem: *Initium vero sapientiae timor Domini* (Ps. CX). Dominus autem, quia nos a terrenis ad caelestia sublevat, eosdem gradus ascendo numerat, a timore incipiens, qui per paupertatem spiritus intelligitur dicendo: *Beati pauperes spiritu* (Matth. V). Deinde pietatem commendat dicendo *Beati mites* (ib). Mitescere namque est pietatis, neque resistere divinæ Scripturæ sive intellectae dum aliqua vitia nostra percutit : sive non intellectae, quasi nos melius sapere, melius praecipere possimus. Deinde venitur ad tertium scientiae gradum dum dicit *Beati qui lugent (ibid).* Nam ille timor quo cogitat de judicio Dei, et illa pietas qua non potest nisi credere, et cedere divinae Scripturae, cogit eum seipsum lugere. Vera namque scientia bonae spei hominem, non se jactantem, sed lamentantem facit. Tunc esse incipit in quarto gradu fortitudinis, de quo dicit: *Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam* (ibid). Fortitudinis namque est, animum adeo ab omni mortifera jucunditate rerum transeuntium extrahere, ut vacet ei justiciam esurire et sitire. Deinde in consilio misericordiae purgat animam tumultuantem et quodammodo obstrepentem sibi, de appetitu inferiorum conceptis sordibus. Unde et sequitur: *Beati misericordes* (ibid). Hinc ascendit in sextum gradum intellectus; ubi jam ipsum purgat oculum quo videri Deus potest, in quantum potest ab eis qui huic saeculo moriuntur in quantum possunt de quibus subditur: *Beati mundo corde (ibid).* In hoc gradu ita purgat oculum cordis, ut veritati nec seipsum praeferat nec proximum quem diligit sicut seipsum. Talis Filius ascendit ad sapientiam quae ultima et septima est, qua pacatus tranquillusque perfruitur. Unde et subditur: *Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur* (ibid). Octava beatitudo eadem quae prima est. Dum ergo haec dicit is, in quo manet et requiescit, velut columba, Spiritus Septiformis, hoc nimirum intendit ut eodem Spiritu regenerata Ecclesia talis sit, de qua ipse merito dicat in canticis : *Una est colomba mea formosa mea immaculata mea* (Cant. V. VI) (14). »

La concordance absolue rend difficile de spécifier si c'est le texte de saint Augustin ou celui de Rupert qui a servi de source d'inspiration. Nous opinons pour la seconde hypothèse, parce que saint Augustin emprunte ses

(14) RUPERT de DEUTZ. *In Evang. S. Joannis commentarium libri XIV*, P. L., t. 169, col. 256/7.

citations du Nouveau Testament à une vieille version, sans doute l'*Itala,* dont la leçon était *Beati mundi corde;* Rupert utilise au contraire la Vulgate hiéronymienne et écrit *Beati mundo corde;* comme sur l'écriteau porté par l'Intelligence.

Il reste maintenant à expliquer pourquoi la Crainte n'est pas symbolisée sur le reliquaire. L'explication la plus simple serait que les théologiens de Stavelot auraient distingué non pas sept, mais six dons. Surtout depuis dom Calmet (15), beaucoup d'exégètes modernes ont adopté cette opinion (16).

Aucune autorité doctrinale ne s'est prononcée sur le nombre exact des dons. Abstraction faite d'une tradition orale dont l'existence ne pourrait être prouvée (17), ils sont puisés dans un texte scripturaire isolé. C'est la vision de l'opération du Seigneur sur le Messie qui doit réaliser le type idéal du juge d'Israël (18). Malgré son imperfection, la Vulgate rend encore le souffle poétique qui inspire ce passage du prophète Isaïe:

Et egreditur virga de radice Jesse
Et flos de radice ejus ascendet
Et requiescet super eum spiritus Domini,
Spiritus sapientiae et intellectus,
Spiritus consilii et fortutudinis,
Spiritus scientiae et pietatis,
Et replebit eum spiritus timoris Domini. (19).

Le texte grec est identique à celui-ci, mais si nous recourons à l'original hébreu, nous constatons que, par un scrupule littéraire, les Septante ont traduit par *Eusebia,* piété et *Phobos Theou,* crainte de Dieu, le mot hébreux *Yire at,* qui apparaît deux fois (20). Ainsi, il ne nous reste incontestablement que six dons. Un éminent critique, le Docteur Bickell va jusqu'à rejeter purement et simplement le dernier vers, le considérant comme une glose ou doublet fautif (21).

Mais la première objection, c'est que de toute façon, il faudrait conserver la Crainte et non pas la Piété. En outre, il serait téméraire de prétendre

(15) Dom Calmet. *Commentaire sur tous les livres de l'Ancien et Nouveau Testament: le phophte Isaïe,* Paris, 1714, p. 142.
(16) F. Vigouroux. *La Sainte Bible polyglotte,* Paris 1904, t. V, p. 291 et Condamin. *Le Livre d'Isaïe,* Paris 1905, p. 90.
(17) J. Touzard. *Isaïe XI, 2-3a et les sept dons du Saint Esprit, Revue Biblique,* t. VIII (1899), pp. 249-266.
(18) J. Touzard. *Op. cit.,* p. 249.
(19) Isaïe, XI, 2-3.
(20) J. Touzard, *Op. cit.,* p. 252.
(21) Dr Bickell, cité par J. Touzard, *Op. cit.,* p. 251.

que les anciens moines de Stavelot lisaient l'Ancien Testament dans le texte original, de façon à pouvoir apporter une rectification qui ne fut admise universellement qu'avec les débuts de la critique moderne. Sans le progrès des sciences philologiques, on n'aurait jamais songé à contester un nombre unanimement admis dans l'Eglise latine depuis le temps de saint Jérôme (22). En 382, saint Damase fait allusion à l'Esprit septiforme (23), qui est invoqué dans les prières de la liturgie de saint Grégoire le Grand (24). De plus, le nombre sept était pour les anciens le symbole de la plénitude, comme le professent saint Augustin et saint Grégoire le Grand (25). Les théologiens s'en tiennent, pour cette raison, au nombre traditionnel, bien qu'il soit scripturairement faux. Seul, Jean de Saint-Thomas s'insurge contre cette interprétation (26), alors que saint Augustin dit cependant que par le don qu'est le Saint-Esprit une foule de dons particuliers sont distribués aux fidèles (27). Il n'est donc pas question de les dénombrer.

Nous pensons donc qu'en conformité avec l'opinion commune, les moines de Stavelot comptaient sept dons, mais qu'une raison provisoirement inconnue les poussait à substituer pour le premier d'entre eux, le nom d'Humilité à celui de Crainte. L'autorité dont ils tiraient argument n'a pas été aisée à retrouver. Il s'agit d'un passage des *Moralia,* commentaire du Livre de Job où saint Grégoire le Grand montre comme chaque vice est combattu par une vertu infuse accordée par Dieu en manière d'antidote surnaturel:

« Donum quippe Spiritus quod in subjecta mente ante alia prudentiam, temperantiam, fortitudinem justiciam format eamden mentem ut contra singula quaeque tentamenta erudiat in septem mox virtutibus temperat ut contra stultitiam, sapientiam; contra hebetudinem, intellectum; contra praecipitationem, consilium; contra timorem, fortitudinem; contra ignorantiam, scientiam; contra duritiam, pietatem; contra superbiam det humilitatem.» (28).

---

(22) J. Touzard, Op. cit., loc. cit.

(23) H. Denzinger et J. B. Umberg. *Enchiridon Symbolorum...,* 20me édition Fribourg i/B 1932, N° 83.

(24) L. Duchesne. *Les origines du culte chrétien,* 2me Edition 1898, p. 303.

(25) Septenarius numerus pro cujusque rei universitate poni solet. S. Augustin. *De Civitate Dei,* P. L. t. 34, col. 326.

Septenario autem numero summa universitatis exprimitur. S. Grégoire le Grand, *Moralium,* lib. III, cap. XXVI, P. L., t. 75, col. 624.

(26) Jean de Saint Thomas. *Les Dons du Saint Esprit,* Paris 1930, p. 256. Le principal partisan de la théorie actuelle est Suarez qui s'appuie sur saint Ambroise. Cfr. *De Divina Gratia,* Moguntiae 1620, p. 432.

(27) Saint Augustin. *De Trinitate,* lib. XV., cap. XIX.

(28) Saint Grégoire le Grand. *Moralium* lib. II, cap. XLIV (XXVII), P. L. t. 75, col. 592-593.

Les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur qui ont édité les œuvres de ce pape, prétendent qu'*humilitatem* constituerait une faute de transcription. Selon eux, la bonne leçon serait celle des manuscrits donnant *timorem* (29). A l'appui de leur assertion, ils font remarquer que dans les autres œuvres de saint Grégoire le Grand, il n'est pas question d'un don d'humilité (30). Cependant, au cours d'une vie, on peut varier d'opinion sur un détail aussi minime. Nous avons déjà cité l'exemple de saint Augustin, énumérant, par exception, sept béatitudes dans un de ses traités et huit dans toutes ses autres œuvres (31).

Le texte rétabli par les mauristes donne: *contra superbiam timorem* alors qu'il faudrait dans ce cas *timorem Dei,* puisque la crainte purement humaine, loin d'être un don céleste, est un mal combattu par le don de Force. Seule, celle qu'inspirent des motifs surnaturels ennoblit. Or, il est déjà moins admissible que le scribe ait remplacé deux mots par un seul sans s'apercevoir de son erreur.

Nous n'avons pas à nous lancer dans une querelle d'heuristique. Cependant la version *humilitatem* n'a pas paru suspecte à saint Thomas d'Aquin puisqu'elle figure dans sa «Somme théologique» (32). Fort de l'autorité des mauristes, le P. Pègues a rectifié l'erreur dans son commentaire, mais il n'est pas certain que les règles critiques lui donneraient raison, puisqu'il altère la pensée de l'auteur (33).

Les moines de Stavelot ont donc commis la même erreur que l'Ange de l'Ecole, si erreur il y a; ce dont nous doutons.

Le texte que nous avons apporté au début de cette étude fait allusion à l'humilité à propos de la première béatitude. Autre part, saint Augustin pose la question: *Qui est humble si ce n'est celui qui craint Dieu? — Quis enim humilis nisi timens Deum* (34)? Saint Jean Chrysostome s'exprime à peu près dans les mêmes termes: *Qui sont les pauvres d'esprit? Les humbles et ceux qui ont l'âme repentante.* L'identité est telle que le patriarche en arrive à se demander pourquoi dans la première béatitude, le Christ désigne les pauvres d'esprit et non les humbles, mais s'avoue incapable d'en donner la raison.

---

(29) P. L. Ibidem, en note.

(30) Il est certain que, dans l'esprit des gens du Moyen Age, si friands d'antithèses, l'orgueil appelle, par apposition, l'humilité. Dans les psychomachies si nombreuses dans l'art mosan, elles s'affrontent invariablement, cfr. COMTE JOS. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *Emaux champlevés mosans au Musée de Langres,* brochure in 8°, s. l. ni d.

(31) Voir note 10.

(32) SUM. THEOL. 1a IIae, Q. LXVIII, art. 2, ad 3.

(33) T. PÈGUES, O. P. *Commentaire français littéral de la Somme théologique de St. Thomas d'Aquin,* t. VIII, Paris 1913, p. 310.

(34) SAINT AUGUSTIN. *Sermo CCCXLVII.* P. L. t. 38, col. 1224-1225.

D'autre part, l'exaltation de l'humilité devait séduire les moines de Stavelot, fils de saint Benoît, dont la spiritualité est basée sur cette vertu, Cette même prédilection se manifeste en outre chez certains théologiens liégeois, comme Rathier de Verone (circa 789-874), qui affirme: *Tota itaque causa perditionis nostrae superbia, tota recuperationis humilitas,* (36) Rupert de Saint Laurent s'écrie: *Gloriosa virtutum regina humilitas* (37).

Ainsi deux sources littéraires indépendantes ont donné naissance à un thème iconographique dont la subtilité a longtemps tenu en échec les chercheurs les plus avertis.

Toute la vie chrétienne est résumée par les dons. Saint Augustin en a montré, d'autre part, la gradation: *Ab illo (timore) usque ad sapientiam quae septima est in donis ultima per hos gradus tenditur et pervenitur* (38). Saint Grégoire le Grand reprend et amplifie encore une fois la pensée de l'évêque d'Hippone : *Quia ergo, per timorem surgimus ad pietatem, per pietatem ducimur ad scientiam, per scientiam ad fortitudinem roboramur, per fortitudinem ad consilium tendimus, per consilium in intellectum proficimus, per intellectum ad sapientiam pervenimus, per septiformem sancti Spiritus gratiam nobis ascendentibus aditus vitae caelestis aperitur* (39).

C'est à la sagesse divine qu'il revient de résumer toutes les idées par la sentence *Bonorum enim laborum gloriosus est fructus*, qui est empruntée à l'Ancien Testament (40). Ce passage est souvent cité, mais nous ignorons à quelle époque on en a fait, pour la première fois, cette application.

*
* *

Qui donc a imaginé ce système subtil? Godefroid de Huy peut fort bien en être l'inventeur, de même qu'on lui doit le reliquaire. Les orfèvres mosans étaient gens cultivés. Lui-même l'était tout particulièrement, puisqu'il pouvait correspondre en latin avec Wibald. Cette langue avait si peu de secrets pour lui qu'il la maniait avec aisance, au point de pouvoir se risquer à faire des jeux de mots (41). Bien que laïc, il avait très proba-

(35) Saint Jean Chrysostome. *In Mattheum homilia XV,* P. G., t. 57, col. 224.
(36) Rathier de Verone. *Praeloquiorum libri sex,* P. L., t. 136, col. 202.
(37) Rupert de Deutz. *De Trinitate et operibus ejus libri XLII, in Exod.* lib. 1, P. L., t. 167, col. 594.
(38) Saint Augustin. *De Doctrina christiana,* cap. VII, P. L., t. 34, col. 40.
(39) Saint Grégoire le Grand. *Homil. in Ezechiel,* P. L., t. 79, col. 946.
(40) Sap. III, 15. Sur le reliquaire *enim* est omis.
(41) Marcel Laurent. *Godefroid de Claire et la croix de Suger à l'Abbaye de Saint-Denis.* Revue Archéologique, t. XIX (1924) p. 86.

blement des connaissances religieuses approfondies, puisqu'il put entrer à la fin de sa vie chez les chanoines réguliers de Neufmoustier, à Huy, sans être astreint à recevoir une formation préalable, étant «suffisamment clerc» c'est-à-dire cultivé (42). Or, à cette époque où les livres étaient rares pour participer à l'office canonial, il fallait pouvoir chanter de mémoire le psautier complet.

Il convient de penser surtout à Wibald lui-même, personnage très curieux et esprit fort cultivé, qui souffre la comparaison avec le grand Suger. Humaniste avant l'heure, il admirait beaucoup Cicéron. Aussi toutes les probabilités sont en sa faveur. N'est-ce pas lui qui, le 13 avril 1145, jour du Vendredi Saint, déposa les reliques dans le chef-d'œuvre exécuté sur ses ordres, dont il aura sans doute surveillé l'exécution? Sa correspondance le montre s'intéressant au travail de Godefroid de Huy (43).

Cette étude établit, en outre, une fois de plus, l'influence de Rupert de Saint-Laurent sur l'iconographie religieuse du Moyen Age. C'est par le canal de ses œuvres que sont entrés, dans l'art, beaucoup de symboles empruntés à l'enseignement des Pères de l'Eglise (44), notamment la typologie imaginée par saint Augustin et complétée par Isidore de Séville (45).

D'autre part, le reliquaire de Stavelot montre qu'il n'était guère nécessaire à Godefroid de Huy d'aller à Saint-Denis pour s'initier aux secrets du symbolisme qu'à l'avis unanime des archéologues, il a au moins largement contribué à répandre à nouveau en Occident (46). «Quand l'iconographie se transforme, quand l'art adopte des thèmes nouveaux, dit M. Emile Mâle, c'est qu'un penseur a collaboré avec les artistes» (47). Alors que Suger opérait ce renouveau dont son abbaye était le centre, sous l'impulsion de Wibald, le même effort était tenté dans un monastère perdu, au cœur d'une contrée sauvage de l'Ardenne. Nous sommes, ne l'oublions pas, à l'époque où naît la théologie, science nouvelle, exposée dans les «Somme des Sentences» dont la plus célèbre, celle de Pierre Lombard, a été rédigée vers 1158 (48).

---

(42) J. Helbig. *Les châsses de saint Domitien et de saint Mengold. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois,* t. XIII (1877), p. 226.

(43) Philippe Jaffé. *Wibaldi Epistolae. Bibliotheca Rerum Germanicarum,* t. I (1864). *Monumenta corbeiensia,* pp. 76 et 616. Voir aussi J. Janssen, *Wibald von Stablo und Corvey,* Munster 1854.

(44) Egid Beitz. *Rupertus von Deutz,* Cologne 1930. passim.

G. Heider. *Beitrage zur christlichen Typologie aus Bilderhandschriften des Mittelalters.* Jahrbuch der Kais. Kön. Centr. Comm. zur Erforschung und Erhaltung der Baudenkmale, t. V (1861), pp. 9 et 10.

(46) Emile Mâle. *L'art religieux en France,* Paris 1922, p. 160.

(47) Emile Mâle. *Op. cit.* p. 151.

(48) J. de Ghellinck S. J. *Le mouvement théologique au XIIme siècle.* Paris 1914, p. 130.

Avant le XIIe siècle, on s'en tenait à la *Sacra Pagina,* c'est-à-dire au commentaire continu de la Bible qui ne connaissait d'autre ordre que celui du texte. L'innovation consista à exposer les dogmes d'une façon rationnelle, en mettant en relief leur enchaînement logique. De la recherche du symbolisme en théologie, on en vint à celle du symbolisme dans l'art. Nous imaginons sans effort, les commentaires du moine préposé à la garde du trésor de l'abbaye, montrant le reliquaire aux pèlerins et s'efforçant à leur ouvrir l'esprit, selon le principe de Suger:

Mens hebes ad verum per materiala surgit (49).

Jean SQUILBECK.

(49) SUGER. *Liber de rebus in adm. s. Gestis,* cité par E. MÂLE, *Op. cit.,* p. 152.

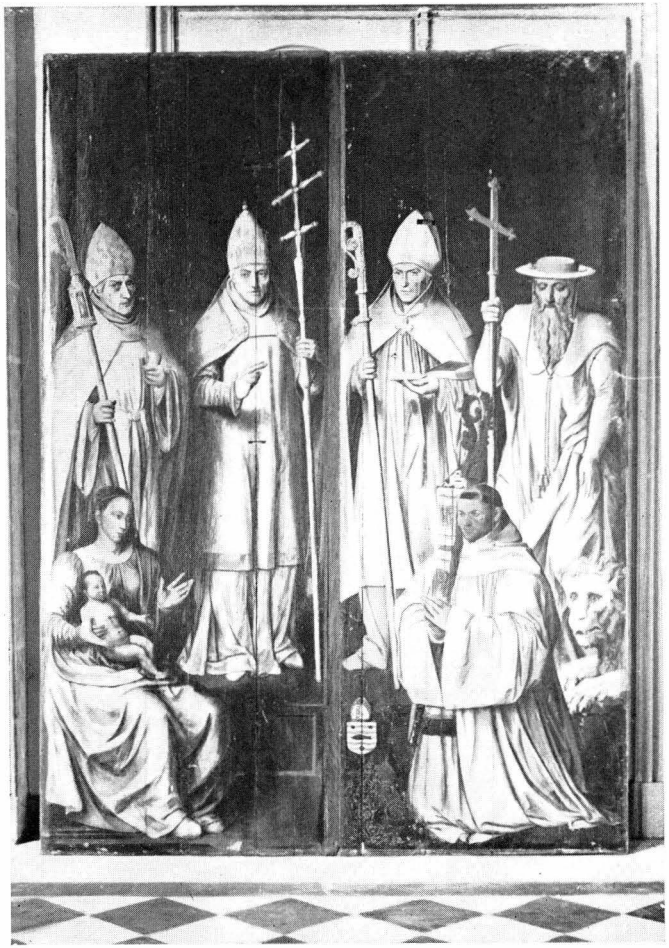

Les deux volets (fermés)

Portrait de l'abbé Pierre Carpentier

Pierre Claeissens. Triptyque de l'abbaye de Loos. Volets (Eglise S. Nicolas à Arras)

UN TABLEAU INCONNU DE PIERRE CLAEISSENS

VOLETS DE TRIPTYQUE DE L'ABBAYE DE LOOS A SAINT-NICOLAS EN CITE D'ARRAS

L'église Saint-Nicolas en Cité d'Arras conserve deux très grands volets de triptyque: ils ont 3 m. 32 de haut sur 1 m. 06 de large. A une époque impossible à déterminer ils furent sciés dans leur épaisseur pour être placés contre les murs (1).

Ce sont donc les restes d'une œuvre monumentale dont le centre manque. Le triptyque ouvert devait avoir avec le cadre 4 m. 50 de large sur 3 m. 50 de haut. La partie perdue représentait sans doute la Crucifixion, les volets figurant à l'intérieur la Montée au Calvaire et le Mise au tombeau. Fermé, le triptyque montrait les quatre docteurs de l'Eglise latine au second plan et la Vierge assise devant laquelle s'agenouille un abbé cistercien. La partie extérieure est en grisaille rehaussée seulement de quelques touches de rouge et de bleu, sauf pour les visages qui sont au naturel.

On doit penser que jadis ce retable orna quelque autel de grande dimension et sa très belle qualité artistique devait produire le plus heureux effet. La marche au Calvaire et la Mise au tombeau, de couleurs chaudes et de dessin plein de brio, en font l'un des quatre ou cinq plus beaux tableaux conservés à Arras; l'extérieur en grisaille, moins bon, offre pourtant des morceaux de premier ordre dont l'un nous retiendra particulièrement.

Par une rare fortune il est signé, daté et localisé, le donateur à genoux venant d'être identifié avec certitude.

Il y a longtemps déjà on avait lu, fort mal du reste, la signature sur le bord du sépulcre: A. 1577 PETRVS CLAEISS FE^t. Ce qui nous apprend qu'en 1577 Pierre Claeissens a fait ce tableau.

Il s'agit de Pierre II Claeissens, fils et frère de peintres brugeois très connus (2). Nous ne savons quand il naquit, mais il fut admis à la maîtrise le 11 novembre 1570, devint doyen de la gilde des peintres brugeois en 1587, succéda en 1581 à son frrèe Antoine comme peintre de la ville de

(1) Classés comme Monuments Historiques le 5 décembre 1908.

(2) Je tire les renreignements de : W. H. J. WEALE, *Peintres Brugeois. — Les Claeissens* (1500-1656), Annales de la Société d'Emulation de Bruges, t. LXI, 1er fascicule, février 1911, pp. 26-76. Weale n'a pas connu le tableau d'Arras.

Bruges. C'est dire qu'il fut chargé d'une foule de commandes: tableau de Philippe II pour le Magistrat du Franc etc. On remarque encore au Musée de Bruges le tableau si compliqué, si surchargé, de la Convention de Tournai de 1584 où l'allégorie a glacé la manière du peintre. Et l'on y voit cette sorte de raideur dans les personnages que l'on remarque aussi dans le triptyque d'Arras; plus d'une femme assise a le même caractère que la Vierge à l'Enfant de Saint-Nicolas en Cité.

Remarquons que le tableau d'Arras est à la fois le plus considérable et le plus ancien connu du peintre. On savait qu'admis à la maîtrise en 1570, il peignit et décora un arc de triomphe pour l'entrée du prince de Parme, en 1584. Mais sept ans auparavant déjà il avait exécuté le tableau d'Arras...

L'intérieur des volets, pour un peintre encore jeune, est excellent. Dans la grisaille on ne peut dire que les docteurs de l'Eglise, raides et peu harmonieusement placés, soient satisfaisants. Mais les figures sont expressives et, quant à l'abbé agenouillé, on peut le qualifier de chef-d'œuvre. Depuis les plis amples du costume cistercien jusqu'aux rudes mains jointes, à la figure, où se lit une vigoureuse personnalité sans prétentions aristocratiques, mais admirablement vivante et charpentée, tout est de la plus belle qualité et suffirait à donner à son auteur un rang éminent.

J'avais depuis longtemps vu les armoiries aux ondes d'azur et d'argent, aux poissons et aux roses de gueules, mais tous les héraldistes du Nord et de la Belgique étaient restés sans voix pour leur identification.

A quelque chose malheur est bon! En septembre 1939, au moment de la mise en sécurité, je pus lire, à côté des armoiries figurant à la crosse, sur une banderole jusque là inaperçue: LAUS MEA TU ES, devise de l'abbé. Je n'en étais pas plus avancé quand l'infaillible érudition de M. Rodière (3) vit de suite dans cette devise une allusion à l'abbaye de Loos. Les devises des abbés de Loos ayant été publiées dans le BuBlletin de la *Société d'Etudes de la Province de Cambrai* (4), on sut bien vite qu'il s'agissait là de Pierre Carpentier, 30e abbé de Loos, qui commença son gouvernement en 1575 et dut par conséquent commander tout aussitôt son tableau; il semble que son abbatiat fut heureux et prospère et le patrimoine s'augmenta. Originaire de La Bassée, il était, dit un document de 1684 «*singulier pour sa modestie et son humanité, bon père*

(3) Je suis heureux de remercier ici M. Rodière, secrétaire de la Commission départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais et M. Ed. Leclair, secrétaire de la Société d'Etude de la Province de Cambrai, qui m'ont fourni ces renseignements.

(4) I. V., p. 64; on consultera aussi les vagues renseignements contenus dans L. DE ROSNY, *Histoire de l'abbaye de Loos*, Lille 1839, p. 104.

pour les siens, hoste fort libéral aux étrangers... il est mort le 20 d'aoust l'an 1606».

C'est une vraie joie de pouvoir ainsi remettre en lumière son magnifique portrait et d'identifier des armes encore inconnues.

La Révolution dispersa les moines. Les œuvres d'art durent aller échouer ici ou là au gré des ventes et des trocs. Nul ne sait quand les volets du retable vinrent s'abriter à Saint-Nicolas en Cité; les archéologues belges pourront y venir méditer; je ne sais s'ils éprouveront les sentiments romantiques de l'historien de l'abbaye de Loos, Lucien de Rosny: «Oh! que s'il advenait qu'amant passionné des débris du Moyen-âge, vous portassiez un jour vos pas vers le vaste emplacement sur lequel surgissent encore quelques uns de ces bâtiments; la vue de cette enceinte dépeuplée de ses anciens habitants vous inspirerait une tristesse poétique!»

Je crois surtout que l'amant passionné se réjouirait de voir émerger des brumes du passé une belle figure d'un grand moine de l'abbaye de Loos.

J. LESTOCQUOY.

LES BOUTMY
UNE DYNASTIE DE MUSICIENS BELGES AU XVIIIe SIECLE

L'histoire musicale des Pays-Bas méridionaux, si on l'aborde d'un simple point de vue extérieur, est riche en phénomènes dont la portée dépasse à la fois et la musique et l'histoire. C'est ainsi qu'à l'observateur des faits, tels qu'ils se présentent dans leur chronologie, s'impose une constatation qui mérite d'être remarquée: au cours des XVe et XVIe siècles, qui constituent l'âge d'or de la production musicale dans nos régions, les principaux représentants de nos chapelles musicales, compositeurs ou chantres, apparaissent comme des individus isolés sans laisser, dans le domaine musical, des traces familiales de leur génie; or, à partir du XVIIe siècle, et jusqu'à la fin du XVIIIe, époque au cours de laquelle l'invention créatrice subit une régression sensible, les musiciens font dynastie. De père en fils, on les voit occuper, soit à la cour, soit dans les chapelles princières ou paroissiales, le même poste de chantre, d'instrumentiste ou même de compositeur.

Sans doute, pourrait-on objecter que les représentants de ces chapelles musicales étant, en règle générale, pour la première de ces périodes, des ecclésiastiques, il leur eût été impossible de constituer des dynasties. Mais si cette objection est valable pour le XVe siècle, elle tombe en grande partie pour le XVIe siècle au cours duquel le personnel des chapelles tend de plus en plus à se laïciser. (1). Or, et il convient d'insister sur ce point, ce n'est qu'au XVIIe siècle que le phénomène des dynasties musicales fait son apparition dans nos provinces (2).

Aussi cette constatation, toute objective, semble apporter elle même l'explication qui s'impose: c'est que *si le génie souffle où il veut, le talent est affaire de métier, le talent se transmet.*

Et c'est ce qui explique qu'aux époques de grande vitalité musicale, les musiciens, surgis on ne sait d'où, apparaissent isolément tandis qu'aux époques moins heureuses, ils se transmettent de père en fils un art qui est devenu un simple moyen de subsistance. C'est ainsi qu'au XVIIe

(1) Roland de Lassus déjà, laisse un fils, Ferdinand, dont l'activité musicale est notable. Mais ce n'est pas là «faire dynastie».

(2) Le même phénomène sans doute se produit à l'étranger, mais ce n'est pas ici le lieu d'examiner comment il se réalise dans les autres pays d'Europe.

siècle, nous voyons les CORNET et les VAN DE KERCKHOVEN (3) spécialement attachés aux instruments à clavier, orgue ou clavecin; les VAN DEN HOUTEN sont célèbres par leurs voix de basse; les VAN DER LINDEN occupent de père en fils pendant plus de 150 ans le poste de harpiste à la Cour; les de ST LUC sont luthistes tandis que les LECOQ pincent le théorbe ou la guitarre pendant toute la seconde moitié du XVIIe siècle; dès 1680 environ apparaissent les ROTTEMBOURG qui, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle pourvoyeront la chapelle royale et les églises paroissiales de Bruxelles de violonistes, de maîtres de chapelle et même d'organistes. Au XVIIIe siècle naissent d'autres dynasties: les FIOCCO (4) successivement maîtres de chapelle et compositeurs, les GODECHARLES, chantres ou violonistes, les BOUTMY, clavecinistes-organistes, les VAN MALDERE, violonistes, etc...

Précisément à cause de ce grand nombre de ressortissants d'une même famille parmi les membres d'une chapelle musicale ou bien exerçant une activité dans la même ville, il s'est glissé dans l'histoire de la musique belge, pour cette période, une quantité d'erreurs. Les pionniers de la musicologie belge, Fétis (5), van der Straeten (6), Gregoir (7), van Elewyck (8), abondent en erreurs biographiques au sujet de ces maîtres parce que la lumière est loin d'être faite sur ces familles d'artistes, sur ces dynasties d'instrumentistes, de chantres ou de compositeurs dont l'activité à peu près contemporaine apporte à l'historien de nombreux chevauchements chronologiques desquels il est difficile de retirer des faits positifs et nets.

C'est ainsi que sur la famille des BOUTMY ont couru les rumeurs les plus fantaisistes; mais les archives de l'état-civil à Gand et à Bruxelles (9), les papiers de la Chapelle Royale, les actes capitulaires de nos grandes églises, nous ont fourni un ensemble de documents d'une précision telle qu'il n'est plus possible d'émettre un doute quant à l'identité de tel ou tel de ses membres et, surtout, en ce qui concerne l'attribution à l'un

(3) Cfr *Monumenta Musicae Belgicae,* t. II, Préface à la publication des œuvres d'orgue d'Abraham van de Kerkhoven par P. Bergmans.

(4) C. Stellfeld, *Les Fiocco,* Bruxelles, Palais des Académies, 1941.

(5) Fétis, *Biographie universelle des musiciens et bibliographie générale de la musique.*

(6) Van der Straeten, *La musique aux Pays-Bas avant le XIXe siècle,* Bruxelles 1867-1888 (8 vol.).

(7) Gregoir, *Les artistes musiciens belges aux XVIIIe et XIXe siècles,* 3 vol., Bruxelles 1885-1890.

(8) Van Elewyck, *Les anciens clavecinistes flamands,* Bruxelles,, t. II, (1877). Préface.

(9) Pour ce qui concerne les archives gantoises, elles avaient été fouillés par feu M. P. Bergmans. Nous remercions ici Mademoiselle S. Bergmans d'avoir bien voulu nous autoriser à utiliser ses notes. Nous remercions également M. P. Chibert, ancien chef de service aux Archives de la ville de Bruxelles, pour l'aide précieuse qu'il nous a apportée dans nos recherches.

ou l'autre d'œuvres musicales, manuscrites ou imprimées, toutes destinées au clavecin.

C'est à *Gand* que prend racine la famille: nous y trouvons JACQUES BOUTMY qui, sur son acte de mariage, en date du 1r juillet 1679, est signalé comme organiste de l'église St Nicolas. Peut-être ce Jacques Boutmy est-il le fils ou un proche parent d'un nommé PIERRE BOUTMY lequel est mentionné plusieurs fois entre 1649 et 1660 dans les actes capitulaires de St Bavon en qualité de sacristain (11).

Quoiqu'il en soit, du mariage de Jacques Boutmy avec Barbe de la Planche ou de la Plancke d'Ath naîtront de nombreux enfants: Catherine, née le 14 août 1680 (12), JACQUES-ADRIEN, le 16 janvier 1683 (13), Gérard, le 11 juillet 1685 (14), Barbe-Josèphe, le 10 mai 1688 (15), Barbe-Josèphe encore le 13 août 1690 (16) et JOSSE, le 1r février 1697 (17). Deux fils allaient suivre la carrière paternelle.

A part cette mention de son acte de mariage et celle, identique, que nous révèle son acte de décès (18), rien ne nous est connu de la carrière de Jacques Boutmy l'ancien. Aucune œuvre manuscrite ou imprimée, ne nous laisse penser qu'il aurait allié au talent de l'organiste celui du créateur. Tout au plus, devons-nous admettre qu'il fut excellent pédagogue à en juger par la belle carrière d'organiste qu'accompliront ses deux fils Jacques-Adrien et Josse.

Tous deux, cependant, semblent avoir quitté assez tôt leur ville natale, Bruxelles offrant, par la présence de ses 7 églises paroissiales et de ses chapelles aristocratiques, de plus nombreux débouchés aux jeunes artistes.

Nous allons retrouver JACQUES le premier; le 14 janvier 1711, il succède à Guillaume a Kempis en qualité d'organiste de l'église collégiale des SS. Michel et Gudule (19); cette nomination d'organiste à la paroisse la plus importante de la ville devait impliquer un talent déjà remarquable. Malheureusement sa carrière sera brève; il mourra au début de septembre 1719 (20).

---

(10) Gand, église St Jaques, *Mariages.*

(11) Il n'est pas rare de constater que des fils de sacristain ou de «cirier» (fournisseur de cierges) d'une église, élevés dans l'atmosphère des chapelles, enrôlés parmi les enfants de chœur, deviennent ensuite musiciens.

(12) St. Jacques, *Baptêmes,* (13) *Ibid.,* (14) *Ibid.,* (15) *Ibid.,* (16) Gand, St Pierre, *Bapt.*

(17) Gand, St Martin, *Baptêmes.*

(18) Gand, St Nicolas, *Décès,* 1701-1778. «1722. 22a octobris sepultus est in ecclesia Jacobus Boutmy, conjugatus et organista hujus ecclesiae».

(19) Arch. Gén. du Royaume, *Arch. Ecclesiastiques, Ste Gudule.*

(20) Ste Gudule, *Décès.* Le 6 sept. 1719: «Een lyck met 16 ad s. Gud. Mhr Jacobus Boutmy orgenist der selver Kerke».

Van der Straeten signale plusieurs fois Jacques Boutmy et notamment fait connaître des circonstances où le musicien est appelé pour expertise d'instruments; c'est ainsi qu'en 1714, il est prié de se rendre à Anvers afin de donner son avis sur un carillon nouvellement construit (21). Ces quelques mentions exceptées, nous ne connaissons rien de l'activité musicale de Jacques Boutmy le Jeune. Aucune de ses œuvres, s'il fut compositeur, ne nous est connue: le «Livre de clavecin» que Van der Straeten lui attribue (22) n'est pas de lui; publié à Paris en 1738, donc 19 ans après la mort de l'organiste, cet ouvrage est, de toute évidence l'œuvre d'un autre membre de sa famille. Nous y reviendrons.

Du mariage de Jacques Boutmy le Jeune avec Marie Pauwels sont nés trois enfants: Jacques-Grégoire-Joseph, né le 14 mars 1712, Marie-Thérèse-Françoise, née le 16 juin 1713 et GUILLAUME-Pierre, né le 1r juillet 1715 (23).

Le second fils de Jacques Boutmy l'Ancien, JOSSE, rassemble autour de sa personnalité tout l'intérêt de cette histoire, tant du point de vue musical que du simple point de vue biographique. Organiste- claveciniste et compositeur à la fois, il laisse une œuvre digne d'éloges et son activité comme maître de clavecin à Bruxelles n'a pas été sans exercer une influence sur l'école de clavecinistes qui se développera dans nos régions vers le milieu du XVIIIe siècle; en outre, il a donné naissance à de nombreux enfants, dont trois allaient se distinguer tant par une existence multiple et aventureuse que par un talent musical qui fit fortune à l'époque. (24).

On ne retrouve aucune trace de l'activité de Josse Boutmy à Bruxelles au cours des premières années de son séjour; alors qu'il obtient la bourgeoisie (25) en 1729, ce n'est qu'en 1736 qu'il entre comme claveciniste au service du Prince de la Tour et Tassis; en 1744 seulement, il sera nommé premier organiste à la chapelle royale de la Cour, fonction qu'il conservera pendant plus de trente ans, c'est-à-dire presque jusqu'à sa mort.

Une mention que l'on retrouve dans les comptes de la maison d'Arenberg en 1737 (26) nous permet cependant de reconstituer en partie ce qu'avait été son activité musicale à l'époque où il n'occupait encore aucun

(21) Van der Straeten, *op. cit.*, t. II, p. 109.
(22) Id., *Ibid.*, t. II, p. 105.
(33) Voir Ste Gudule, *Baptêmes* aux dates sus-mentionnées.
(24) Nous négligeons volontairement certains faits de son activité musicale ayant eu l'occasion de nous étendre sur ce sujet dans la *Préface* au t. V des *Monumenta musicae Belgicae,* actuellement en cours d'impression.
(25) Arch. Communales de Bruxelles, reg. 3032, fol. 48.
(26) Cité par van den Straeten, *op cit.*, t. IV, p. 324.

poste fixe: il y est signalé comme *professeur de clavecin* de la princesse. En réalité, il devait vivre du fruit de ses leçons et c'est, du reste, ce qu'il affirme lui-même dans une lettre qu'il adresse à Charles de Lorraine en 1756, stipulant «qu'il a eu le bonheur d'avoir pour Ecoliers tous les jeunes Seigneurs et Dames de la Cour, ce qui lui faisoit un bénéfice considérable et l'a mis à même d'élever sa famille sans jamais avoir demandé ni gratification ni augmentation...» (27).

Si nous sommes mal renseignés au sujet du claveciniste et, par le fait même du compositeur, sa nombreuse et intéressante famille nous est parfaitement connue; deux sources aussi complètes qu'abondantes nous en livrent tous les secrets: ce sont les archives paroissiales de Bruxelles et le *Livre de raison* de Josse Boutmy, dont l'original conservé dans sa descendance russe, a donné lieu, de la part des ressortissants de cette branche à une surprenante mysification généalogique (28). Le texte du *livre de raison* n'étant connu que par la modeste plaquette de Wideman, tirée à fort peu d'exemplaires et, par là, peu répandue, nous ne jugeons pas inutile d'en restituer ici la teneur; les premiers faits qui y figuraient ayant disparu par suite de la déterioration de la première page, nous y suppléerons par des mentions précises provenant des actes paroissiaux.

Le 21 janvier 1721, Josse Boutmy avait épousé à la paroisse de St Nicolas, Catherine Janssens (29); le 14 novembre de la même année leur naît un premier enfant; le *Livre de raison* commence par le nom de la marraine:

> ... Duchatel notre belle-sœur, propre sœur de ma femme, le nom de notre enfan est Jean Baptiste Boutmy, il est mort le 16 novembre 1721 à 6 heures du matin et enterrée devan le vénérable sur le simtier de Ste Gudule (30).
>
> Mon Père est mor le 20 d'octobre 1722 à Gand d'une mort subitte, est enterré à l'église de St. Nicola, âgé de 78 année Requiescant in pace.
>
> Notre second enfan est venu au monde de 15 de juin 1723 a 10 heures du matin et batissé le même jour à Ste Gudule, le

(27) Arch. Gén. du Royaume, *Conseil des finances*, carton 2070.

(28) cfr Wildeman, *Bijdrage tot de Geschiedenis van het geslacht Boutmy*, 's Gravenhage, 1915.

(29) St Nicolas, *Mariages*. «Juncti sunt Judocus Bautmitz (sic) et Catharina Janssens coram testibus Joanne Francisco du Chatel et Walthero Servaes ac pastore G. Jodogne».

(30) L'acte de baptême de l'enfant (Ste Gudule 14 nov. 1721) mentionne le parrain J. Hamelinckx, chanoine et la marraine Christine Janssens; comme l'indique, dans la suite, le journal, cette sœur de Catherine Janssens avait épousé Jean-François Duchatel.

parin est monsieur Guillaume van der Block et la marainne mademoiselle de Hulder, le nom est Guillaume Boutmy (31).

Notre troisième enfan est venu au monde le 29 avril 1725, il est née à 9 heures du soir batissé... à Ste Gudule, le parin est Monsieur Joannes Batiste Janssens, frère de ma femme, la marinne est Mademoiselle Vicidominy notre belle-sœur, le nom est Jean Baptiste Joseph Boutmy (32).

Notre quatrième enfan est venu au monde le 31 octobre 1728 elle est née à 10 heures du matin batissé le même jour à Ste Gudule, le parin est Monsieur Victor Janssens notre beau-frère, la maraine est mademoiselle Marie Ambrosinne Victoire Mostinck la mère la tenue à son nom le nom de notre fille est Marie Ambrosinne Victoire Boutmy.

Notre cinquième enfan est venu au monde le 31 janvier 1731 il est née à un heure du matin batissé le même jour à Ste Gudule, le parin est Mr Jean Francois Duchatel notre beau-frère, la maraine est Marie Boutmy notre nièce le nom est Jean-Francois Boutmy il est du privilège des Marchands de vins parce qu'il est fils de maître. (33)

Ma femme Catherine Janssens est morte le 8 août 1735 à six heures du matin d'une êtisie (34) et enterée che le R. P. Dominicain à Bruxelles le 10 du même mois le jour de St Laurent à 7 heures du matin dans la petite neffe droite en entran dans l'église Requiescant in pace.

Je suis entré au service de Son Altesse Monseigneur le prince de la Tour et Taxis etc. le premier jour de l'année 1736 en calité de maître de clafcin, mes gages sont mille florins d'allemagne la table et le logement.

Je me sui remariée le 23 janvier 1737 avec Mademoiselle

---

(31) *Baptêmes,* Ste Gudule, 15 juin 1723: la marraine est nommée Suzanne Tucher.

(32) L'acte de baptême (Ste Gudule, 30 avril 1725) mentionne comme marraine Marie Pauwels; cette Marie Pauwels, veuve de Jacques Boutmy le Jeune, frère de Josse, avait épousé, en secondes noces, le 26 décembre 1721 le violoncelliste de la Cour Joseph Vicidomini.

(33) Le parrain, Jean-François Duchatel était l'époux de Christine Janssens; Marie Boutmy, la marraine, est une fille de Jacques, Marie Thérèse-Françoise, née en 1713.

La bourgeoisie acquise (voir plus haut, p. 36, n. 25), Josse Boutmy était vraisemblablement devenu maître d'une corporation de musiciens; mais ceci n'explique pas pourquoi son fils jouit du «privilège des Marchands de vin». La fin de ce paragraphe demeure obscure.

(34) Expression usuelle au XVIIIe siècle pour «phtisie». Le décès est consigné dans les registres de Ste Gudule: «Juffr. Catharina Janssens huysvrouwe van Sr Judocus Boutmy, van in de Bergh stradt».

Catharina Philippina Kazmann née à Frizlar le 30 avril 1715 de parens noble (35).

Ma belle sœur Duchatel est morte de 30 may 1737 à quatre heures du matin le jour de l'ascension et enteré à St Géry le 1 Juin.

Ma mère est morte le X juillet 1737 à Gand est enterrée à la grande Eglise de St Bavon elle est née à Ath son nom est Barbara de la Planche femme de Jacobus Boutmy.

Notre beau frère Joannes Janssens est mor le 10 septembre 1737 est enterée à l'église de St Jean a l'opital. Notre premier enfan du second mariage est venu au monde le 15 octobre 1737 le car après quatre heures de l'apre-midy batissé le même jour a l'Eglise de Cauberg, le parin est Monsieur le Tourneur Parisien, la marinne est la femme de Monsieur Jessonet, le nom est Catherine Thérèse Boutmy.

Notre beau-frère Monsieur Jean Francois Duchatel est mor le 11 décembre 1737 et enterée le 13 dito à l'Eglise de St Géry il a fait héritier universel mes quatre enfans du premier mariage savoir avec Mademoiselle Cathérine Janssens (36).

Notre second enfan du second mariage est venu au monde le 28 janvier 1739 a huit heures et trois cars du soir, il est batissé le 29 a l'église de Cauberg, a pour parrin Monsieur François Lopes et pour marinne Mademoiselle la Baronne de Tungen, son nom est François Louis Charles Boutmy.

Notre troisième enfan est venu au monde le 20 décembre 1739 le car avant onse heures du soir elle est batissé le 21 a l'église de Couberg, a pour parin Monsieur Henricus Jacobus de Croes et pour marinne Susanna Katzmann, sœur de ma femme, le nom est Henriette Boutmy (37).

Lucie-Henriette Boutmy est morte le 15 janvier 1740 a deux heures du matin et enterée a Ste Gudule sur le simtier.

Notre quatrième enfan est venu au monde le 10 juillet 1741 à quatre heures du matin, elle est batissé le même jour à

---

(35) Chapelle, 23 janv. 1737. «D. Judocus Boutmy. Catherina Kansmanin. Cum Disp. in 3 Bannis coram me R. van Limborch pastore et testibus. D. Joannes Théodorico de Jemmingen, C. de Lokz ac joanne Alexandro Janssens.» Celui-ci est le père de l'épouse défunte.

(36) cfr Arch. Gén. du Royaume, *Notariat du Brabant,* Not. Phil. van den Broeck, Protocole 2228, acte du 7 mai 1738.

(37) Le parrain, Henri-Jacques De Croes était à ce moment maître de chapelle du Prince de la Tour et Tassis où Boutmy était clavecinniste. Plus tard, il sera maître de la musique de la Cour où Josse Boutmy le suivra en qualité de premier organiste.

l'église de Cauberg, la marinne est Madame Trapaux femme de l'official de guêre, le parin est Monsr Marelly médecin, le nom de l'enfan est Hantonette Raimonde Amélie Boutmy (38).

Notre premier enfan Therese Boutmy est morte le 13 d'aoust 1741 à honse heures et demy la nuit et enteré le 14 à Ste Gudule sur le simtier.

Notre cincquième enfan est venu au monde le 5me novembre 1743 à huit heures du matin, est batissé le même jour à l'église de Cauberg, elle a pour parin Monsieur Jacques Godecharle et pour Marinne Mademoiselle Dorothée Joseph le Francq le nom de l'enfan est Dorothée Joseph Boutmy(39).

Notre sixième enfan est venu au monde le 12me janvier 1746 à huit heures et demy du soir et batissé le 13 à l'église de Cauberg, elle a pour parin Mr Jacques Vicidomini et pour Marenne Mademoiselle Anne Marie Tasselon demeurant à Halle, le nom de l'enfant est Marie Anne Boutmy (40).

Notre septième enfan est venu au monde le 13 juin 1748 le car avant minut, est batissé le 14 à l'église de Cauberg il a pour parin Charle Boutmy son frère, et pour Marenne Mademoiselle Pichon le nom de l'enfant est Antoine Joseph Boutmy.

Notre huitième enfant est venue au monde le 23 janvier 1751 à deux heures du matin est batissé le même jour à l'église de Cauberg il a pour parin Monsr Pierre van Maldere, et pour marenne Marie Ambrosine Victoire Boutmy, le nom de l'enfant est Pierre Joseph Boutmy, il est mor le 3e fête de Noel 1754 (41).

Notre neufième enfant est venu au monde le 1r may 1753 un peu après cinq heures du matin est batissé le même jour à l'église de Couberg, il a pour parin notre neveu Mr Etienne

(38) L'acte de Baptême (St Jacques s/Coudenberg) donne comme parrain Rottembourg au nom de Raymond Maretti et comme marraine Marie-Anne Troupour née de Rueda. Ce Rottembourg était violoniste à la Cour.

(39) Jacques Godecharles était musicien de la chapelle Royale. Dorothée Josèphe le Francq devait épouser le 8 janvier 1751 Guillaume Boutmy, le fils aîné de Josse.

(40) Jacques Vicidomini, fils de violoncelliste Joseph Vicidomini et de Marie Pauwels, belle-sœur de Josse, né le 5 novembre 1726; il sera lui-même violoncelliste à la Cour.

(41) Pierre van Maldere était à cette époque premier violon à la chapelle royale et virtuose de chambre de Charles de Lorraine.

Joseph Loeillet et pour marenne Mademoiselle Vicidomini le nom de l'enfant est Etiene (42).

Notre dixième enfant est venu au monde le 19 juin 1756 à six heures du soir et batissez le 20 ditto à l'église de Cauberg il a pour parin Monsieur le vicomte Laurent de Haro et d'Hingien, pour marenne Mademoiselle Marie Françoise Schockaert fille unique de Monsieur le chanselier de Brabant, Mademoiselle N. Bosghaert a été a été au nom de Mademoiselle Schockaert le nom de l'enfant est Laurent François Boutmy.

Notre onzième enfant est venu au monde le 21 avril 1759 a trois heure et un car le matin batisez le même matin à l'église de Cauberg, ce nome Louis Remond Judocus Boutmy, le parrain est François Louis Charles Boutmy, la maraine ma fille Antoinette Remond Amélie Boutmy en la place de demoiselle Suzanne de Katzmann notre belle sœur.

Si la carrière de Josse Boutmy est assez mal connue pour ce qui concerne ses débuts à Bruxelles, les documents abondent pour l'époque à laquelle il fut organiste et claveciniste à la Cour; les cartons du *Conseil des finances* contiennent de nombreuses missives et requêtes, riches en renseignements sur son activité musicale autant que sur les tentatives d'invasion de ses nombreux enfants au jubé de la chapelle royale.

Nous apprenons ainsi qu'il était « premier organiste de la Chapelle Royale de la Cour maître de Musique en l'absence du maître actuel, maître de clavecin tant pour le service divin à la chapelle que pour la musique publique et privée de Son Altesse Royale... » (43); nous le voyons aussi solliciter maintes gratifications, alléguant la nombreuse famille qu'il doit élever; nous le voyons aussi, quelque peu dépourvu de scrupules, tenter d'obtenir pour l'un de l'autre de ses fils une place d'organiste à la chapelle royale alors que, aux dires de De Croes « ni l'un ni l'autre n'a jusqu'à présent, la moindre capacité puisque l'aîné qui devroit en apparence estre le plus propre à aider son père n'aiant aucune inclination ni disposition pour la musique a pris il y a deux ans le partit d'entrer dans le Regiment d'Arberg presentement Murray en qualité de Fourier; le

(42) Etienne Joseph Loeillet était devenu le neveu de Josse par le mariage qu'il avait contracté avec Marie-Thérèse-Françoise Boutmy. Il était le petit-fils de Catherine Boutmy, fille aînée de Jacques l'Ancien, née en 1680 et qui avait épousé Pierre Loeillet, maître de musique et de danse. La marraine, Flore Vicedomini, dit l'acte, était fille de Joseph Vicidomini et de Marie Pauwels.

(43) A. G. R., *Conseil des finances*, carton 2065.

second qui n'a que douze ans a eu trois ou quatre mois de Leçons et le troisième n'a peut-être pas encore commencé ». Aussi le maître de musique conclut-il « qu'il ne peut donc s'agir ici d'admettre un de ce Enfans » (44).

Il semble même que De Croes et les Conseillers des finances, aient voulu devancer de nouvelles tentatives de Boutmy car dès 1769, ils prennent des dispositions pour le remplacement de l'organiste en vue de sa mise éventuelle à la retraite ou de son décès; Guillaume Staes, alors second organiste, serait appelé à remplacer Boutmy tandis que la place de second organiste serait octroyée à Claude-Joseph van Cools.

Mais le vieil organiste ne désarme pas et instruit lui-même sérieusement son fils Laurent. Aussi en 1775 revient-il à la charge, le présentant pour sa survivance : « le suppliant, écrit-il, s'est efforcé de rendre son fils Laurent capable de remplir sa place, témoin l'attestation du maître de Musique et des premiers musiciens ci-jointe... » Il lui fut répondu que d'autres dispositions avaient été prises pour sa succession mais ces dispositions n'intervenant qu'après sa mort, il pouvait continuer ses fonctions tant qu'il le pourrait. C'est en date du 19 novembre 1777 qu'il donne luimme sa démission; dans une requête où perce toute son amertune, il expose « que son grand âge de 95 ans et ses infirmités le mettent hors d'état de faire ses services et que son fils qui a desservi sa place jusqu'à présent voiant qu'il ne peut obtenir le déport que son pere souhaiteroit de faire de sa place en sa faveur, se trouve contraint de chercher son pain ailleurs et il demande que Son Altesse Royale daigne lui accorder sa retraite avec ses appointemens et les émolumens attachés à son employ » (45).

Né en 1697, Josse Boutmy avait 80 et non 95 ans lorsqu'il écrivit cette missive; ainsi il donne lui-même naissance, par une sorte de naïve roublardise, (car il n'est pas possible que l'auteur du *livre de raison* ignorât son âge), à la légende qui le fera mourir presque centenaire. C'est en se basant sur cette lettre que van der Straeten (46) reporta la date de naissance de Josse Boutmy à 1680. En vérité le musicien mourut en 1779 à l'âge de 82 ans, deux années après sa mise à la retraite.

Il laissa une veuve misérable qui s'en fut finir ses jours à Osnabruck où leur fille Dorothée-Josèpre avait épousé le Dr Brouck. A ses requêtes adressées à la Cour de Bruxelles en vue d'obtenir un secours ou un semblant de pension annuelle, il lui sera répondu par de vagues promesses(47).

---

(44) Id., carton 2068. Ce document datant de 1768, il s'agit en l'occurence de Etienne-Philippe et Laurent-François et Louis-Raymond-Josse.
(45) Arch. Gén. du Royaume, *Conseil des finances,* carton 2070.
(46) Van der Straeten, *Loc. cit.,* t. IV, p. 324.
(47) A. G. R., *Cons. des finances,* carton 2072.

Visiblement, on avait tout fait pour écarter de la chapelle Royale de Bruxelles cette encombrante famille, dont le chef avait indisposé tant le Conseil des finances que ses collègues musiciens par ses nombreuses demandes de gratification et par le désir d'introduire à tout prix au jubé de la chapelle des enfants dont les dispositions musicales n'étaient pas nettement affirmées.

On signale de Josse Boutmy une *Cantate* composée pour célébrer le retour de Charles de Lorraine après l'occupation française en 1749 (48); à part un exemplaire que devait posséder feu M. P. Berghmans et dont la trace semble aujourd'hui perdue, cet ouvrage n'est pas connu. Par contre le musicien a livré à la publication trois livres de pièces de clavecin:

Premier Livre de Pieces de Clavecin composées par Mr Boutmy Maître de clavecin de Son Altesse Monseigneur le Princ de la Tour et Tassis etc... Paris... 1738.
Second livre de Pièces de clavecin contenant six suittes, composées par Mr Boutmy, maître de clavecin de S. A. Monseigneur le Prince de la Tour et Tassis etc... Paris. (1740-44).
Troisième livre de Pieces de clavecin Dédié à S.A.R. Monseigneur le Duc Charles de Lorraine par Mr Boutmy, organiste de la Chapelle Royale à Bruxelles, s.d. (vers 1750) (49).

Parmi les nombreux fils de Josse Boutmy, plusieurs se sont distingués comme musiciens.

Le cas de l'aîné, GUILLAUME, pose plus d'un problème.

Nous pouvons suivre le second fils de Josse Boutmy et de Catherine Janssens sur les registres d'état civil dans ses trois mariages successifs. Le 8 janvier 1751, il épouse Dorothée Le Francq (50) dont il aura deux enfants: Josse-Joseph, né le 8 janvier 1753, mort le 25 janvier de la même année et Jean-François-Philippe, né le 19 décembre 1755 (51).

Le 21 septembre 1752, Guillaume Boutmy avait été nommé agent du bureau général des Postes à Bruxelles par le Prince de la Tour et Taxis qui en assumait l'organisation, aux gages de six cents florins de Brabant par an (52).

---

(48) cfr Liebrecht, *Histoire de Théâtre à Bruxelles au XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1923, p. 179.

(49) Le premier de ces ouvrages est conservé à la Bibl. Nationale de Paris (Vm7 1892; le second à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris; le troisième à la Bibliothèque de Mr Stellfeld à Anvers.

(50) Ste Gudule, *Mariages*. (51) Actes de la paroisse de St Géry.

(52) «Nous Alexandre Ferdinand Prince de la Tour et Tassis... étans informé de la prud'hommie fidélité et capacité de Guillaume Boutmy, l'avons commis et dénommé, comme par ces présentes le commettons, et dénommons pour notre Commis dans le Bureau général des Postes en la ville de Bruxelles et ce aux gages de six cents florins argent courant de Brabant...» Archives Communales de Bruxelles, *Dossier Boutmy*.

Dorothée-Josèphe le Francq, son épouse, étant décédée le 5 août 1773, Boutmy contracte le 18 octobre de la même année un nouveau mariage avec Jeanne-Catherine Leonard (53); ils eurent une fille, Catherine-Josèphe, née le 22 octobre 1778 (54). A son tour Jeanne Catherine Leonard mourut, le 19 août 1784. Une troisième fois Guillaume Boutmy se marie: il épouse le 8 janvier 1785 Marie Bergé (55). L'acte de décès de Guillaume Boutmy date du 22 janvier 1791 (56).

Ces éléments ainsi que ceux que l'on peut extraire des papiers de la famille de Guillaume Boutmy, conservés aux Archives communales de Bruxelles, ne permettent nullement de supposer que le Commis général des Postes à Bruxelles était musicien. Certains faits nous invitent cependant à poser le problème.

Dans les cartons de la Chapelle Royale, est mentionné un certain Guillaume Boutmy, facteur d'orgues. De 1760 à 1774, quittances, reçus, ordres de paiement témoignent d'une activité incessante. Dans une lettre adressée au Conseil des finances, Guillaume Boutmy

> «supplie tres humblement vos Seigneuries Illustrissimes de vouloir bien faire/ dépêcher ordonnance de paiement de la somme de / Soixante quatre flarins pour avoir depuis la demy/ d'aoust 1768 jusqu'à Noël 1769 accordé sept fois l'orgue/ de la chapelle Royale, ij avoir été Deux fois/ extraordinairement demandé, l'une pour réparer/ un des soufflets démonté, l'autre pour redresser/ quelques Pilots et ressorts du secret./
>
> Item pour avoir relvé, netoié et déchargé l'orgue de touttes ordures de Chaux, Bricques et poussières/ fait une réparation Générale des registres, fourni/ et couvert la caisse d'une nouvelle toile cirée/ pour la fête du grand Chapître de l'Ordre Teutonique/le tout de la connoissance du directeur de Musique/ de la ditte chapelle Mns^r^ De Croes. C'est la grâce etc... (57).

En 1776, remettant une facture assez importante, Guillaume Boutmy suggère au Conseil des Finances de lui accorder un gage annuel, « contre quoi il ferait toutes les réparations et entretiendrait orgues et clavecins de la Cour ». Mais De Croes, consulté à ce sujet, y fait opposition car,

(53) Ste Gudule, *Mariages*.
(54) Chapelle, *Baptêmes*. Elle épousera en 1798 (7 thermidor, an VI) Simon Lubin, alors employé à la Poste et qui deviendra un célèbre guérisseur. (Voir *Le Soir*, article du 17 mars 1922).
(55) Chapelle, *Mariages*. (56). Chapelle, *Décès*.
(57) A. G. R. *Conseil des finances*, carton 2066.

dit-il, les frais occasionnés par un facteur d'orgues à gages seraient prélevés sur la somme allouée annuellement pour les musiciens. Il estime préférable de payer les réparations de l'orgue à mesure qu'elles s'avèrent nécessaires mais insiste pour que l'on continuât à les confier à Guillaume Boutmy (58).

Cette activité, qui exigeait des connaissances très sérieuses et une pratique permanente des instruments à clavier, semble, au premier abord, incompatible avec les fonctions de commis des postes; d'autre part, il paraît peu probable que Guillaume Boutmy, percevant annuellement six cents florins à la maison de la Tour et Tassis, songe à abandonner cette fonction pour recevoir une somme beaucoup moins importante en qualité de réparateur des orgues de la chapelle royale.

Dès lors, on pourrait émettre une hypothèse selon laquelle l'organier serait l'autre Guillaume Boutmy, le fils de Jacques, né en 1715. Mais cette supposition n'est confirmée par aucun élément sérieux, car nous ne savons rien au sujet de ce Guillaume. Il ne figure pas dans les actes de baptême des nombreux enfants de Josse alors que sa sœur Marie-Françoise, son demi-frère Jacques Vicedomini et la sœur de celui-ci, Flore, y apparaissent tour à tour en qualité de marraines et de parrain; on ne trouve pas son nom dans les Almanachs bruxellois (59) de l'époque parmi les organiers ni même dans l'importante *Liste de Revue* de 1767 (60) qui livre cependant le recensement de toute la population bruxelloise. Cette liste fait bien mention d'un Boutmy: *D'Heer Boutmie, Posterij, St Jacobs wijcke, n° 13* mais il s'agit là, de toute évidence, du commis des postes. Quant aux mentions des almanachs bruxellois, elles sont nettement troublantes et ramènent le problème à son stade primitif: deux Boutmy y sont signalés: 1°) « *Le Sr Boutmy, Pere, sur le petit Sablon* » est cité parmi les organistes et maîtres de clavecin. Nous y reconnaissons, sans difficulté, le vieux Josse. 2) « *Le Sr Boutmy, près de la Poste aux Lettres* » est cité parmi les musiciens-compositeurs. Et voici, pour cet étrange commis des Postes, un nouveau titre musical: compositeur. Par contre, son éventuelle qualité d'organier n'est mentionnée nulle part.

Une autre mention nous permet d'affirmer que Guillaume Boutmy le commis des postes était, sinon musicien, tout au moins amateur de musique: il s'agit de la liste des souscripteurs au Livre de sonates de François

(58) A. G. R., *Conseil des finances,* carton 2069.
(59) Almanach/nouveau/pour l'année... ou/Guide fidele/tant des etrangers que Domicilies/ dans la ville de Bruxelles/A Bruxelles/ chez J. Moris..., Arch. Communales de Bruxelles, années 1761 à 1775.
(60) Conservée aux Archives communales de Bruxelles.

Krafft, paru à Bruxelles entre 1755 et 1760 (61); on y voit figurer trois Boutmy:

« N. Boutmy, premier organiste de S.A.R. le Duc Charles de Lorraine». «M. Boutmy, officier du Bureau Général des Postes à Bruxelles». «M. Boutmy, maître de clavecin à Gand».

Le premier est de toute évidence, Josse; le second, notre Guillaume et le troisième, Jean-Baptiste-Joseph, en effet fixé à Gand, où il exercait les fonctions de maître de clavecin.

Les nombreux papiers provenant de la maison de Guillaume Boutmy n'apportent pas de solution directe au problème qui se pose: ce sont des factures, des notes domestiques de Madame Boutmy, des reçus, mais rien dans tout cela ne fait allusion à des instruments de musique. Tout au plus, après le décès du Guillaume voit-on un reçu pour insertion dans un journal local d'une annonce « maison à louer et clavecin à vendre ». Mais cette dernière rubrique n'implique pas nécessairement que le propriétaire du clavecin ait été musicien-compositeur-organier, le clavecin pouvant faire partie du mobilier de toute famille respectable. Aussi, à défaut d'une explication plausible, avons-nous procédé à la vérification qui s'imposait: comparer l'écriture de Guillaume Boutmy le postier à celle de Guillaume Boutmy l'organier, dont plusieurs pièces autographes sont conservées dans les cartons du Conseil des finances. La confrontation opérée, le doute n'était plus possible: dans l'un comme dans l'autre cas, il s'agissait bien du même personnage.

Quelle a pu être son activité de compositeur?

Les biographes (62) attribuent généralement à Jean, à Jacques ou même à Josse (63) un livre ainsi titulé: *Sei Sonate/Per il cembalo/Dedicate/ all' A.S. del Sig^r/Principe De la Torre e Tassis etc. etc./Cavaliere del Tosone d'Oro/Composte da/G:Boutmy Figlio amatore di Musica/di/Brusselles/... a Liegi da B: Andrez:... (64).* Et sans doute, aux yeux de ces biographes, ce titre italien devait-il nécessairement entraîner l'italianisation du prénom: Jean=Giovanni. Or cette hypothèse est insoutenable, Jean Boutmy ayant été non un «amateur de musique» mais un musicien sérieux, professeur de clavecin et organiste. C'est bien à Guillaume qu'il faut attribuer ces pièces et la dédicace au Prince de la Tour et Tassis s'explique tout naturellement par le fait des fonctions du musicien-amateur au bureau des Postes de Bruxelles. Ces pièces sont, au surplus, toutes empreintes des

(61) Fr. Krafft, *Sei sonate per il Cembalo,* op. IVa, Bruxelles, Boucherie et Liege, P. Andrez. (Bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles).

(62) Voir p. 2, notes 5, 6, 7 et 8.

(63) Eitner, *Quellen-Lexikon,* s. v. *Boutmy.*

(64) Exemplaire conservé à la Bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles et à celle de la maison de la Tour et Taxis à Ratisbonne.

manières du style galant, alors à la mode, et tout à fait étrangères aux caractères qui marquent l'œuvre de Josse et même celle de Jean.

La carrière musicale du troisième fils de Josse et de Catharine Janssen, Jean-Baptiste-Joseph dit plus communément JEAN-JOSEPH, nous est mieux connue. Par contre, nous ne savons presque rien au sujet de sa vie privée.

Il semble avoir quitté Bruxelles assez tôt pour Gand où vraisemblablement il avait de la famille. En 1755, il y est signalé comme maître de clavecin. Le *Journal de Lichtervelde* (65) le mentionne à ce titre: «A Mr Boutmi, le fils, (66) 4 mois de leçons de clavescin à 24 escalins argent fort par mois, fait en courant L.52.12.0». C'est sous cette même dénomination qu'il figure parmi les souscripteurs au IVe livre de sonates pour clavecin de François Krafft (67), de même que dans celle du Recueil de danse d'Aubat de St Flour, paru à Gand en 1757 (68).

Au cours de cette même année, Jean Boutmy est appelé comme organiste à l'église de St Bavon:

> « 24 Xbris Inghevolghe de prefixie van dagh op heden tot de Kiesen van eenen organist in de plaatse van den heer Raick wiert tot de bedieninghe van d'orgel deser cathedrale gekosen Joannes Josephus Boutmy, met den last ende emolumenten daer aen annex; ende inghevolghe d'instruction van weghen het capitel hem voor te schrijven ». (69).

Il conservera ce poste pendant quelques années dans ces conditions. Le 1r juin 1759, il obtient un congé pour se rendre à Paris. En 1763, il fait un séjour à La Haye d'où il demande, en septembre, une prolongation de congé. Ensuite, il donnera sa démission qui est stipulée dans les actes capitulaires du 13 avril 1764:

> « Ordonatus est dare litteras testimoniale Joanni Josephi Boutmy organistae, qui per litteras fecit suam demissionem ». (70).

Jean Boutmy s'était engagé, non pas comme organiste du roi de Portugal à la chapelle de Lisbonne ainsi que l'affirment Fétis, van der Straeten, Grégoir et Eitner, mais à la chapelle qu'entretenait à La Haye l'ambas-

(65) Conservé à la Bibliothèque de l'Université de Gand.
(66) Cette parenthèse témoigne de la célébrité réelle du vieux Josse.
(67) Voir p. 45 et note 61.
(68) La Bibliothèque du conservatoire de Bruxelles en possède deux exemplaires.
(69) Acte relevé par van der Straeten et consigné dans les notes devant servir à la publication du IXe volume de son ouvrage «*La musique aux Pays-Bas avant le XIXe siècle*». Le manuscrit en est conservé à la Bibliothèque du conservatoire de Bruxelles.
(70) Voir note précédente.

sadeur du Portugal. C'est, du reste, le titre qu'il se donne lui-même, lorsqu'il publie, vers 1765 ses *Six divertissements pour le clavecin* (71),

Nous ne savons pas combien de temps il resta au service de l'Ambassade du Portugal. C'est, en tous cas, à Cleves où il mourut que Forkel dans son *Musikalisches Almanach* (72) le cite dès l'année 1782. Selon Wildeman (73) Jean-Joseph Boutmy aurait épousé à Clèves Catherine-Henriette Jeanne Foris.

Quelles furent ses fonctions dans cette ville de la Prusse Rhénane? Nous n'en savons rien. Il est toutefois à présumer que c'est au cours de cette dernière étape de sa carrière qu'il composa et publia chez Markhordt à Amsterdam les beaux *Concertos pour clavecin et orchestre* qui constituent à nos yeux son principal titre de gloire. (74).

Jean Boutmy avait en outre publié en 1760, donc étant encore organiste à Gand, un *Traité abrégé de la basse continue* paru en langue française et néerlandaise à La Haye (75).

Ce musicien a été fréquemment confondu par les biographes avec un hypothétique Leonard Boutmy. Grégoir, Fétis, van der Straeten, Eitner et van der Meersch, dans la Biographie Nationale, répètent à l'envi que Léonard Boutmy, claveciniste, né à Bruxelles en 1725, fut organiste à la cour de Lisbonne et publia des concertos des sonates pour le clavecin ainsi qu'un traité d'harmonie; il serait mort à Clèves. Même van Elewyck qui dit avoir été l'élève de Laurent Boutmy, commet cette erreur. Il s'agit là d'un curieux dédoublement de l'existence de Jean, dédoublement dont il ne nous a pas été possible de découvrir l'origine.

De LAURENT-FRANCOIS (né en 1756), nous savons, par les requêtes de Josse au Conseil des Finances, qu'il reçut son instruction musicale par les soins de son père lui-même. Tout jeune, il fut initié au jeu du clavecin et de l'orgue et suppléa au vieil organiste, souvent empêché de remplir ses fonctions à la chapelle royale par suite de ses infirmités. Nous savons aussi, par la lettre que Josse Boutmy adresse au Prince pour lui demander sa mise en disponibilité, que le jeune Laurent, n'ayant aucun espoir de succéder à son père à l'orgue de la chapelle royale, veut aller chercher fortune à l'étranger.

---

(71) Six/Divertissements/pour le Clevecin/avec l'Accompagnement d'un violon ad libitum/ dédiés/A S.A.S. Monseigneur le Prince d'Orange et de Nassau Etc...../... par Mr Boutmy/ organiste de S.M. le Roy de Portugal/A La Haye chez B. Hummel/... (Le seul exemplaire connu se trouve à la Joachimbibliothek à Templin).

(72) Forkel, *Musikalisches Almanach,* Leipzig, années 1782 et ss.

(73) Voir notice citée.

(74) Conservés à la Joachimbibliothek de Templin.

(75) Bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles.

Il dût se rendre à Rotterdam car le 9 septembre 1779, il y épousait Elisabeth Hartley, originaire decette ville (76). Il revint à Bruxelles avec sa femme et leur premier fils, Guillaume-Joseph, lequel mourra à Bruxelles le 23 novembre 1783 (77); le 16 décembre 1782 un second fils avait été baptisé à Ste Gudule: Antoine-Joseph-Marie. Viendront ensuite Françoise, le 21 janvier 1785 (78), Marie-Françoise-Benoîte, le 30 mai 1789 (79), Cécile, dont l'acte de décès en 1808, mentionne la naissance à Ermenonville (Seine et Oise) en mai 1791 (80); Jean-Baptiste-Joseph, né le 26 juillet 1793 (81). Wildeman, dans l'ouvrage cité, fait connaître d'autres enfants qui seraient nés à Londres où le musicien et sa famille se seraient réfugiés, sans doute à la suite de l'occupation du Pays par les français: Fanny, Désirée-Emilie, Emmanuel-Georges, né le 11 juin 1794 ou le 7 juin 1795.

Sur certains des actes d'état-civil à Bruxelles, Laurent Boutmy est dit «musicant van syne professie»; à part cela, nous ignorons en quoi consistait son activité. A Londres, il semble avoir particulièrement réussi auprès d'une clientèle de riches élèves pour lesquels il composa des œuvres destinées au clavecin ou au piano-forte: la plupart consistent en transcriptions pour cet instrument d'ouvertures et d'extraits d'opéras, genre alors fort en vogue. Quelques-unes de ses compositions se trouvent conservées au British Museum:

The Happy Villager/A Favorite Ballad with a Harp. Accompaniment/ Composed by L. Boutmy. Pr. 5/1. Printed & Sold at Fentum 's Music Warehouse n° 78, corner of Salisbury Street, Strand/N.B. Where may be had all the 's Authors works. [G. 806 (69)].

The Piano-Forte Magazine.
London, J. Harrison, Cluse & C°.
Vol. VII, n° 7: For italians overtures, arranged by Boutmy.
[D. 833 (6)].

A New Military March/Performed/in the Presence of their Majesties/By the Prince of Wales'Band/composed & Humbly Dedicated/to His Royal Highness/The Duke of York/Commander in Chief of the British Forces/ By L. Boutmy. [G. 133 (6)].

---

(76) Le double de cet acte à Ste Gudule, *mariages.*
(77) Ste Gudule, *Décès.*
(78) St Jacques s/Coudenberg, *Baptêmes.* (79) Ste Gudule, *Baptêmes.*
(80) Bruxelles, *Etat-civil,* 16 février 1808.
(81) Ste Jacques s/Coudenberg, *Baptêmes.*

Quatre/Ouvertures/arrangé pour le/Clavecin ou le Forte-Piano/Trois avec Accompagnement d'un violon et une /evec (sic) L'Accompagnement de Flute traversiere/Dédiées/A. S.A. Madame la Duchesse d'Aremberg/ Princesse du Saint Empire Romain, Née comtesse Layragruais-/Brancas, Grande d'Espagne de la première classe etc.../Par/L. Boutmy.

[G. 421 (2)].

La bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles possède en outre une œuvre dont la composition doit également remonter à l'époque Londonienne:

Three/Sonatas/for the/Piano-Forte/or/Hapsichord/with an/Accompanyment for the Violin/Composed and most humbly Dedicated/to Miss Neave/ By/L. Boutmy/op. IV/Pr. 6s./London/Printed & Sold by J. Fentum n. 78, corner of Salisbury St Strand./Where may be had all this Authors Works./

(U. 35 327).

Rentré à Bruxelles au début du XIXe siècle, il semble avoir exercé son activité comme professeur de musique. Il continue ses travaux de composition et publie un ouvrage théorique. La Bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles contient les œuvres suivantes qui doivent dater de cette dernière étape de la vie du musicien:

Le Naufrage, scène lyrique pour chœur et orchestre (1806), (ms autographe, 11 052).

Principes généraux de musique, Bruxelles, 1823.

Quant aux *Réflexions sur la musique ou Essai sur l'Union de la musique et de la poésie* que les biographes datent eronnément de 1827, le manuscrit autographe conservé à la Bibliothèque du Conservatoire de Bruxelles est expressément daté de «1789 à Ermenonville», où le musicien dût vivre de cette date à 1793 environ, à en juger par les actes de baptême de ses enfants.

Avant de se fixer définitivement à Bruxelles, il avait dû faire en Hollande un séjour assez prolongé; c'est alors qu'il fut professeur de pianoforte de la princesse Marianne, fonction pour laquelle le roi Guillaume lui fit une pension annuelle de 400 florins, qui tomba du fait des évènements de 1830. C'est à ce moment sans doute qu'il publia l'ouvrage suivant:

Partant pour la Syrie/Romance Favorite/variée/pour le piano-forte/ & dédiée/ à Monsieur/Abram Hoyer van Brakel/par L. Boutmy./A Rotterdam/œuvre (blanc) Prix 1 fl. 50ct./Chez L. Platteur/Editeur marchant de musique et d'Instrument. (Paris, B. N. Vm 12, 3990.)

Laurent Boutmy mourut à Bruxelles le 3 novembre 1838.

Avec Laurent-François s'éteint la veine musicale de cette étonnante dynastie; mais l'histoire de la famille n'est pas encore terminée. Les carrières commerciales, militaires et intellectuelles vont succéder à l'âge héroïque où le vieux Josse nourrissait ses enfants du prix de ses leçons de clavecin ou même des gratifications qu'il obtenait de Charles de Lorraine.

C'est ainsi qu'ANTOINE JOSEPH vivra à Anvers comme marchand et y épousera en 1782 Marie-Thérèse Verpoorten (82). Leur fils aîné, Charles-Antoine-Joseph deviendra vérificateur des poids et mesures et ira finir ses jours à Laenhof près de Batavia. Le second, Antoine-Guillaume-Joseph, né en 1785, enrôlé dès 1807 dans l'armée française, passera successivement dans l'armée des Pays-Bas (1815) et dans l'armée belge (1830) où il terminera sa carrière comme lieutenant-colonel des chasseurs à cheval. (83)

La carrière d'ETIENNE-PHILIPPE-JOSEPH fut plus mouvementée. Tandis que son père voulait le consacrer à la musique, il affirmait une préférence pour les hasards du métier des armes (84). On ne sait à la suite de quelles circonstances, il passa du « régiment D'Arberg, présentement Murray », à l'armée russe; il devint, aux dires de Wildeman (85), Commandant colonel des commissaires de la Mer Noire et recevra le titre de « chevalier de l'Ordre de Wladimir ».

Dès 1772, sans doute à la suite de succès militaires qui lui assuraient un certain prestige dans la société pétersbourgeoise, il prit le titre de sa mère et devint «baron Boutmy de Katzmann». Il épousa en 1785 Adélaïde-Marie d'Audercourt, née à Douai, mais dont la famille s'était établie en Russie. En 1787-88, il séjourne à Bruxelles, car le 17 juillet 1787 son fils Etienne-Joseph-Jean est baptisé à l'église du Finistère: il est dit, sur son acte de Baptême « fils d'Etienne Philippe Joseph Boutmy de Katzmann, Lieutenant-major de l'armée Russe et de Marie-Françoise-Adelaïde d'Audercourt » (86). Le 8 janvier 1788, Etienne-Philippe-Joseph Boutmy tient sur les fonts baptismaux son neveu Etienne-Joseph-Jean, fils d'Antoine. Ensuite, il se fixa définitivement en Russie, où ses nombreux descendants

(82) Anvers, Notre-Dame, paroisse Nord, *Mariages*.

(83) Renseignements que je dois à l'obligeance de M. Leconte, Conservateur en chef du Musée de l'Armée à Bruxelles. Qu'il trouve ici l'expression de ma vive gratitude.

(84) Voir plus haut, p. 41.

(85) Brochure citée.

(86) Finistère, *Baptêmes*. Le parrain est le même Etienne Joseph Loeillet, qui 44 ans plus tôt, avait tenu Etienne-Philippe-Joseph sur les fonts baptismaux.

occuperont des situations en vue tant à l'armée que dans les carrières libérales.

C'est dans cette branche de la famille que le modeste « Livre de raison » de Josse avait échoué. Il fut sans doute précieusement conservé, mais intentionnellement pourvu d'un titre qui en dit long sur l'esprit de ses possesseurs:

« Journal de Charles (?) Judocus *de* Boutmy marié à la demoiselle Catherine Philippine baronne de Katzmann et du Saint Empire ». Bien plus, pour étoffer devantage ce document, les descendants du vieux Josse fabriqueront de toutes pièces une généalogie dont voici les éléments les plus fantaisistes:

La branche russe, qui seule importe pour le faussaire, remonterait à « François-Raymond-Pierre de Boutmy, seigneur de Schelles (1646-1686!), qui aurait épousé en 1678 Barbe Amélie de la Planche. Et voilà ainsi, l'honnête organiste, Jacques Boutmy transformé en François-Raymond-Pierre de Boutmy, seigneur de Schelles, tandis que la bonne Barbe se voit pourvue d'un second prénom beaucoup trop dans le goût du XIXe siècle. Cette légende ne cadre pas cependant avec le petit livre de raison du modeste et peineux ancêtre qui était, comme tous les artistes de l'ancien régime, un serviteur des Princes.

Quoiqu'il en soit, les nombreux descendants de Josse de Boutmy, actuellement dispersés dans plusieurs pays d'Europe (87), pourraient être fiers de leurs origines. La grâce légère et l'allure si aristocratique des pièces de Josse, la fantaisie des sonates de Guillaume, l'empreinte à la fois élégante et grave (presque classique déjà) des Divertissements et des Concertos de Jean-Joseph, les idées synthétiques, parfois sougrenues, tout empreintes de la sensiblerie de J.J. Rousseau et exprimées dans le langage solennel de la Révolution qui émanent des écrits de Laurent-François, constituent un patrimoine qui égale largement les curieuses ou glorieuses aventures de cette ère de dispersion familiale que fut, pour les Boutmy, le XIXe siècle.

Suzanne CLERCX.

(87) D'après les renseignements reçus, il y aurait actuellement encore des Boutmy en Russie, en Hollande, en France, sans compter ceux qui doivent être demeurés en Belgique.

LA RESTAURATION DE LA CATHEDRALE DE TOURNAI.

DEUXIEME REPONSE A M. DHUICQUE.

Mon collègue de Bruxelles, M. Dhuicque, n'a pas été satisfait de l'article que j'ai publié dans cette revue (XII, 1942, 1 pp. 43-66) en réponse à sa brochure parue en 1941 chez Casterman. Dans une plaquette de 55 pages in-4°, aussi luxueusement éditée que la première, il entreprend de nouveau de me confondre (1).

Comme dans toutes les discussions académiques, j'ai encore droit à un tour de parole et je ferai donc plein usage de ce droit. Sans doute mon honorable contradicteur jugera-t-il, lui aussi, qu'après cela les lecteurs seront suffisamment édifiés et qu'ils pourraient, avec raison, nous taxer d'exagération, si nous continuions.

L'opuscule de M. Dhuicque comprend un avant-propos, sept chapitres et une conclusion. Je vais, dans mon exposé, suivre aussi fidèlement que possible l'ordre établi par lui (2).

I

Dès son avant-propos M. Dhuicque s'efforce de me convaincre de contradiction avec moi-même. «Je lui reproche», dit-il, «en même temps d'ignorer mes idées et de les combattre. Comprendra qui pourra un reproche aussi incohérent» (p. 5). Je pense qu'il s'exagère ma naïveté: je ne lui ai pas reproché d'ignorer mes idées, mais de *sembler les ignorer,* ce qui est tout autre chose. Car j'ai lieu de croire que mon collègue lit les ouvrages qu'on lui envoie, surtout s'ils appartiennent cent pour cent à sa spécialité. Or je me rappelle *lui avoir fait hommage de mon volume sur la Restauration des monuments anciens* (3) dont, cependant, il ne souffle mot. J'ai donc le droit de dire qu'il «semble» ignorer mes idées, qu'à la vérité, il connaît fort bien!

C'est également à tort qu'il s'étonne de me voir consacrer «vingt-huit pages de texte et quinze illustrations» à réfuter son travail alors que «celui-

(1) F. Dhuicque. *La Restauration de la cathédrale de Tournai, contribution à l'étude de l'édifice.* Tournai, Casterman, 1942, in 4°, 55 p.

(2) Je tiens à remercier chaleureusement mes amis M. le professeur Stan Leurs et M. l'archiviste Paul Rolland, pour les précieux renseignements et indications qu'ils m'ont fournis lors d'une visite faite dernièrement à la cathédrale.

(3) R. Lemaire. *La Restauration des Monuments Anciens.* Anvers. De Sikkel, 1938.

ci n'a pas la moindre consistance et doit donc se réfuter lui-même.» Car j'ai eu soin d'ajouter mes raisons: si les «inexactitudes» de M. Dhuicque avaient été présentées au lecteur d'une manière quelconque, elles se seraient, comme il le dit, refutées d'elles-mêmes. Mais, elles sont énoncées d'une manière si habile et si spécieuse que bien des personnes, même appartenant au métier, s'y seraient laissé prendre sans mise au point.

C'est du reste uniquement pour la même raison que j'entreprends encore une fois de réfuter les nombreuses inexactitudes, je dirais mieux les erreurs, dont le nouveau volume de l'auteur est piqué plus abondamment encore que le premier. Car, comme aspect extérieur, comme virtuosité de dessin et comme présentation habile, ce second travail dépasse encore incontestablement son aîné. Malheureusement son ramage ne vaut pas son plumage.

Je viens de relire mon premier article et je constate que la seconde brochure de M. Dhuicque ne répond, en fait, qu'à un petit nombre de mes arguments.

Ainsi semble-t-il admettre tout ce que j'ai écrit en réponse à son premier chapitre concernant la manière dont on traitait jadis et dont on traite encore maintenant nos monuments anciens. Il n'y fait qu'une seule observation, tout à la fin, s'étonnant de ce que j'ose comparer certaines de nos restaurations avec les travaux d'anastylose d'Athènes et de Sicile, où «le moindre éclat extrait des décombres a été identifié et remis en place, grâce aux méthodes les plus rigoureuses». On peut se demander quelle différence il y a entre ces louables travaux et, par exemple, la reconstruction des nefs et du clocher de l'église de Kessel ou celle de la tour de Berlaar, qui s'achèvent en ce moment et où également *le moindre moellon des murs, le moindre claveau des nervures et la moindre console sculptée ont été remis à leur place exacte avec un soin scrupuleux*. Le pourcentage de matériaux nouveaux mis en œuvre sera proportionnellement bien plus grand, je pense, à l'Acropole que dans les églises citées, encore qu'il s'agisse ici de bâtiments en service et non de monuments morts qu'on peut laisser inachevés. En tout cas, je me réjouis d'avoir convaincu mon contradicteur sur tous les autres points de ce premier chapitre. Je suis heureux également de pouvoir partager moi-même en grande partie les idées qu'il émet concernant l'organisation actuelle de la Commission Royale des Monuments et je me rappelle avec satisfaction les combats que nous avons menés ensemble jadis pour la même cause.

II

Le désaccord foncier commence au chapitre II. M. Dhuicque ne veut pas admettre que le transept de Tournai fut conçu pour être voûté et il revient avec une batterie d'arguments en faveur d'une charpente primitive qui daterait de la 2e moitié du XIIe siècle et qui aurait été remplacée par la voûte actuelle et par une charpente nouvelle au début du XIIIe.

Ses arguments sont les suivants:

1° La forme insolite des voûtes sexpartites supposées;
2° La discordance entre les bases et les nervures des voûtes;
3° Le manque de butée pour les nervures médianes;
4° L'absence de chapiteaux aux colonnettes qui devaient porter celles-ci.

Passons en revue successivement ces quatre points:

« D'une façon générale les voûtes sexpartites ont toujours été faites sur un plan carré ou peu s'en faut » dit-il. Or, à Tournai, les deux travées en question mesurent 13,45 sur 9,35, soit sensiblement la proportion de 0,695. C'est anormal, donc cela n'a pas existé.

Il est bien vrai que la forme ordinaire de la travée sexpartite est le carré, comme celle de la travée à quatre branches est le rectangle de 2 × 1. Mais ces règles présentent de *très nombreuses exceptions,* et cela particulièrement dans *les travées qui ont dû s'adapter à un plan préexistant, comme c'est le cas à Tournai.*

Mais même dans des églises conçues d'un jet, les exemples de travées oblongues ne sont pas rares. Une des églises où le système est appliqué de la façon la plus méthodique est la cathédrale de Laon (2me moitié du XIIe s.). Or au chœur de celle-ci *toutes les travées ont 11 m × 8 m.,* ce qui est loin d'être un carré. En Belgique, nous n'avons plus que très peu d'exemplaires de voûtes sexpartites. A *Notre Dame de Diest* celle de l'entrée du chœur — la seule — a 6,50 m. sur 8,75 et au *chœur de Villers,* à côté des autres, qui sont carrées, la première travée mesure 9 m. sur 5, soit un rapport de 0.555, ce qui est beaucoup plus oblong que ce qu'on trouve à Tournai. On pourrait multiplier les exemples, mais ceux-ci suffisent pour montrer qu'il n'y aurait vraiment rien d'anormal dans des voûtes comme celles que je crois avoir été envisagées à notre cathédrale.

M. Dhuicque cherche ensuite un argument dans la forme soi-disant insolite des bases que l'on voit aux colonnettes portant les retombées extrêmes de ces voûtes. Ces bases ne sont pas «orientées» selon la direction des arcs. «Cette règle est cependant si constante, dit-il, qu'il suffit

généralement de jeter un coup d'œil sur les socles d'un pilier pour y lire avec certitude le sens et la section des arceaux qu'il reçoit dans ses œuvres supérieures».

Il est un fait que, dans le gothique pleinement développé de la France du Nord, le cas se vérifie assez souvent. Mais il s'en faut encore une fois de beaucoup que ce soit une règle générale, particulièrement *durant l'époque de transition.* Les exemples du contraire abondent. J'en ai recueilli quelques-uns dans les ouvrages que j'avais sous la main. On peut les voir à la nef et au narthex de St. Ambroise à Milan, à St. Eustorgio de la même ville, au dôme de Bamberg, à la cathédrale de Paris. Je n'ai pas cherché plus avant, jugeant que cette constatation qui, selon M. Dhuicque «revêt une importance capitale» — comme d'ailleurs tout ce qui semble plaider en faveur de ses idées — n'est rien moins qu'une constatation et qu'elle porte donc entièrement à faux. Mais il y a mieux encore. *A la cathédrale de Tournai même,* à quelques pas de la colonnette incriminée, comme à toutes les travées du chœur gothique du XIIIe siècle, *les colonnettes portant les nervures des voûtes se présentent exactement avec la même anomalie* (fig. 8). Les bases ne sont pas orientées dans le sens de la direction des nervures et, ce qui plus est, même les chapiteaux ne le sont pas! Mon contradicteur, qui est dévoré de zèle pour la maison de Dieu qu'est la cathédrale, ne ferait-il pas bien par commencer à l'étudier d'un peu plus près? Point n'était donc besoin de faire quatre dessins et une planche en simili pour établir un argument reposant sur des bases aussi... mal «orientées» que celui qu'il nous sert!

Après cela je puis faire entièrement mienne, mais en sens contraire, sa conclusion: «On conviendra qu'entre cette observation et la remarque que nous avons faite auparavant sur la proportion de la travée, la concordance est parfaite!»

M. Dhuicque nous montre ensuite dans un dessin qui fait frissonner, le sort qui eût été réservé au transept de la cathédrale si l'on avait risqué de le couvrir par une voûte sexpartite: il n'en serait pas resté pierre sur pierre! Ces deux pauvres branches d'ogives, épaisses au maximum de 30 cm., encadrées chacune par deux autres qui sont contrebutées dix fois plus qu'il ne faut par les deux clochers et par les murs gouttereaux de la nef et du chœur, auraient renversé non seulement les murs du transept, épais de 1 m. 80 mais même les bas-côtés de la nef et du chœur — à supposer que ce dernier ait jamais été comme M. Dhuicque le dessine, ce qui n'est certainement pas! Je ne me représente pas sur quelles données on fait les calculs d'une voûte dont on ignore tout: le tracé, la section des

nervures, l'épaisseur des voûtains, la cohésion des maçonneries, etc. N'étant guère plus spécialisé que M. Dhuicque dans de pareils calculs, j'ai, moi aussi, posé la question à un collègue, professeur de stabilité: il m'a dit que, dans ce domaine surtout, le calcul vaut ce que valent les hypothèses de départ (1).

Et puis, à quoi sert-il de discuter ce point plus longuement? Mon contradicteur semble raisonner *comme si vraiment les voûtes sexpartites avaient existé.* Je n'ai jamais soutenu cela. J'ai simplement dit qu'elles avaient été *prévues* lors de la construction des croisillons, mais qu'on en avait abandonné l'idée dans la suite. Il n'y a donc jamais eu sur les deux travées en question d'autre couverture que les voûtes actuelles.

Cela résoud en même temps la quatrième objection de M. Dhuicque : la disposition anormale du chapiteau couronnant éventuellement les deux colonnettes médianes du côté de la nef.

Car si j'ai, dans mon dessin perspectif (fig. 12), introduit ce chapiteau, c'est uniquement pour montrer au lecteur un exemple courant de voûte sexpartite. Je ne pouvais évidemment tracer celle-ci exactement parce qu'elle n'a jamais existé! Mais il ne faut pas oublier que cette colonnette présente elle-même quelque chose d'anormal. Son diamètre est beaucoup plus fort que celui des colonnettes extrêmes; elle est beaucoup trop grande pour sa fonction parce qu'elle est déterminée par les dimensions du pilier roman dont elle sort. Il est donc plus que probable que l'on n'y a pas prévu de chapiteau et que la nervure devait porter directement sur le fût. C'est là

---

(1) On trouvera ici ce que veut bien nous écrire à ce sujet notre éminent collègue M. Van der Haeghen:

« Quoiqu'il en soit, voici quelques petites remarques au sujet du dessin (fig. 7) sorti de l'imagination fantaisiste de M. Dhuicque.

a) Le refoulement éventuel des points d'appui des retombées des nervures médianes des voûtes sexpartites ne devait pas augmenter la poussée sur les piliers d'angles et ne pouvait par conséquent pas les renverser;

b) Le renversement de maçonneries ajourées ne s'opère pas par rupture à la base, comme un monolithe homogène, mais par fractionnement des parties hautes;

c) Etant donné le rapport des côtés du plan rectangulaire de base $\left(\frac{9,35}{13,45} = \text{tg } 34^{\circ}40'\right)$, la disparition de deux petits compartiments de voûte voisins ne devait pas nécessairement entraîner l'effondrement des grands compartiments; on le vit à Reims et à St Quentin, où les voûtes sont également barlongues à 30°;

d) L'ouverture des murs sous la poussée des voûtes ne se fait jamais brusquement, mais progressivement, ce qui eût laissé le temps, avant tout effondrement, d'intercaler des tirants d'ancrage. A l'église de N.D. de la Chapelle, le dévers des murs est de 33 cm. d'un côté et de 11 cm. de l'autre; et la partie gothique de la cathédrale de Tournai dénonce des dévers bien plus impressionnants encore;

e) L'effondrement d'une voûte ne s'opère pas du tout comme se l'imagine le dessinateur. Après un refoulement suffisant des retombées, une voûte mince se casse aux reins et à la clef, tombe et laisse les murs revenir vers leur position initiale; nous en avons vécu la démonstration à Nivelles même. »

une de ces anomalies que l'on rencontre couramment dans les édifices dont les plans furent modifiés en cours d'exécution.

Les quatre arguments de M. Dhuicque, dont, de son propre aveu, aucun n'est pertinent par lui-même, devaient s'arc-bouter les uns les autres pour épauler sa thèse. On voit que ce ne sont que des ombres d'arguments, épaulant l'ombre d'une thèse.

Le dernier paragraphe du chapitre est un modèle de ce qu'en dialectique on appelle un «sorite»: « Il n'y a pas eu de voûtes sexpartites; donc les colonnettes médianes ont continué jusqu'au plafond; donc elles ont porté les entraits d'une charpente; donc cette charpente avait des fermes maîtresses; donc la charpente actuelle qui n'en a pas n'est pas primitive; donc la charpente primitive se trouvait 3 m/plus bas.»

Je ne secouerai pas, pour l'instant, ce fragile échafaudage : cela sera fait au moment opportun, et nous passons au chapitre III, où il est répondu à la question «Pourquoi la nef ne fut-elle pas voûtée au Moyen Age?»

III

M. Dhuicque affirme que «*les* édifices romans reçurent des voûtes dès que l'on parvint à les en doter.» L'affirmation semble un peu générale, comme bien d'autres, sorties de la plume de notre collègue, et je pourrais lui fournir des exemples très nombreux d'églises qui n'ont jamais vu l'ombre d'une voûte.

Pour n'en prendre que quelques-uns parmi les édifices de premier ordre, je cite les abbatiales de Montier-en-Der et de Vignory en Champagne, du Mont-Saint-Michel en Normandie, de Saint Albans, de Winchester, d'Ely et de Peterborough (partiellement) en Angleterre, de St Michel et de St. Bernward à Hildesheim, de Gernrode, de Quedlimbourg et de très nombreuses églises lombardes. En Belgique les exemples abondent également: Aldeneyck, St. Séverin en Condroz, Celles, Hastière, Orp-le-Grand, Berthem et une foule d'autres églises de second rang.

Il revient ensuite avec la thèse énoncée dans sa première brochure, disant que «si l'on n'a pas voûté Tournai pendant la période gothique, c'est parce que le style gothique exige des piédroits compliqués dont on n'a appris à se passer qu'au XVIIIe siècle.»

J'ai contesté cette affirmation et je lui ai cité des églises où ce système de soutiens n'existe pas. Comme son affirmation était générale, je n'ai pas spécifié moi non plus et j'ai cité les premiers exemples qui se présentaient sous ma plume, entre autres le chœur de Winxele.

Maintenant il s'aperçoit qu'il s'est avancé trop loin: «Nous n'ignorons

pas, dit-il, que bien des voûtes reposent simplement sur des culs-de-lampe, mais ce sont en général des voûtes de faible envergure.» Et il profite alors de mon exemple de Winxele pour établir un parallèle entre cette église et la nef de Tournai et pour exposer à sa manière la question de l'équilibre des voûtes gothiques. D'après lui les consoles de Winxele ne sont pas originelles. Cette affirmation est basée sur le fait qu'il a étudié et relevé l'église en question. Je suis exactement dans le même cas et je puis donc, avec autant d'autorité, affirmer le contraire. *Le moindre bout de preuve ferait bien mieux l'affaire du lecteur.* Mais passons, car tout cela n'a guère d'importance, étant donné qu'il m'eût été facile de fournir de nombreux exemples d'édifices de grande envergure où le système des colonnettes sous chaque retombée n'a jamais été appliqué.

M. Dhuicque voudra bien admettre que les voûtes qui recouvrent la plupart de nos églises baroques du XVIIe siècle sont de vraies et authentiques voûtes d'ogives et que, étant donné leurs lourds arcs doubleaux et leur tracé en plein-cintre, elles exercent une poussée plus forte que celles de l'époque gothique proprement dite. Or plusieurs de ces églises baroques peuvent soutenir, pour leur hauteur et leur largeur, la comparaison avec la cathédrale de Tournai. *Cependant toutes leurs voûtes reposent sur des consoles ou sur des pilastres aussi peu saillants que ceux de la nef de Tournai.* C'est le cas à Ste Walburge à Bruges, à St. Michel à Louvain, au Béguinage de Bruxelles, à Ninove, Grimbergen, Averbode, etc. (5) Si donc ces voûtes se passent de piédroits, a fortiori les voûtes vraiment gothiques pouvaient-elles s'en passer. Et si M. Dhuicque n'était pas encore convaincu, je lui rechercherais volontiers quelques exemples parmi les grandes voûtes du XIIe au XIVe siècle, à commencer par la plus ancienne de toutes: celle de la cathédrale de Durham.

J'en conclus que l'on aurait parfaitement pu voûter la nef de Tournai dès le XIIIe siècle si on l'avait voulu.

Je passe sur les insinuations auxquelles mon contradicteur se livre, à la p. 20 de son travail et où il regrette que je n'apporte dans le débat que des notions archéologiques, négligeant ou ignorant les problèmes constructifs et faisant étalage d'érudition à bon marché. Je pense, sans fausse modestie, pouvoir dire que les problèmes constructifs ne m'intéressent guère moins que lui. Je lui en donne seulement comme preuve les deux douzaines d'églises dont j'ai dessiné les plans et qui toutes, tiennent parfaitement debout.

---

(5) A titre de comparaison voici les largeurs et les hauteurs de quelques-unes de ces églises: Grimbergen 11.30x27, Gand St Pierre 12,5x25, Malines Béguignage 13x25. Les dimensions de la nef de Tournai sont 9,80x26.

Puis il continue en ces termes: «Dire qu'il eût été possible d'adapter à la nef de Tournai des voûtes gothiques sans le concours de supports c'est émettre un paradoxe d'autant plus maladroit que l'«on a pris soin de souligner qu'à Nivelles ces mêmes voûtes, sur un même corps privé de supports, n'ont pû être tenues en respect que par l'adjonction de lourds ancrages.»

Un moment! M. Dhuicque a encore manqué ici une belle occasion... de regarder la cathédrale. *Car ces lourds ancrages, ils existent à Tournai aussi bien qu'à Nivelles.*

Dans les coursières des murs gouttereaux sont conservées à chaque travée d'énormes clefs d'ancre, hautes de 3 m. 50 et bien plus lourdes que celles de Nivelles. Leurs tirants, serrés à coins, pénètrent dans les murs à la hauteur des reins de chacun des arcs-doubleaux. Puis ils passent dans l'épaisseur des doubleaux, décrivant un angle d'environ 40° avec l'horizontale et, sortant de la maçonnerie près du sommet des voûtes, ils vont, ou plutôt ils allaient s'accrocher aux entraits de la charpente.

De l'existence de ces ancrages je conclus deux choses: 1° que, lors de la construction des voûtes au XVIIIe siècle, *on ne s'est pas du tout préoccupé de faire une construction si légère et si scientifiquement conçue qu'elle pouvait se passer d'ancrages.* On ne s'est pas gêné pour se servir de ceux-ci. On avait d'ailleurs d'autant moins de raisons pour le faire que les mêmes ancrages existaient depuis des siècles aux voûtes du chœur. On les a simplement camouflées, quitte à leur faire perdre une part de leur efficacité. *Mais avec des ancrages on peut faire tenir n'importe quelle voûte: il ne fallait donc pas attendre le XVIIIe siècle pour en bander une et toute l'argumentation de M. Dhuicque sur l'impossibilité de voûter la nef auparavant se dissipe en fumée.*

2° Qu'en fait la voûte peut rester en équilibre sans ancrages (quoiqu'il se soit produit récemment des crevasses à cause de la disparition des entraits). Mais si cette voûte peut tenir, une voûte gothique pouvait tenir au moins aussi facilement *car la plupart des croisées d'ogives sont bien plus légères que la couverture de Tournai* qui n'est, en dernière analyse, qu'une voûte gothique dont les nervures sont enrobées dans les voûtains; *quelque chose comme une voûte à nervures frauduleuses et à ancrages honteux!* La plupart des grandes voûtes à nervures du style gothique avancé n'ont *qu'une seule brique d'épaisseur,* donc beaucoup moins que la voûte d'arêtes de Tournai, laquelle constitue non pas un progrès mais un recul. Cela prouve une fois de plus que M. Dhuicque a tort de soutenir qu'une voûte gothique «eût renversé infailliblement les murs hauts de la nef.»

D'ailleurs, telle que nous la voyons, *la voûte n'est plus originelle du tout*. Bruyenne l'a remaniée profondément: il l'a privée de ses caissons Louis XV en stuc (1); il a raccourci de plusieurs mètres les pilastres qui descendaient primitivement jusqu'au bas du triforium (2); il a «romanisé» ses formes, entre autres les impostes qui ont un profil qu'aucun architecte du XVIIIe siècle n'aurait tracé. De tout cela M. Dhuicque ne souffle mot quand il parle de cette voûte «admirable». On se demande pourquoi elle lui tient encore tant au cœur, vu qu'elle a subi «les outrages du vandalisme restaurateur» et qu'elle n'est donc plus «originelle» du tout!

Le cas de Tournai est donc exactement le même que celui de Nivelles et c'est bien à tort qu'on me reproche d'avoir comparé les deux.

Le lecteur jugera après cela ce qu'il reste de la conclusion de ce chapitre: «il ne manque donc pas de raisons pour expliquer le retard apporté au voûtement du vaisseau central. Mais toutes sont d'ordre technique et toutes sont pertinentes.»

Je réserve pour un chapitre suivant ce qu'il dit du voûtement des tribunes.

IV

Dans le chapitre IV de la brochure «se précisent les affinités de la nef de Tournai avec les basiliques latines».

M. Dhuicque y proclame d'abord que «le propre de l'architecture du Moyen Age est d'avoir établi une parfaite concordance entre la forme des piliers et les éléments des voûtes». Encore une de ces affirmations beaucoup trop générales. Cette concordance existe dans de nombreux cas, plus souvent que dans n'importe quel autre style et c'est même là l'un des grands mérites du roman et du gothique; mais elle souffre cependant de multiples exceptions. De nombreuses voûtes sont bandées de manière absolument maladroite : pour s'en convaincre il suffit de regarder quelques reproductions d'églises belges ou anglaises dans le premier manuel venu.

Partant de ce principe et observant l'anomalie des arcs doubleaux des bas-côtés de Tournai, qui sont moins épais du côté des murs que du côté des piliers (fig. 1) il en conclut que ces arcs sont le produit d'une transformation faite après coup, et que les voûtes qui s'appuyent sur ces arcs sont également des adjonctions postérieures. Et pour établir qu'il en

(1) Cf. L. Clocquet, *Tournai et Tournaisis* (Guides belges), Desclée, De Brouwer et Cie, Bruges, 1884, p. 168.

(2) Cf. B. Renard, *Monographie de Notre-Dame de Tournai*, in f°, 1851, pl. XIV.

est bien ainsi il donne un exemple de la disposition normale: l'église abbatiale de Vezelay. Ce n'est vraiment pas très fort comme preuve. C'est à peu près comme si, ayant rencontré un homme à cheveux roux, il prétendait que cette couleur est artificielle et en donnerait comme preuve un exemple de la règle générale: une tête brune ou blonde.

Cette anomalie de largeur des arcs n'est pas le seul argument qu'il invoque en faveur de sa thèse. Il y a encore le bouchage partiel des fenêtres. Mais j'ai répondu, je pense, adéquatement à cette objection. Mon contradicteur semble avoir oublié de lire ce passage de mon article, car il n'y fait pas la moindre allusion. Il ne reste donc que l'asymétrie des doubleaux.

Voyons ce que vaut cette preuve.

Il semble qu'elle perdra du coup toute sa pertinence si je lui montre, dans la cathédrale même, d'autres exemples de la même anomalie *qui ne sont pas l'effet de remaniements* mais qui sont bel et bien originels. Si M. Dhuicque avait, encore une fois, bien regardé l'église il les aurait trouvés par lui-même. C'est d'abord la dernière travée occidentale de la nef (fig. 5), dans laquelle, des deux côtés, contre le narthex intérieur, la grande arcade repose d'une part sur une colonnette mais de *l'autre sur un pilastre plat, exactement semblable à ceux des bas-côtés.* Ce sont ensuite, dans les hémicycles des croisillons, *les redans des dernières arcades du rez-de-chaussée et de la tribune* (fig. 2), qui sont encore plus asymétriques que ceux des doubleaux des bas-côtés.

Mais il y a une considération bien plus importante et qui a totalement échappé à la sagacité de notre collègue. C'est la suivante: Les bas-côtés, voûtés après coup selon lui, ne sont pas identiques en plan sur toute leur longueur (voir plan). Les deux travées attenant au transept forment retour et sont, de ce chef, dédoublées. Ces travées sont voûtées. Je suppose que M. Dhuicque n'ira pas jusqu'à prétendre qu'elles le furent également après coup. Or leurs voûtes et celles des bas-côtés simples *sont de construction et de lignes absolument semblables.* Leurs retombées sur les piliers composés intérieurs se ressemblent à un centimètre près. Et, qui plus est, du côté du mur extérieur, en retour vers la porte Mantille et la porte du Capitole, les voûtes, reposant sur les mêmes pilastres que ceux des bas-côtés de la nef, présentent des doubleaux tout aussi anormaux (fig. 3 et 4).

Toutes ces voûtes sont donc incontestablement contemporaines et donc originelles. L'anomalie dans les doubleaux est une simple originalité de la cathédrale; une fantaisie de l'architecte ou, si l'on veut, une maladresse (il y en a bien d'autres) dont on ne peut rien conclure, ni l'absence

Fig. 1. Bas-côté nord

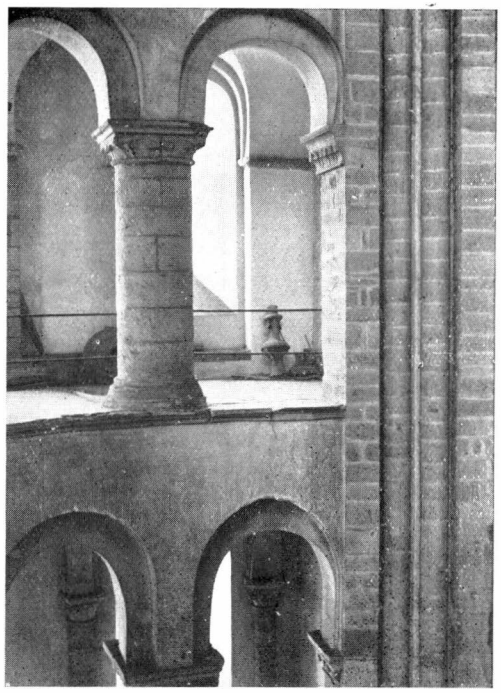

Fig. 2. Derniers arcades des hémicycles du transept

Fig. 3. Retour du bas-côté nord contre le transept

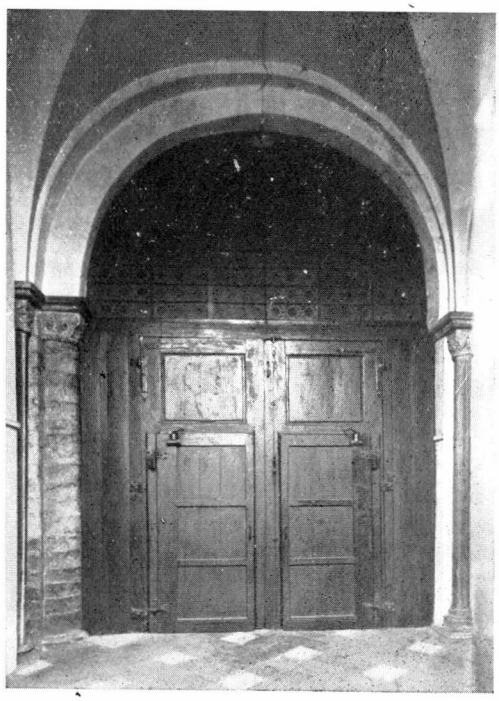

Fig. 4. Narthex de la Porte Mantille

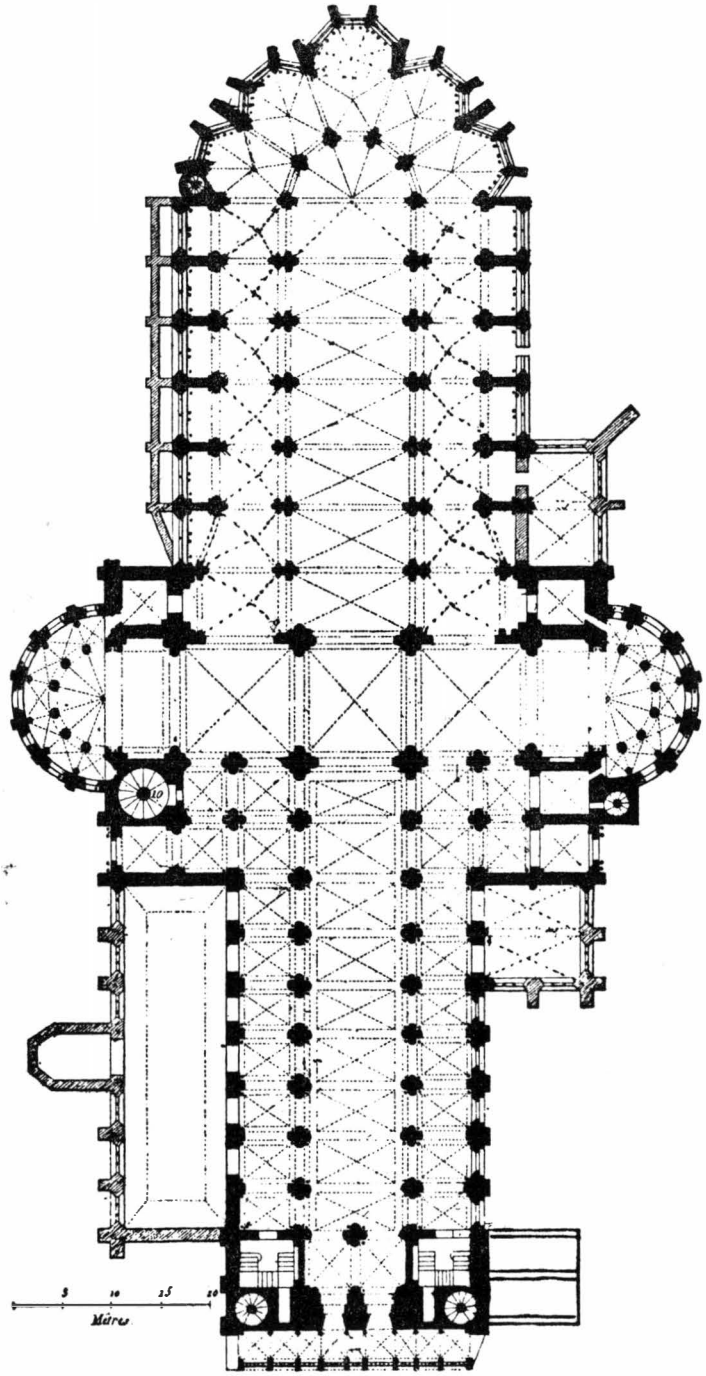

Plan de la cathédrale de Tournai

originelle de voûtes aux bas-côtés, ni surtout une restitution de l'état primitif des tribunes, comme celle présentée à la p. 25 de la brochure.

Car, devant l'absence des voûtes, obligé de trouver une destination aux colonnettes intérieures des piliers, M. Dhuicque invente tout simplement et sans l'ombre de preuve, qu'elles ont servi d'appui à des arceaux encadrant les grandes arcades et destinées à porter la superstructure. Il arrive à cette conclusion, dit-il, par un simple raisonnement d'«homme de métier» qui revient à dire: ««On aurait pu faire cela ainsi, donc on l'a fait». Et dans un dessin très intuitif, il explique aux non-initiés, comment cela s'est fait. C'est, qu'on me permette de le dire, l'antipode radical de toute méthode scientifique.

Il s'agit ici d'un *fait historique:* ces arceaux ont-ils servi à cela oui ou non? Or un fait historique ne s'établit pas par des raisonnements a priori, mais *par des documents.* Ceux-ci peuvent être des archives ou des traces dans le monument lui-même. M. l'archiviste Rolland dit n'avoir trouvé dans les archives rien en ce qui les concerne, et M. Dhuicque n'en a, sans doute, pas trouvé davantage. Mais en revanche l'examen du monument, si distraitement fait par M. Dhuicque, prouve abondamment le contraire de sa thèse.

Car, d'après lui, la transformation a été la même aux tribunes qu'aux bas-côtés. L'étage n'aurait possédé, avant le XVIIe siècle, qu'un simple plafond sur poutres sans aucun élément de pierre (v. dessin p. 25).

Il est bien vrai — tout le monde le savait — que les voûtes d'arêtes proprement dites des tribunes sont en briques et datent de 1630. *Mais les doubleaux qui les portent sont bel et bien du XIIe siècle;* ils sont, en effet, construits non pas en briques mais en *moellons de calcaire tournaisien,* exactement semblables à ceux du reste de la construction et *ils forment corps, tant avec les murs gouttereaux qu'avec les murs extérieurs* (fig. 6). De plus, ces arcs sont chargés de murs diaphragmes reliant solidement entre elles ces deux parois et qui surgissent encore, avec leur enduit, autrefois visible, au-dessus des voûtes postiches. Tout cela est incontestable: il suffit d'ouvrir les yeux pour s'en convaincre.

Il en résulte qu'il ne peut être question d'arceaux longitudinaux comme les dessine M. Dhuicque. Les arceaux dont il parle pour les bas-côtés, servent de formerets aux voûtes et ils se fondent dans les doubleaux jusqu'à la hauteur des tas de charge. Donc, encore une fois, tout son système s'écroule et son dessin est fantaisiste d'un bout à l'autre. Ce n'est donc pas moi mais c'est lui «qui s'est trompé une fois de plus» et la cathédrale de Tournai n'avait primitivement rien d'une basilique latine.

Elle ne formait pas, à elle seule, exception au milieu des églises romanes

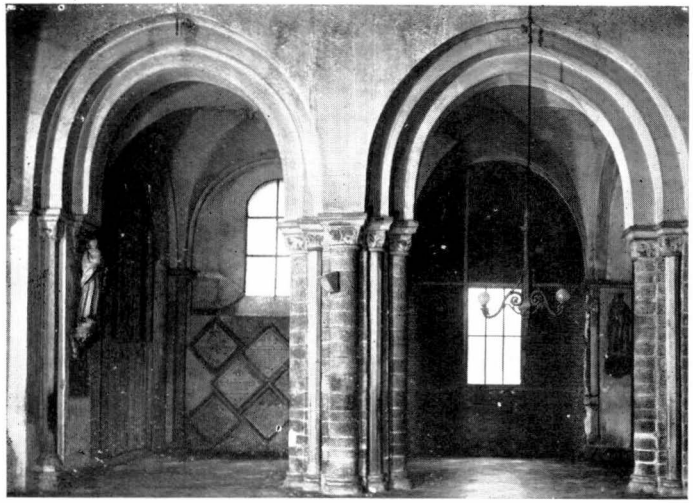

Fig. 5. Dernières travées de la nef

Fig. 6. Arcs des tribunes

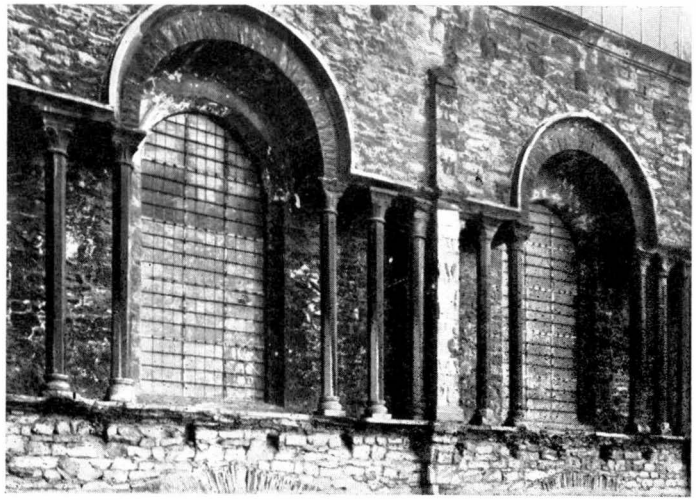

Fig. 7. Encoches de la charpente des bas-côtés

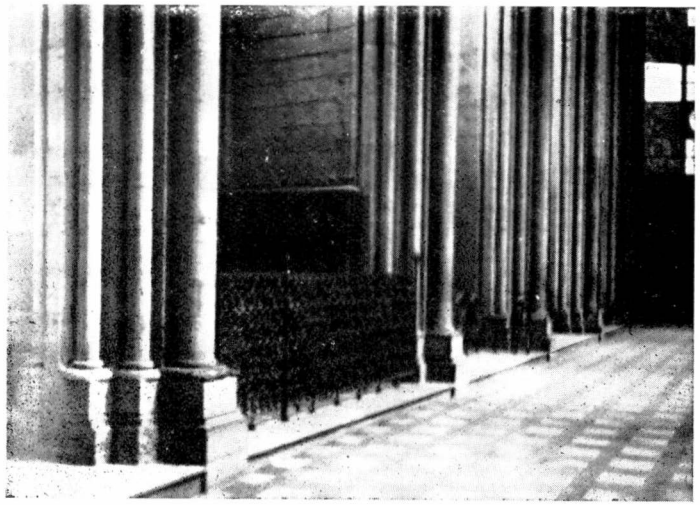

Fig. 8. Bases des colonnettes du chœur

de son école et elle n'a ni plus ni moins de rapports que celles-ci avec le type basilical. Comment M. Dhuicque peut-il songer sérieusement à ce parallélisme? Ignore-t-il donc que les basiliques latines présentent certains caractères essentiels qui sont totalement absents des églises romanes du XII° siècle? Ce qui distingue leur plan, tout d'abord, c'est l'absence générale de transept, tant dans le type ravennate que dans le type Nord-Africain. On ne le rencontre que dans les grandes églises de Rome, encore que la nef transversale y soit simplement d'équerre sur la nef principale, d'où résulte une absence totale de croisée. L'abside semi-circulaire, toujours simple, est greffée directement sur la nef ou sur le pseudo-transept, sans l'intermédiaire d'un *presbyterium*. Différence plus essentielle encore: la basilique latine est un édifice non articulé; c'est comme qui dirait un monôme, c'est-à-dire que la nef centrale et les bas-côtés y sont conçus comme trois unités indépendantes n'ayant aucun commun diviseur. L'emplacement des colonnes, des fenêtres, tant hautes que basses, ainsi que les éléments de la couverture n'y ont aucun rapport mutuel. On ne pourrait ni raccourcir ni allonger une basilique de manière vraiment constructive, car elle n'est pas subdivisible en travées, alors qu'à Tournai la longue nef, de même que le transept, sont pleinement articulés et se divisent en travées nettement marquées par des contreforts à l'extérieur, par des pilastres à l'intérieur, et par des arcs doubleaux et des fenêtres. Et M. Dhuicque connaît-il une seule basilique latine avec piliers composés? Des soutiens comme ceux de Tournai supposent, comme je l'ai déjà dit, une évolution de plusieurs siècles à partir de la simple colonne monolithe. Et connaît-il une seule basilique avec plus d'un clocher, pour ne pas dire avec cinq ou sept? Et je pourrais ainsi énumérer bien d'autres différences qui excluent toute proche parenté entre les deux types d'édifice. C'est faire un véritable affront à la vénérable cathédrale que de la considérer comme un type régressif! *Elle est, au contraire, l'exemple le plus évolué de l'architecture romane pure, dans les écoles du Nord.*

Après n'avoir rien prouvé du tout, M. Dhuicque, se met encore une fois à moraliser et il s'en prend à «notre prétention de vouloir tout classer, de répartir les édifices en familles et en groupes comme des plantes ou des animaux, ce qui est la résultante (sic) d'une érudition trop superficielle et trop confiante en sa propre infaillibilité».

C'est encore là une insinuation non dénuée de malvaillance mais bien de tout fondement! Comme tout historien consciencieux nous nous bornons à constater les faits, à les analyser et à les passer au crible de la critique. Puis, au moyen des matériaux rassemblés de la sorte, nous construisons nos

synthèses et nous partons de ces synthèses vers de nouvelles analyses mais nous n'intégrons jamais des faits nouveaux dans nos synthèses sans preuves suffisantes. Cela surtout en matière de restauration, où, comme je l'ai déjà répété à maintes reprises, la plupart des cas sont des cas d'espèce.

V

Je n'ai pas grand'chose à répondre au contenu du chapitre V, intitulé «Pourquoi la voûte doit-elle être maintenue?» Je n'y suis pas directement mis en cause et il s'y agit plutôt d'un plaidoyer sentimental en faveur de cette pauvre voûte, si injustement persécutée.

La forme insolite de ses travées est d'abord naturalisée dans la nationalité des véritables voûtes d'arêtes, quoique les voûtes d'arêtes aussi oblongues soient bien plus rares, proportionnellement, que des voûtes sexpartites de la même forme.

Il s'agit ensuite de sa structure. Panégyrique très peu convaincant de la merveilleuse rigidité de cette voûte qui a résisté à deux incendies! J'ai répondu à cela que les constructeurs de la voûte eux-mêmes ne devaient pas être fort convaincus de cette rigidité, puisqu'ils ont cru devoir l'ancrer très solidement. J'ai écrit encore dans mon précédent article qu'on pourrait en dire exactement autant de toute voûte à nervures bien conditionnée. Les exemples que cite l'auteur pour prouver la déficience des voûtes gothiques sont vraiment bien mal choisis. Comment sait-il ce qui s'est passé exactement à Dinant en 1466 (pas en 1477) et pourquoi on a renouvelé alors la voûte de la collégiale? Celle-ci avait-elle seulement été achevée auparavant? Et les voûtes des halles d'Ypres ne furent pas détruites par l'incendie mais par les bombardements successifs qui l'ont suivi (1). Il en est de même de celles de la cathédrale de Reims qui pouvaient résister à tous les incendies possibles mais qui ont été percées par plus de 300 obus de tous calibres. Et quant à la cathédrale de Chartres, j'avoue ne rien comprendre à la démonstration de l'auteur. Il ne peut cependant pas ignorer qu'aucune des cathédrales précédant l'actuelle et qu'il cite comme incendiées, n'était voûtée! Pas même celle de Fulbert, brûlée en 1194, à part le narthex construit en 1145 et qui ne fut d'ailleurs épargné que grâce à ses voûtes.

Par ailleurs je puis lui citer un exemple en sens contraire que je connais fort bien. C'est celui de St. Pierre à Louvain dont les voûtes à nervures ont partout une épaisseur d'une seule brique. En août 1914 elles ont parfaitement résisté à l'effondrement des énormes charpentes et de la

(1) Elles n'étaient d'ailleurs pas gothiques du tout.

coupole du carillon, à la chute des 40 cloches de celui-ci et des douzaines de tonnes de ferrailles que j'ai vues de mes yeux amoncelées sur la croisée. Il n'y a eu d'accident à cette église que sous le clocher où les cloches de 3000 et de 2000 kilos, tombant de 10 m. de haut, ont percé les *panneaux* des voûtes à réseaux en deux endroits, mais en laissant les nervures parfaitement intactes. Au chevet du chœur également la clef de voûte a été enfoncée par la pointe de la lourde croix de fer, haute de 4 mètres. La voûte de notre collégiale a donc été mise à une épreuve autrement rude que celle de Tournai.

Après cela M. Dhuicque se livre encore à une dissertation éloquente et émotionnante sur le «voûtement des temples chrétiens». Il fait siennes les paroles du chanoine Bondroit: «Quels états d'âme peut donc provoquer un plafond plat, qui rabat l'encens vers la terre!» Si après cela la cause du plafond n'est pas jugée...! Et il conclut: «Le XVIIIe siècle parvint à réaliser dans la nef ce que le Moyen Age s'était reconnu impuissant à faire. Et qui pourrait prétendre que les cintres de cette voûte, si heureusement apparentées aux formes de l'édifice, ne s'y sont pas parfaitement intégrés»? Il oublie que ces formes, falsifiées par Bruyenne, ne sont plus du tout celles du XVIIIe siècle. M. Dhuicque voudrait-il «intégrer» le vandalisme du faussaire dans l'édifice!

Je ne puis, enfin, cacher mon étonnement de voir M. Dhuicque contester la pertinence des calculs d'ingénieur qui déclarent qu'en ce moment la voûte est stable; lui qui s'appuye sur les mêmes calculs pour prouver que la voûte sexpartite du transept devait, non seulement choir elle-même, mais entraîner dans sa ruine la moitié de l'église! Il se permet même de poser plusieurs questions indiscrètes concernant cette stabilité : «Quel est le poids réel de la voûte? Quelle est la résultante exacte des poussées? Quel est le degré de cohésion des maçonneries et des mortiers?» S'il lui semble impossible qu'un ingénieur réponde adéquament à ces questions pour une voûte qui existe et qu'on peut mesurer, comment admet-il que, pour une autre qui n'a jamais existé et dont on ignore quasi tout, «*les conclusions puissent être formelles et qu'elles permettent même de définir de quelle manière se serait produite la rupture*»?

N'y aurait-il pas là peut-être quelque chose dans le genre d'une contradiction?

VI

Si le chapitre V de la brochure ne nous offre guère de points de débat intéressants, le suivant le rachète amplement. Il s'agit ici de la charpente

primitive de la nef dont j'ai parlé longuement dans mon précédent article, que M. Dhuicque semble vraiment avoir très mal lu.

Chose fort curieuse : Dans sa première plaquette il ignore totalement l'existence de charpentes à chevrons formant ferme; il n'a existé pour lui que des charpentes latines à grandes fermes maîtresses. Je lui ai cité alors un nombre respectable d'exemples de combles romans nordiques visibles encore dans les alentours de Tournai et jusque sur la cathédrale elle-même.

A la suite de cela il est allé à la découverte de ces charpentes et il se met à présent en devoir d'expliquer aux lecteurs en quoi elles consistent, comme si mon dessin perspectif n'était pas aussi clair que son relevé de la charpente de Soignies (p. 63, fig. 15). Il ne tient non plus aucun compte de mes explications concernant l'ancien plafond. Je lui prouve à l'évidence que jusqu'en plein XVIII° siècle « cette charpente n'est pas faite à la moderne: les chevrons ne sont pas portés par des pannes, mais sont gros et forts, entés sur des poutres transversales et appuyés de portants entés dans ces poutres». *C'est la description minutieuse d'une charpente à chevrons-fermes du XII° siècle,* qui serait confirmée, au besoin par un autre texte, découvert aussi par M. Rolland, «l'étrange amas de poutres qui jonchent le dessus de cette nef, auxquelles poutres est attaché le lambris à la mosaïque que l'on voit encore à présent.»

M. Dhuicque appelle cela des «indications imprécises» et il s'en va consciencieusement à la recherche des charpentes originelles. Il dit lui-même qu'à partir du XII° siècle le type des charpentes à chevrons commence une évolution dont nous connaissons toutes les étapes et qui a comme principes d'une part l'augmentation de la pente des toitures et d'autre part le désir d'économiser du bois (1). Croit-il donc sincèrement qu'on aurait placé sur la nef de Tournai une charpente aussi coûteuse et d'un type aussi régressif à l'époque de la Renaissance? C'eût été un vrai miracle archéologique. Pour trouver un semblant d'argument à la disposition de la toiture primitive il cite les traces d'une toiture antérieure à pente plus faible sur le mur de la lanterne! Mais on sait parfaitement ce qu'était cette toiture. Lors de la construction de la voûte on a surélevé de 1 m. environ les murs gouttereaux de la nef. La vieille charpente romane *qui n'a été démolie qu'alors* se trouvait donc à un niveau plus bas et *c'est sa trace qu'on remarque sur la tour. Mais sa pente était comme toutes celles du XII° siècle, à 45 degrés.*

(1) Cette évolution est assez différente en Belgique et en France: le type primitif à entraits sur chaque ferme subsiste chez nous jusqu'en plein XIIIe siècle. Les exemples sont nombreux.

Mon contradicteur se livre ensuite à un raisonnement semblable concernant les charpentes du transept qui sont de magnifiques exemplaires du type roman pur et qui, comme il l'admet, datent du début du XIIIe siècle. Mais, selon lui, elles ne seraient pas les charpentes primitives: celles-ci ont dû se trouver à un niveau plus bas, vu que pour construire celles que nous voyons, on a dû boucher des fenêtres sur les deux côtés de la tour lanterne. C'est une fois de plus totalement erroné. La vérité est que, dans le projet primitif, le transept devait avoir la même hauteur que la nef mais que, une voûte d'ogives à *arcs-brisés* ayant été décidée après la construction de la lanterne, on a dû surélever les murs de plus de 2 mètres, et par le fait même, la pointe du toit est venue obturer les fenêtres de la tour. *Mais c'est bien là la disposition originelle et la charpente actuelle est donc également la première.*

Pour M. Dhuicque il en a existé une autre, construite un demi-siècle plus tôt. Comment était-elle? On ne le devinerait jamais: *Elle était du type plus récent, déjà évolué,* que l'on voit sur le chœur de Soignies, où par économie, les entraits ne se rencontrent plus qu'à une seule ferme sur quatre! Il appelle cette charpente de Soignies «un curieux ouvrage». Elle n'a absolument rien de curieux: on la rencontre en nombre d'endroits, par exemple à l'abbatiale de Floreffe, à St. Nicolas à Gand, à Notre Dame aux Dominicains de Louvain, à Notre-Dame de Diest, etc., au XIIIe siècle et même au XIVe siècle *mais jamais au XIIe*. Je défie M. Dhuicque de trouver un seul exemplaire en Belgique antérieur à 1200, pour ne pas dire 1225. Car l'exemple de Soignies est fort mal choisi. Le chœur de St. Vincent *n'a plus sa charpente primitive du Xe siècle* que les croisillons ont conservée. Celle que l'on y voit *date du plein XIIIe siècle:* la preuve en est *la pente de la toiture qui va vers les 50°,* ce qui ne se rencontre que bien après 1200.

Mais M. Dhuicque a absolument besoin de trouver une occupation pour les deux fameuses colonnettes du transept: elles ont dû à tout prix porter des abouts d'entraits. Je lui ai réfuté son hypothèse des grandes fermes latines et il n'y revient plus. Mais il a trouvé à présent le type du chœur de Soignies qui pourrait peut-être comporter une poutre à porter pour les colonnettes. Voici donc ce qui serait arrivé: une charpente de la forme du XIIIe siècle aurait existé là au milieu du XIIe et on l'aurait démolie au XIIIe siècle pour la remplacer par une charpente du plein XIIe, beaucoup plus lourde et plus coûteuse! Comme si on n'aurait pas pu, le cas échéant, remonter la même charpente sur place! «Il *suffirait* d'admettre, dit-il, que le transept ait possédé une charpente analogue pour que se trouvent justifiés

tous les éléments architecturaux (lisez: les colonnettes). Celles-ci, *de toute évidence,* portaient un entrait de la charpente». C'est à se demander si M. Dhuicque prend vraiment ses lecteurs pour des imbéciles!

Mais nous ne sommes pas au bout. Il veut encore prouver après cela que la nef, elle aussi, malgré la description minitieuse du Doyen du Chapitre au XVIIe siècle, avait une charpente à entraits distancés. Et voici son raisonnement: Les bas-côtés et la nef centrale ont «probablement» eu dès le début des charpentes d'un même type. Or les charpentes des bas-côtés (tribunes) étaient du type évolué. Celles de la nef centrale l'étaient donc également. Et il prouve sa mineure de la façon suivante : Dans les murs gouttereaux il existe, au-dessus de chacune des arcatures du triforium, un trou rectangulaire de 20 cm sur 25 qui «ne peut avoir servi qu'à contenir les abouts des entraits et des faux entraits de la charpente en appentis». C'est à se demander si on rêve! *Ces trous ne sont autre chose que des trous d'aérage; ils passent d'outre en outre des murs* et ils ont été simplement bouchés plus tard du côté de la nef par quelques briques! Il y en a qui ont encore 1 m. 50 de profondeur! Voit-on des abouts de chevrons engagés de 1 m. 50 dans des murs? Les voit-on placés à plat? Et M. Dhuicque oublie-t-il que si les entraits se rarifient au XIIIe siècle, *les faux-entraits restent alors aussi nombreux que les chevrons!*

« Il ne peut donc y avoir de doute », conclut-il. En effet, il ne peut y avoir de doute que les bas-côtés de la nef avaient les charpentes normales romanes à chevrons formant ferme. Car, en fait de trous, ceux dont nous avons besoin pour le prouver subsistent intacts sous la tablette saillante qui porte les coursières. *Les encoches biaises, inclinées à 30° et profondes d'environ 20 cm. y sont toutes en place* (fig. 7). Elles sont distantes de 80 cm., ce qui est tout à fait normal. De plus, en haut des murs gouttereaux, tout juste au-dessus d'elles on voit dans le parement *les queues des modillons, abattus au XVIIIe siècle et qui portaient la corniche de la nef. Elles se trouvent exactement dans l'aplomb des encoches en question.* Nous avons donc là également l'écartement des fermes de la charpente principale dont les abouts d'entraits étaient soulignés par les dits modillons. Nouvel argument, s'il en fallait encore, pour prouver que la charpente primitive était une charpente à entraits sous chaque chevron. Contre ces entraits était cloué un plafond dont la décoration primitive a été simplement modifiée au XVIIe siècle dans le goût du temps.

Après cela l'auteur de la brochure se sent encore une fois pris par l'émotion et, en face des beautés extraordinaires de la cathédrale, il s'écrie: «Comment imaginer qu'un monument d'une telle perfection artis-

tique puisse s'être trouvé coiffé d'un méchant plafond, fait de planches à peine jointives, clouées à des poutres mal équarries!»

Il faut croire que son émotion l'égare, car n'est-ce pas lui-même qui soutient que non seulement la nef mais la cathédrale tout entière a été conçue pour recevoir une couverture de bois à la manière des basiliques primitives (p. 9)? Et ne dessine-t-il pas lui-même les plafonds des nefs latérales et des tribunes? Et puisqu'il prétend par ailleurs qu'on ignore tout de ces plafonds, comment sait-il que les planches étaient mal jointes et les poutres mal équarries? Il me semble bien plus probable que cela n'a jamais été, mais que le plafond sacrifié malheureusement au XVIIIe siècle était une réalisation artistique digne de la cathédrale, peut-être aussi belle que le plafond du XIIe siècle subsistant à St. Michel de Hildesheim.

Quant à l'hypothèse d'un berceau lambrissé qui aurait existé avant le plafond plat, elle fera sourire non seulement les archéologues mais tous les architectes qui savent qu'on n'a jamais fait un berceau lambrissé dans une charpente qui aurait eu — d'après M. Dhuicque — moins que 45°. Un berceau lambrissé exige au moins 50° et l'énorme majorité de ceux qui existent encore sont construits sur 60° ou 65°.

Donc, pour faire encore une fois mienne la conclusion de M. Dhuicque, «au nom de la logique (artistique ou autre) nous repoussons cette hypothèse incohérente».

VII

Le dernier chapitre est consacré à la question des charpentes en béton armé.

C'est un exposé technique auquel il y aurait bien des choses à redire et qui revient en somme à accuser les architectes de la collégiale de Nivelles de «gaspillage inqualifiable».

J'ai demandé à mon honorable collègue M. Van der Haeghen de répondre techniquement à ce passage de la brochure (Voir annexe). Je me permettrai seulement de poser à mon contradicteur quelques questions bien claires:

1° Admet-il qu'il est totalement impossible, à l'heure actuelle, de rétablir, à Nivelles, à Orp et ailleurs, une charpente en chêne de même forme et des mêmes dimensions que celles qui ont existé primitivement sur ces églises? Admet-il que, même si l'on pouvait le faire, ce ne serait pas raisonnable, étant donné le danger d'incendie?

2° Admet-il que, dans une restauration sérieuse, il faut mettre, comme il le dit lui-même (p. 45) «les dimensions des pièces employées en rapport

de volume avec les autres éléments d'architecture? Admet-il qu'il est logique de donner aux entraits d'un plafond — qui doivent être apparents à Nivelles — et qu'on ne peut faire en bois, des dimensions supérieures à celles que la stabilité exige, quitte à diminuer leur armement? Admet-il que des poutres en béton conçues de la sorte coûteront bien moins cher que des poutres en chêne?

3° Ou s'il connaît un autre moyen de rétablir d'une manière logique et rationnelle l'aspect intérieur et extérieur d'une couverture comme celle qu'il faut à Nivelles ou à Orp, voudrait-il bien me l'indiquer, dans l'intérêt supérieur de nos monuments nationaux qui lui tiennent tant à cœur? Car la critique est aisée, surtout la critique démolissante, mais l'art est difficile, surtout l'art constructeur!

CONCLUSION.

La plaquette de M. Dhuicque se termine par une conclusion générale, où, en dix points numérotés, il proclame un à un les succès qu'il s'attribue, ayant, dit-il, renversé toutes mes affirmations. Il me semble superflu d'assourdir encore une fois ces coups de trompette. Le lecteur qui voudra se donner la peine de lire attentivement ce qui est dit sur chacun de ces dix points dans le présent article, n'aura guère de peine à se former une opinion. J'attends avec la plus entière confiance celle des hommes compétents (9).

Heverlé, 27 octobre 1942. Chanoine R. LEMAIRE.

(9) M. Simon Brigode, dans un article d'«Apollo» 1942 n° 15 p. 22 écrit de cette conclusion: «il faut bien le dire, ces quelques pages sont un défi à l'honnêteté par la façon dont elles déforment volontairement les données du problème en les simplifiant. »

ANNEXE

Monsieur le professeur van der Haeghen nous communique la note suivante.

M. le Chanoine Lemaire a bien voulu attirer notre attention sur le chapitre VII de la dernière étude de M. Dhuicque, parue en 1942, au sujet de la restauration de la Cathédrale de Tournai, chapitre intitulé: «A propos des charpentes en béton armé».

M. Dhuicque attaque l'idée de l'emploi de charpentes en béton armé à éléments apparents et critique l'exemple concret des fermes prévues pour la reconstruction de la toiture et du plafond de la Collégiale de Nivelles. Se basant sur les résultats d'un chiffrage personnel, l'auteur estime:

qu'on va mettre en œuvre le triple du béton nécessaire;

qu'on va surcharger la maçonnerie fatiguée de l'édifice;

qu'on va s'engager dans des dépenses considérables pour les coffrages nécessités par le moulage des fermes à plus de 20 m. du sol;

et il conclut:

« Un tel travail n'est pas seulement un non-sens et un inqualifiable gaspillage, c'est un défi!»

Comme nous avons été chargé d'étudier la dite charpente, nous pensons qu'il conviendra à M. Dhuicque de recevoir les explications qu'il désire.

Pour ce faire, il nous suffira d'ailleurs de reproduire quelques passages d'une note que nous avons rédigée en novembre 1941, sur la même question, à l'intention des services techniques compétents.

PROBLEME POSE

Le dispositif de support de toiture, avec entraits des fermes apparents sous le plafond, a été imposé par les Architectes, désireux, après la destruction des voûtes gothiques, de reconstituer le plafond de la Collégiale suivant son aspect roman primitif.

L'interdistance des fermes de 1,20 m. environ, leur forme générale et la section de l'entrait, l'exclusion de latteaux en bois, l'application d'une sous-toiture en briques creuses, et l'organisation du plafond, sont donc des données de départ du problème posé au calculateur de béton armé.

OBJECTIONS DE M. DHUICQUE

A. — «Le systême admis pour la Collégiale de Nivelles, comporte une mise en œuvre » de béton triple de ce qu'exigent les nécessités de la construction. »

Semblable ferme doit porter, en dehors des charges et surcharges de toiture, également celles du plafond; pour une interdistance de 1,20 m., elle demande 3,05 m³ de béton.

Dans l'hypothèse d'une interdistance entre fermes de 3,60 m., voici quelques précisions:

a) ferme d'un canevas à interdistance de 3,60 m. sans poinçon central, avec entrait normal 24/40, ne portant que les charges de toitures ... ... 3,90 m³

b) mise à profil de l'entrait suivant la section architecturalement imposée 30/45 ... ... 0,52 m³

c) deux fausses poutres intermédiaires de section 30/45 restituant l'aspect des entraits des fermes supprimées ... ... 3,50 m³

d) deux poutres longitudinales de 20/40, pour supporter les fausses poutres, porteuses du plafond, dans l'alignement des montants des fermes ... ... 0,58 m³

e) renforcement des arbalétriers, montants et faux entrait de la ferme calculée sous a), à cause des surcharges nouvelles de 3,50 de plafond et de poutraisons intermédiaires ... ... 0,50 m³

f) pannes avec faîtière d'entretoisement, la sous-toiture ne pouvant plus assurer ce rôle ... ... 1,15 m³

10,15 m³

g) système de suspension de la sous-toiture, l'appui direct de ferme à ferme n'étant plus possible par suite du trop grand écartement.

h) coffrage en plus par travée 112m2; soutènement du coffrage beaucoup plus lourd; réglage incertain à cause des écarts et déversements irréguliers des murs.

i) supplément d'acier pour le nouveau cubage en flexion.

Constatant que le type de ferme adopté, à interdistance de 1,20 m., demande 3,05 m³ de béton, soit 9,15 m³ pour trois fermes, on peut se demander où est «l'inqualifiable gaspillage» que dénonce avec tant de vigueur une critique mal éclairée.

Et encore ne porte-t-on même pas en compte de comparaison, les postes g, h, i, qui alourdiraient sérieusement la dépense.

L'erreur d'appréciation commise par cette critique provient essentiellement du fait qu'elle ignore les données du problème, oublie que le plafond, organisé comme convenu, doit également être porté par les fermes de la toiture, et que celle-ci comporte, outre sa couverture d'étanchéité supérieure en tuileaux, une sous-toiture d'isolement en briques creuses.

B. — « ... la densité du chêne est de 900 kg/m³, alors que celle du béton armé est de » 2.400 kg/m³; il s'en suit que, de deux charpentes identiques, réalisées l'une en bois, » l'autre en béton, la seconde pèsera près de trois fois plus que la première.

» Faut-il attirer l'attention sur la charge supplémentaire que l'on impose ainsi à un » vieux bâtiment, dont la maçonnerie fatiguée ne demande qu'à être soulagée. »

D'abord, quand même on disposerait des pièces de chêne nécessaires, il serait peu raisonnable, semble-t-il, de rétablir une charpente en bois; la Collégiale en est, pensons-nous, à son dix-septième incendie.

Ensuite, comme vu ci-devant, la solution adoptée, à fermes rapprochées, est moins lourde que celle à fermes plus distantes.

Mieux, le dispositif d'ensemble prévu pour la toiture et le plafond, pèse moins lourd que la toiture et les voûtes qui existaient avant la catastrophe.

En plus, les fermes rapprochées réalisent une meilleure uniformisation de la charge sur le pourtour, alors que le dispositif à fermes distancées donnerait lieu à des charges localisées bien plus importantes, et d'ailleurs mal réparties sur la crête de ces murs haut percés par les baies de fenêtres.

Enfin, pour raidir la crête de ces murs disloqués et déversés, y a-t-on incorporé une filière continue en béton armé, sur laquelle s'agraffent les pieds des fermes.

On voudra donc reconnaître qu'on a eu le souci d'épargner aux anciennes maçonneries

des surcharges et des fatigues nouvelles, souci qui fut même poussé jusqu'à un examen attentif des fondations.

C. — « Et si l'on veut bien considérer, la valeur des coffrages nécessités par le » moulage d'une charpente à plus de 20 m. du sol, dans un édifice dépourvu de voûtes... »

Précisément, avec le système adopté, il n'y a pas de coffrages à construire en hauteur pour chaque ferme: arbalétriers, montants et entraits sont coulés et vibrés au sol.

Leur présentation en l'air se fera sur un gabarit réglé à l'avance, au-dessus d'une aire de travail constituée par les grands entraits; leur assemblage sera réalisé par des joints en béton convenablement armés. Cette méthode de travail permettra de régler exactement chaque ferme, compte tenu des différences d'écartement importantes qu'ont subies les murs par le relâchement des tirants, et la poussée des voûtes pendant l'incendie.

Le système de construction imaginé pour Nivelles constitue une innovation technique, et réalise une sérieuse économie par rapport à la méthode de travail habituelle par coffrages individuels montés sur place.

Une dernière remarque quant au poids que constitue cette couverture au m2 de toiture développée.

M. Dhuicque tend à démontrer que si par ailleurs, et en France notamment, on a réalisé des couvertures en béton relativement légères, de l'ordre de 107 à 177 kg/m2, celle de Nivelles conduit à 336 kg au m2.

Encore une fois, cette critique ignore systématiquement l'organisation particulière de la toiture, ainsi que l'existence du plafond spécial; et compare de ce fait des constructions tout-à-fait différentes.

Si l'on veut cependant bien retourner un moment aux chiffres donnés ci-devant pour le détail d'une toiture à fermes distancées, et n'en retenir que les postes a et f, les seuls qui concernent la ferme de forme imposée ne portant que les charges de toiture et de sous-toiture, mais sans plafond, on obtient

$$\frac{(3{,}90 + 1{,}15)\ 2400}{3{,}60 \times 18} = 186 \text{ Kg. au m2}$$

C'est donc l'organisation voulue du plafond roman avec entraits apparents, et de dimensions architecturalement imposées, qui domine dans le volume du béton à mettre en œuvre; dès lors le calcul de M. Dhuicque n'a plus aucun sens de comparaison, puisque dans les constructions qu'il cite, on n'a eu comme seul but que celui de réaliser librement une couverture de toiture.

KRONIEK — CHRONIQUE

KONINKL. BELGISCHE ACADEMIE VOOR OUDHEIDKUNDE. ACADEMIE ROYALE D'ARCHEOLOGIE DE BELGIQUE.

DIENSTJAAR 1943. — EXERCICE 1943.

DIRECTION - BESTUUR.

Voorzitter -Président : A. VISART DE BOCARMÉ.
Onder Voorzitter - Vice-Président: P. BAUTIER.
Secretaris Generaal - Secrétaire Général: PAUL ROLLAND.
Schatbewaarder - Trésorier: JOS. DE BEER.
Adjunct-secretaris (Tijdschrift) - *Secrétaire-adjoint* (Revue): J. LAVALLEYE.
Adjunct-bibliothecaris - Bibliothécaire-adjoint: AD. JANSEN.

BEHEERRAAD. — CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Raadsleden uitgaande in 1946. - Conseillers sortant en 1946: R. P. DE MOREAU S. J., Chan. R. MAERE, BAUTIER, GANSHOF, VAN DEN BORREN, ABBÉ PHILIPPEN.
Raadsleden uitgaande in 1949 - Conseillers sortant en 1949: A. VISART DE BOCARMÉ, HULIN DE LOO, Mgr. H. LAMY O. P., L. VAN PUYVELDE, PAUL ROLLAND, Chan. R. LEMAIRE.
Raadsleden uitgaande in 1952 - Conseillers sortant en 1952: L. STROOBANT, Vicomte CH. TERLINDEN, PAUL SAINTENOY, G. HASSE, DE BEER, H. VELGE.

WERKENDE LEDEN. — MEMBRES EFFECTIFS.

HH... MM...

SAINTENOY, PAUL, architecte, Bruxelles, rue de l'Arbre Bénit, 123. 1896 (1891)*
VAN DEN GHEYN, (chan.), président du Cercle archéologique de Gand, Gand, rue du Miroir, 10. 1896 (1893)
STROOBANT, L., directeur honoraire des Colonies agricoles de Wortel et Merxplas, Schaarbeek, rue de Waelhem, 32. 1903 (1890)
HULIN DE LOO, G., professeur émérite à l'Université, Gand, place de l'Evêché, 3. 1912 (1906)
JANSEN, O. P., (chan. J. E.), archiviste de la ville, Turnhout, rue du Ruisseau, 5. 1919 (1909)
MAERE, (chan. René), professeur à l'Université, Louvain, rue des Récollets, 29. 1919 (1904)
VISART DE BOCARMÉ, ALBERT, membre suppléant du Conseil héraldique, Bruges, rue St. Jean, 18. 1920 (1919)
HASSE, GEORGES, professeur à l'Université coloniale, Berchem-Anvers, avenue Cardinal Mercier, 42. 1922 (1910)

(*) De eerste datum verwijst naar de kiezing tot werkend lid; de tweede (tusschen haakjes) verwijst naar de benoeming tot in het land gevestigd briefwisselend lid.
La première date est celle de l'élection comme membre effectif. La date entre parenthèse est celle de la nomination comme membre correspondant régnicole.

CAPART, JEAN, conservateur en chef honoraire des Musées royaux d'Art et d'Histoire, Woluwe-Bruxelles, avenue R. Van den Driessche, 4. 1925 (1912)

ROLLAND, PAUL, conservateur aux Archives de l'Etat, conseiller à la Restauration Nationale, Anvers, rue St. Hubert, 67. 1925 (1922)

TERLINDEN, (vicomte), CH., professeur à l'Université de Louvain, Bruxelles, rue du Prince Royal, 85. 1926 (1921)

LAMY, (Mgr. HUGHES), abbé de Floreffe. Institut Notre-Dame de Lourdes, Yvoir. 1926 (1914)

VAN PUYVELDE, LEO, conservateur en chef des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, Uccle, Avenue de Kamerdelle, 15. 1928 (1923)

BAUTIER, PIERRE, conservateur honoraire aux Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, Bruxelles, Avenue Louise, 577. 1928 (1914)

PHILIPPEN, (abbé LOUIS), archiviste de la Commission d'Assistance publique, Anvers, rue Rouge, 14. 1928 (1914)

MICHEL, ED., attaché au Musée du Louvre, professeur à l'Université de Bruxelles, Bruxelles, rue de Livourne, 49. 1928 (1925)

VAN DEN BORREN, CH.., bibliothécaire honoraire du Conservatoire royal de Musique, Uccle-Bruxelles, rue Stanley, 55. 1928 (1920)

GESSLER, JEAN, professeur à l'Université, Louvain, boulevard L. Schreurs, 31. 1930 (1921)

GANSHOF, F. L., professeur à l'Université de Gand, Bruxelles, rue Jacques Jordaens, 12. 1931 (1928)

DE MOREAU, S. J. (R. P. ED.), professeur au Collège théologique et philosophique de la Compagnie de Jésus, Louvain, rue des Récollets, 11. 1932 (1926)

VERHAEGEN, (baron) PIERRE, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes, Gand, vieux quai au Bois, 60. 1932 (1914)

LEFÈVRE, O. P., (chan. PL.), archiviste aux Archives générales du Royaume, Bruxelles, avenue de la Brabançonne, 24. 1932 (1925)

VAN DE WALLE, BAUDOUIN, professeur à l'Université de Liége, Bruxelles, rue Belliard, 187. 1932 (1926)

DE BEER, JOS., conservateur du Musée du Sterckshof, Deurne-Anvers, Hooftvunderlei, 160. 1933 (1931)

VANNÉRUS, JULES, directeur de l'Académie Belge à Rome, Bruxelles, avenue Ernestine, 3. 1934 (1928)

DE BORCHGRAVE D'ALTENA, (comte), JOS., attaché aux Musées royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles, rue d'Arlon, 90. 1935 (1927)

DE SCHAETZEN, (baron), MARCEL, Bruxelles, rue Royale, 87. 1935 (1925)

LAVALLEYE, JACQUES, maître de conférences à l'Université de Louvain, conservateur-adjoint aux Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, Woluwe-St-Pierre, rue François Gay, 299. 1935 (1930)

HOC, MARCEL, conservateur à la Bibliothèque royale, Bruxelles, rue Henri Maréchal, 19. 1935 (1926)

BREUER, JACQUES, conservateur aux Musées royaux d'Art et d'Histoire, Woluwe, Parc Marie-José, 1. 1936 (1929)

VELGE, HENRI, professeur à l'Université de Louvain, Bruxelles, Boulevard St. Michel, 47. 1936 (1927)

CRICK-KUNTZIGER, MARTHE, conservateur aux Musées royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles, Rue de l'Aurore, 18. 1937 (1929)

LAES, A., conservateur aux Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, Bruxelles, place G. Brugmann, 30. 1937 (1931)

COURTOY, F., conservateur des Archives de l'Etat et du Musée d'Antiquités, Namur, boulevard Frère Orban, 2. 1939 (1926)
THIBAUT DE MAISIÈRES, (Abbé M.), Professeur à l'Institut St. Louis, Bruxelles, boulevard du Jardin Botanique, 38. 1939 (1932)
ROGGEN, D., hoogleeraar te Gent, Elsene-Brussel, Ad. Buyllaan, 105. 1941 (1937)
VAN CAUWENBERGH, (Chan.) ETIENNE, bibliothécaire en chef de l'Université de Louvain, Lovenjoul (Corbeek-Loo). 1941 (1937)
ROUSSEAU, FÉLIX, conservateur aux Archives générales du Royaume, Ixelles, rue de la Brasserie, 70. 1941 (1935)
LEMAIRE (KAN. R.), hoogleeraar te Leuven, Héverlé, Van den Bemptlaan, 15. 1942 (1914)

IN HET LAND GEVESTIGDE BRIEFWISSELENDE LEDEN: MEMBRES CORRESPONDANTS REGNICOLES :

HH. MM.

ZECH, (abbé MAURICE), curé de l'église N. D. du Finistère, Bruxelles, rue du Pont Neuf, 45. 1904
ALVIN, FRED., conservateur à la Bibliothèque royale, Uccle-Bruxelles, rue Edith Cavell, 167. 1914
POUPEYE, CAM., Schaarbeek, boulevard Lambermont, 470. 1914
RAEYMAEKERS, Dr., directeur honor. de l'Hôpital militaire, Gand, boulevard de Martyrs, 76. 1914
TOURNEUR, VICTOR, conservateur en chef de la Bibliothèque royale, Bruxelles, Chaussée de Boitsfort, 102. 1922
PIERRON, SANDER, secrétaire de l'Institut Supérieur des Arts décoratifs, Ixelles-Bruxelles, avenue Emile Béco, 112. 1922
LOSSEAU, LÉON, avocat, Mons, rue de Nimy, 37. 1928
TULPINCK, CAM., membre de la Commission royale des Monuments et des Sites, Bruges, rue Wallonne, 1. 1928
LACOSTE, PAUL, commissaire général du Gouvernement pour les Expositions du Travail, Tournai, quai Dumon, 1. 1929
PEUTEMAN, JULES, membre de la Commission royale des Monuments et des Sites, Verviers, rue des Alliés, 32. 1930
HALKIN, LÉON, professeur à l'Université, Liége, Boulevard Emile de Laveleye, 59. 1931
HUART, ALB., auditeur militaire, campagne de Sedent, Jambes-lez-Namur. 1931
NINANE, LUCIE, professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes de Gand, Uccle-Bruxelles, Chaussée de Waterloo, 1153. 1932
NOWÉ, H., archiviste de la Ville, Gand, rue Abraham, 13. 1932
BERGMANS, SIMONE, professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes, Gand, rue de la Forge, 35. 1932
DELBEKE, (baron), FRANCIS, Château de Linterpoort, Sempst. 1932
LYNA, FRÉDÉRIC, conservateur-adjoint de la section des Manuscrits à la Bibliothèque royale, Bruxelles, rue Froissart, 114. 1934
DE SCHOUTHEETE DE TERVARENT (chevalier GUY), Ministre de Belgique au Caire 1934

DE CLERCQ, abbé CARLO, ancien membre de l'Institut historique belge de Rome, Anvers, rue du Péage, 54. 1934

DE BOOM, GHISLAINE, bibliothécaire à la Bibliothèque royale, Bruxelles, avenue H. Dietrich, 35. 1935

BERTRANG, A., conservateur du Musée archéologique, Arlon, avenue Nothomb, 50. 1935

ERENS, O. P. (chanoine), archiviste de l'Abbaye de Tongerloo. 1935

BONENFANT, PAUL, archiviste de la Commission d'Assistance publique, Ixelles, avenue du Pesage, 12. 1935

MARINUS, ALBERT, directeur des Services historiques et folkloriques du Brabant, Bruxelles, Vieille Halle au Blé, 9. 1935

VERCAUTEREN, FERNAND, professeur à l'Université de Liége, Uccle, rue Stanley, 54. 1935

DE RUYT, FRANS, membre de l'Institut historique belge de Rome, Bruxelles, rue Louis Hap, 133. 1935

JANSEN, ADOLPHE, professeur au Collège Notre-Dame, Anvers, rue Van Schoonbeke, 79. 1936

DELFÉRIÈRE, LÉON, professeur à l'Athénée royal, Lessines, chaussée de Grammont, 10. 1936

DE GAIFFIER S. J. (le R. P.), membre de la Société des Bollandistes, Bruxelles, boulevard S. Michel, 24. 1937

BRIGODE, SIMON, architecte, Marcinelle, rue Sabatier, 11. 1937

CALBERG (Mlle), attachée aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Cinquantenaire, Bruxelles. 1937

WILLAERT S. J. (le R. P.), professeur aux Facultés de N. D. de la Paix, Namur, rue de Bruxelles, 59. 1937

FIERENS, PAUL, professeur à l'Université de Liége, Bruxelles, rue Souveraine, 99. 1937

STELLFELD, J. A., juge au Tribunal de 1re Instance, Anvers, rue S. Joseph, 14 1937

SABBE, ETIENNE, conservateur des Archives de l'Etat, Anvers, place Door Verstraete, 5. 1937

DUVERGER, J., hoogleeraar te Gent, Sint-Amandsberg, Toekomststraat, 88. 1937

LENAERTS, E. H. R., Borgerhout-Antwerpen, Zonstraat, 71. 1938

HALKIN, LÉON-ERNEST, chargé de cours à l'Université, Liége, rue des Vennes, 179. 1938

HARSIN, PAUL, professeur à l'Université, Liége, Avenue du Luxembourg, 1. 1938

MARLIER, GEORGES, maître de Conférences à l'Institut supérieur des Arts Décoratifs, Bruxelles, rue des Bataves, 49. 1938

SULZBERGER, S., professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, Bruxelles, rue Frans Merjay, 101. 1938

LOUANT, A., conservateur des Archives de l'Etat, Mons, rue Buisseret, 51. 1939

DOUTREPONT, ANTOINETTE, ancienne bénéficiaire de la Fondation Marie-José, Louvain, rue des Joyeuses Entrées, 26. 1939

MORETUS PLANTIN, S. J., (le R. P. H.), professeur aux Facultés de N.-D. de la Paix, Namur, rue de Bruxelles, 59. 1940

JACOBS VAN MERLEN, LOUIS, président de la Société « Artibus Patriae », Anvers, rue van Brée, 24. 1940

FAIDER-FEYTMANS (Me), conservateur du Château de Mariemont. 1941

SQUILBECK, JEAN, attaché aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles, rue Gachard, 69. 1941
HELBIG, JEAN, attaché aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles, rue J. F. Debecker, 82. 1941
CLERCX, Suzanne, bibliothécaire du Conservatoire royal de Musique, Bruxelles boulev. van Haelen, 92, (Forest). 1941
DOSSIN, G., professeur à l'Université de Liége, Wandre, rue des Ecoles. 1941
BAUWENS (Mgr), abbé de Leffe (Dinant). 1941
VAN WERWEKE J., hoogleeraar te Gent,Sint-Denijs Westrem,Steenweg-Oost,15. 1941
SCHOUTEDEN-WÉRY (Me J.), Pavillon du Musée de Tervueren, Bruxelles. 1941
WINDERS, Max, architecte, Anvers, Avenue de Belgique, 179. 1941
DEVIGNE, Marguerite, conservateur-délégué des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique, Bruxelles, rue du Musée, 9. 1942
HOLLENFELTZ, JEAN, docteur en médecine, Arlon, avenue Tech, 49. 1942
VERHOOGHEN, VIOLETTE, conservateur-adjoint aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire. 1942
PARMENTIER, R. A., archiviste de la ville, Bruges, quai Spinola, 7. 1942
LEURS, STAN, hoogleeraar te Gent, Antwerpen, Raapstraat, 12. 1942
LECONTE, L., conservateur en chef du Musée Royal de l'Armée, Bruxelles, rue des Pâquerettes, 86. 1942

RAPPORT SUR L'EXERCICE 1942.

MM.,

Contrairement à ce que nous avions pensé de longue date, le rapport que j'ai à vous présenter sur notre année jubilaire sera extrêmement bref. L'Académie royale d'Archéologie de Belgique, en effet, fondée le 4 octobre 1842, a atteint sa centième année d'existence au cours de l'exercice qui vient de s'écouler. Mais au lieu de célébrer cet anniversaire par des cérémonies qui, en temps normal, eussent revêtu la solennité qu'il méritait, nous avons dû nous limiter, au cours de la séance du 4 octobre 1942, à évoquer modestement la naissance de notre Compagnie et à souhaiter la venue prochaine de jours plus propices à des manifestations de joie.

Si c'est avec regret que nous devons écourter de ce chef ce rapport, par contre, il y a quelques semaines encore nous pouvions nous réjouir de ce que le sujet qui en alourdit l'habitude l'exorde nous fût aussi enlevé: je veux parler de la nécrologie. Pour autant que les circonstances nous permissent d'être bien informés, notre année jubilaire n'avait connu aucun décès dans notre compagnie, pourtant nombreuse comme elle ne l'avait jamais été, c'est-à-dire comptant ses cent membres au complet. Quasi à la dernirèe minute cependant nous apprenons la mort de M. A. Van Stratum, membre correspondant depuis 1937.

A vrai dire le haut chiffre de nos membres n'a été atteint que grâce à nos deux premières séances de l'année, celles du 1er février et du 3 mai, au cours desquelles, tandis que M. le Chanoine Lemaire, professeur à l'Université de Louvain, était promu membre titulaire, nous avons élu membres correspondants M. Hollenfeltz, docteur en médecine à Arlon;

Mlle Delvigne, Conservateur-Délégué des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique; Mlle Verhoogen, Conservateur-adjoint aux Musées royaux d'Art et d'Histoire; M. Parmentier, Archiviste de la ville de Bruges; M. Stan Leurs, Professeur à l'Université de Gand et M. Leconte, Conservateur en Chef du Musée royal de l'Armée.

Durant cette année, la direction de l'Académie fut assumée par le vicomte Terlinden, élevé régulièrement à la présidence, M. Visart de Bocarmé, élu vice-président le 1er février, et les trésorier et secrétaire habituels.

Notre activité a consisté, selon la coutume, en séances des membres titulaires — je viens d'en citer les dates — et en séances générales auxquelles, j'ai le plaisir de le noter, prit chaque fois part une nombreuse assistance. Celles-ci eurent lieu les 1er février, 3 mai, 5 juillet, 4 octobre et 6 décembre; elles se tinrent aux Musées royaux des Beaux-arts avec l'aimable autorisation de Mlle Delvigne, conservateur-délégué.

Au cours de ces séances générales furent entendues les communications suivantes:

du Vicomte Terlinden: Pierre Bruegel le Vieux et l'Histoire.

du Comte de Borchgrave d'Altena: Le polyptyque de l'Agneau mystique est-il signé?

de Mme Faider-Feytmans: Les cimetières d'époque mérovingienne dans le bassin de la Haine.

de Mlle Clercx: Une famille d'organistes-clavecinistes du XVIIIe s.: les Boutmy.

de M. Paul Rolland: Découvertes archéologiques faites à Tournai.

de M. le Chanoine Van den Gheyn: Les verrières de Charles Quint et de sa famille en la cathédrale S. Bavon à Gand.

de M. Baudouin van de Walle: Quelques survivances d'images de dieux égyptiens.

du R. P. de Gaiffier S. J.: Un thème iconographique: le pendu miraculeusement suspendu.

de M. Jean Gessler: Le quatrain du polytyque de Gand.

A côté du travail de mise en ordre de la Bibliothèque, inlassablement poursuivi par M. Adolphe Jansen, la publication de la Revue d'Archéologie et d'Histoire de l'Art a retenu toute notre attention, parfois fort angoissée au milieu des difficultés sans nombre et sans nom qui nous ont assaillis.

Grâce à l'appui précieux de la Fondation Universitaire et à l'aide fidèle de quelques confrères et amis, parmi lesquels je dois citer MM. Visart de Bocarmé, Bautier et Friling, nous sommes parvenus à publier le XIIe tome annuel de notre périodique, c'est-à-dire le troisième de la guerre.

Omne trinum perfectum. Espérons que le prochain fascicule nous fera entrer dans un cycle de paix.

1er février 1943.

Le Secrétaire Général,
PAUL ROLLAND.

VERSLAGEN. — PROCES-VERBAUX

Séance des Membres titulaires du 3 mai 1942.

La séance s'ouvre à 14 h. 30 à Bruxelles, aux Musées royaux des Beaux-Arts, sous la présidence du Vicomte Terlinden, président.

Présents: MM. A. Visart de Bocarmé, vice-président, Rolland, secrétaire, de Beer, trésorier, Bautier, Ganshof, Lavalleye, Van den Borren, van de Walle, Baron Verhaegen.

Excusés: MM. Breuer, le R. P. de Moreau S. J., Hasse, Velge.

Le procès-verbal de la séance du 1er février 1942 (Assemblée générale de l'A.S.B.L.) est approuvé.

M. Visart de Bocarmé remercie la compagnie de l'avoir appelé à la vice-présidence.

Lecture est donnée de lettres de remerciements de M. Visart de Bocarmé, acclamé vice-président, de Mlles Devigne et Verhoogen, ainsi que de M. Hollenfeltz, élus membres correspondants.

Connaissance est également prise d'une lettre de la Fondation Universitaire, qui accorde à la Revue Belge d'Archéologie et d'Histoire de l'art le subside annuel ordinaire.

Le secrétaire fait part d'une intervention pécuniaire de M. P. Bautier dans la publication d'un article de cette revue.

On procède à l'élection d'un membre titulaire; M. le Chanoine Lemaire, professeur à l'Université de Louvain, est élu à l'unanimité.

On procède également à l'élection de trois membres correspondants. Sont élus: MM. Parmentier, archiviste de la ville de Bruges, Stan Leurs, professeur à l'Université de Gand, et Leconte, conservateur en chef du Musée royal de l'Armée.

La séance est levée à 15 heures.

Le Secrétaire, Le Président,
PAUL ROLLAND. Vicomte TERLINDEN.

Séance générale du 5 juillet 1942.

La séance s'ouvre à 15 h. à Bruxelles, aux Musées royaux des Beaux-Arts, sous la présidence du vicomte Terlinden, président.

Présents: MM. A. Visart de Bocarmé, vice-président, Rolland, secrétaire, Van den Borren, van de Walle, Velge, membres titulaires; M. Brigode, Mlle Clercx, le R. P. de Gaiffier S. J., le baron Delbeke, Mlle Doutrepont, Mme Faider-Feytmans, MM. Poupeye, Squilbeck, Mlle Sulzberger, M. Max Winders, membres correspondants.

Excusés: MM. Breuer, de Beer, R. P. de Moreau S. J., Ganshof, Mgr Lamy, Lavalleye, Chan. Lemaire, membres titulaires: MM. Bonenfant, Delférière, Hollenfeltz, Leurs, le R. P. Willaert S. J., membres correspondants.

Le P. V. de la séance du 3 mai est lu et approuvé.

Le président souhaite la bienvenue à M. Leconte, dont il loue l'activité à la tête du Musée royal de l'Armée.

Le vicomte Terlinden revient sur la communication faite en séance précédente par Mme Faider, pour fournir une explication sur la forme conique présentée par la base de certains vases. Il tient de plusieurs ethnographes, et notamment de Mme Schouteden-Wéry, que cette forme est adoptée par les peuples primitifs pour que le récipienet posé dans des cendres chaudes n'éclate pas, par dilatation brusque, comme le fait se produirait pour des fonds plats.

La parole est donnée à Mlle Clercx, qui entretient l'assemblée d'*Une famille d'organistes-clavecinistes du XVIIIe siècle: les Boutmy*. Après avoir émis des considérations générales sur le phénomène qui consiste dans l'apparition de véritables dynasties d'artisans-musiciens durant les époques de décroissance de l'invention artistique proprement dite, l'orateur procède à l'examen de certains représentants de la famille précitée, qu'elle prend comme exemple pour les anciens Pays-Bas. Elle attire l'attention sur Jacques Boutmy, dont la carrière est peu connue, sur Josse Boutmy, dont on possède le livre de raison et qui fut organiste de la chapelle royale en même temps que compositeur de clavecin, ainsi que sur trois fils de ce dernier: Guillaume, agent des postes à Bruxelles en même temps que facteur d'orgues et compositeur, Jean-Baptiste Joseph, organiste et compositeur à Gand et à Clèves; Laurent-François, qu'on retrouve à Rotterdam et à Londres. Mlle Clercx termine en signa-

lant dans cette famille quelques vocations d'un autre ordre, qui conduisirent des Boutmy aux Indes néerlandaises et en Russie — où une légende à prétentions nobiliaires se forma sur leur origine.

Le président félicite Mlle Clercx et lui demande quelques renseignements.

M. Paul Rolland donne ensuite un aperçu succinct des *Découvertes archéologiques faites à Tournai* depuis un an à l'occasion des déblaiements occasionnels ou des fouilles et décapages méthodiques effectués en vue de la reconstruction de cette ville. Ces découvertes concernent des vestiges des époques romaine et franque ainsi que des constructions des époques préromane, romane et gothique (églises Notre-Dame, St. Brice et St. Quentin, notamment) (1).

Après un renseignement fourni au président concernant le bâtiment qui va remplacer la chapelle Notre-Dame, la séance est levée à 17 h. 15.

Le Secrétaire, Le Président,
PAUL ROLLAND. Vicomte TERLINDEN.

Séance générale du 4 octobre 1942. (Séance jubilaire).

La séance s'ouvre à 15 h., au Palais des Académies à Bruxelles, sous la présidence du vicomte Terlinden, président.

Présents: MM. Visart de Bocarmé, vice-président; Rolland, secrétaire, de Beer, trésorier, Bautier, Breuer, Capart, Mme Crick-Kuntziger, le comte J. de Borchgrave d'Altena, le R. P. Moreau S. J., MM. les chanoines Lemaire et Van den Gheyn, M. Baudouin van de Walle, le baron Verhaegen, membres titulaires; Mlle Clercx, le R. P. de Gaiffier S. J., le baron Delbeke, Mme Faider, MM. Helbig, Leconte, Mlle Ninane, MM. Poupeye, Sabbe, Mme Schouteden-Wéry, MM. Squilbeck, Mlle Verhoogen, M. Winders, membres correspondants.

Excusés: M. F. L. Ganshof, Mgr Lamy O. Praem, MM. Lavalleye, Van den Borren et Velge, membres titulaires; Mgr Bauwens, Mlle Bergmans, M. Brigode, Mlle Doutrepont, MM. Leurs et Losseau, membres correspondants.

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet est lu et approuvé.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Losseau, annonçant la publication, dans l'encyclopédie provinciale qu'il dirige et sous le titre de *Documents anciens du Hainaut,* de copies de pièces d'archives dont les originaux ont disparu à Mons et à Tournai, au cours des événements de 1940.

Mme Faider fournit quelques explications sur cette publication.

Le président déplore que les circonstances actuelles ne permettent pas de célébrer dignement le grand anniversaire — le Centenaire — de l'Académie. Il y a en effet cent ans, jour pour jour (4 octobre 1842), que notre compagnie a été créée. La commémoration solennelle de cet événement est remise à une date qu'il espère très prochaine. En attendant, il donne la parole au secrétaire qui, pour recréer l'atmosphère séculaire, lit un rapport sur la fondation de l'Académie, présenté le 15 mars 1843 par le secrétaire perpétuel F. Bogaerts. On y ajoute la liste des premiers membres, que l'Académie écoute religieusement, en évoquant la mémoire des érudits de la première heure.

Un des deux plus anciens membres actuels, M. le Chanoine Van den Gheyn, fait ensuite une communication sur *Les verrières de Charles Quint et de sa famille en la cathédrale Saint-Bavon, à Gand.* L'orateur a eu la chance de découvrir, dans les archives de la

(1) Le texte de cet aperçu a paru dans la revue «Reconstruction», n° 21, 1942.

cathédrale gantoise, un ms. datant de 1580-1611, le ms. de Castro, qui contient, entre autres choses, la description et les dessins de sept verrières, aujourd'hhui disparues, intéressant la famille impériale. Ce sont d'abord les deux grandes verrières des croisillons du transept et celle qui surmontait le portail principal, élevées toutes trois en 1556 respectivement par Charles Quint, Philippe II et Marie de Hongrie. Ce sont ensuite deux verrières de la chapelle de S. Sébastien, exécutées l'une en 1509, à la mémoire de Philippe le Beau, et l'autre du temps de Maximilien, qui y figurait. Ce sont enfin deux fenêtres du chœur dont l'une datait de 1559 et représentait un Philibert, tandis que l'autre était du cours du XVIe siècle. On ne connaît pas les auteurs de ces différentes œuvres qui devaient être réellement belles.

Cette communication est suivie d'un long échange de vues.

Le vicomte Terlinden propose de voir, dans le Philibert de la sixième verrière, Ernest Philibert, Gouverneur Général des Pays-Bas.

Mlle De Bom fait remarquer, à propos du vitrail de 1509 et de celui de Maximilien, qu'en 1508 ce dernier fit son entrée à Gand.

M. Helbig suggère un rapprochement avec les vitraux de Loenhout, tandis que M. Visart de Bocarmé met les vitraux de Gand en rapport avec ceux de Ste Gudule et que M. le Chanoine Maere signale encore d'autres pièces qui peuvent appartenir à la même catégorie.

M. Baudouin van de Walle parle ensuite de *Quelques survivances d'images de dieux égyptiens.* Il choisit trois exemples. Le premier est saint Georges terrassant le dragon, dont le type apparaît en Occident aux XIIe-XIIIe siècles, après Jacques de Voragine, alors que la légende du saint, qui s'élabore en Palestine aux IV et Ve siècles, ne fait pas mention du monstre. On a rapproché du type au dragon celui du dieu égyption Horus terrassant le dieu Seth et celui de Persée délivrant Andromède. En réalité il constitue plutôt une dérivation du type de Constantin terrassant le paganisme, lequel aurait passé par l'art copte et aurait été d'abord attribué à saint Théodore, puis à saint Georges.

Le second exemple est celui de saint Christophe, martyr vers 250. Son type iconographique grec lui donne une tête de chien. D'où l'hypothèse d'une dérivation d'Anubis par les intermédiaires successifs d'Hermès et d'Hercule. La vraie explication réside dans le fait que les actes font venir saint Christophe de la tribu des «Cinocéphales».

Un troisième exemple est emprunté au personnage de Termoutis, que l'on représente au moyen âge comme ayant été la fille de Pharaon qui sauva Moïse des eaux. L'Exode ne nomme pas cette princesse. Mais Thermoutis est le nom d'un dieu égyptien, celui de la végétation. Sa figure est celle d'un dieu serpent, nourricier; l'identification s'en fait plus tard avec Isis.

M. van de Walle conclut à l'existence réelle de rapprochements mais aussi à la prudence qui doit présider aux établissements de filiations; celles-ci en tout cas ne peuvent s'accomplir que par des intermédiaires.

Le R. P. de Gaiffier S. J. signale encore le cas de l'Anachorète velu.

Mlle De Boom se demande si les croisades n'ont pas favorisé l'importation en Occident de thèmes iconographiques égyptiens.

M. Poupeye parle d'une statue de saint Georges rencontrée par lui au Guatémala.

M. Capart rapproche la physionomie occidentale de saint Christophe de celle de fidèles égyptiens représentés portant un dieu.

La séance est levée à 17 h. 15.

Le Secrétaire,
PAUL ROLLAND.

Le Président,
Vicomte TERLINDEN.

Séance générale du 6 décembre 1942.

La séance s'ouvre à 14 h. 30 à Bruxelles, aux Musées royaux des Beaux-Arts, sous la présidence de M. A. Visart de Bocarmé, vice-président.

Présents: MM. Rolland, secrétaire, de Beer, trésorier, Mme Crick-Kuntziger, MM. Ganshof, Gessler, Hulin de Loo, Lavalleye, Stroobant, Van den Borren, van de Walle, Velge, membres titulaires; MM. le R. P. de Gaiffier S. J., baron Delbeke, Mlle Doutrepont, MM. Fierens, Lecomte, Lyna, Marinus, Winders, membres correspondants.

Excusés: le vicomte Terlinden, président, Mgr Lamy, le baron Verhaegen, membres titulaires; Mgr Bauwens, Mlle Clerck, Mme Faider-Feytmans, MM. Hollenfeltz, Jacobs van Merlen, Losseau, Mlle Ninane, membres correspondants.

Le P. V. de la séance du 4 octobre est lu et approuvé.

La parole est donnée au R. P. de Gaiffier S. J., qui entretient la compagnie d'*Un thème iconographique: le Pendu miraculeusement suspendu.* L'orateur commence par dresser une liste, qu'il reconnaît non exhaustive, des cas du genre; il s'arrête particulièrement aux miracles de la Vierge, de S. Amand, de S. Antoine Ermite, de sainte Catherine d'Alexandrie, de S. Corbinien, de S. Erasme, de S. Eutrope de Saintes, de S. Jacques de Compostelle sur lequel il s'étend plus longuement, de S. Jérôme et de S. Nicolas de Tolentino. Cette énumération va de pair avec la recherche des sources primitives. A cet égard l'exemple de S. Martin de Tours semble être le plus ancien.

Le R. P. de Gaiffier s'arrête ensuite aux représentations plastiques du thème qui l'occupe dans l'art du vitrail, du bas-relief et de la peinture. Il termine en suggérant une explication de la légende du pendu miraculeusement sauvé: une pendaison défectueuse considérée comme signe de la volonté divine.

Cette communication est suivie d'un échange de vues auquel prennent part MM. le baron Delbeke, Ganshof et Rolland. M. Lavalleye signale l'existence d'une représentation de l'espèce à Frasnes-lez-Buissenal.

La parole est donnée à M. J. Gessler qui parle du *Quatrain du polyptyque de Gand.* M. Gessler s'applique surtout à l'analyse critique d'un récent article de M. Tourneur sur le sujet. La discussion porte principalement sur la leçon «*perpessus*» au lieu de «*perfectus*», suggérée par ce dernier. L'orateur procède à une étude philologique approfondie du quatrain et conclut au maintien de la lecture traditionnelle.

La séance est levée à 17 heures.

Le Président,
A Visart de Bocarmé.

Le Secrétaire,
Paul Rolland.

BIBLIOGRAPHIE

WERKEN — OUVRAGES

René Vielliard. Recherches sur les origines de la Rome chrétienne, Essai d'urbanisme chrétien. Préface de M. Emile Mâle, Mâcon, 1941.

Ce livre, thèse de l'Ecole des Hautes Etudes, ne doit être ignoré ni d'un historien, ni d'un archéologue. Il présente en effet un intérêt spécial par l'objet de son étude et, particulièrement pour le lecteur de cette revue, par la méthode nouvelle mise en œuvre.

Livre d'une conception originale, car on suit, d'après la date de la fondation des églises, le développement d'une ville, la qualité de son peuplement; jamais l'archéologie ne rendit plus de service à l'histoire car il s'agit d'«apporter une contribution nouvelle à l'étude des mouvements de population romaine en utilisant à cette fin, mieux qu'on n'a pu le faire jusqu'à présent, le témoignage de ses sanctuaires chrétiens».

On sait maintenant que les Catacombes ne furent jamais les lieux habituels des réunions liturgiques. Dès le IIe siècle l'Eglise possédait des lieux de culte nombreux, le fait est attesté par des découvertes récentes. «Jusqu'au début du VIe siècle, les églises pullulent sur une bande assez étroite, de part et d'autre du mur de Servius Tullius, là où se serraient depuis longtemps, lorsque les premiers disciples du Christ arrivèrent d'Orient, les domus et les insulae des aristocrates et de la plèbe. Par contre à cette époque, les lieux de culte sont rares au Champ de Mars ainsi qu'aux alentours de l'*Umbilicus Urbis* qui marquait le centre géométrique et politique de la ville. Or c'est précisément dans ces parties basses de Rome que l'on voit apparaître, dès les temps de la guerre gothique, de nouvelles églises... pour répondre aux besoins de la population qui se concentre dans ces parages, abandonnant les antiques quartiers des collines aux moines amis de la solitude qui viennent s'y établir à côté des vastes églises désormais sans fidèles».

Remarquons les justes remarques que l'auteur tire de la situation du Latran. Alors que Constantin, dans ses édifices profanes (basilique de la *via Sacra,* thermes sur le versant du Quirinal) veut éblouir la plèbe et rase sans mesure les habitations qui le gênent, il manifeste sa prudence en élevant la cathédrale chrétienne au loin, dans son propre domaine.

Ainsi suit-on pas à pas la conquête chrétienne de Rome, les déplacements de la population.

Il n'y aurait qu'un reproche à adresser à l'auteur: sa concision réellement extrême, par exemple au sujet des saints titulaires des églises qui marquent aussi les époques de fondation des églises; par exemple encore sur la pullulation des églises autour des grandes basiliques, pullulation qui se constatera aussi dans les villes importantes de toute la chrétienté. Mais il faut surtout louer M. Vieilliard de son don de claré parfaite. Chacun pensera en le lisant aux notes justement célèbres du *Liber Pontificalis* où éclate le génie de Mgr Duchesne.

Ce livre, nous l'espérons, fera école. Beaucoup de nos villes seraient à étudier à la lumière de la création des églises pendant le haut-moyen-âge. La présence d'une cathédrale, d'un monastère indique une condition de vie urbaine particulière. Le problème des collégiales, si abondantes après les invasions normandes, n'est pas encore résolu. L'étude des titulaires des églises doit guider aussi la recherche de la date de fondation. C'est là que la synthèse archéologique, suivant l'importante étude de M. Vielliard, viendra apporter la lumière à celui qui s'adonne aux travaux relatifs à l'origine des villes.

J. Lestocqoy.

SIMON BRIGODE. *Les églises romanes en Belgique,* 31 p. et XXXII pl. commentées.
ABBÉ THIBAUT de MAISIÈRES. *Les églises gothiques de Bruxelles,* 31 p. et XXXII pl. commentées.
PAUL FIERENS. *La Grand'Place de Bruxelles,* 31 p. et XXXII pl. commentées.
(Collection «L'Art en Belgique», Bruxelles. Editions du Cercle d'Art, 1942).

Nous ne connaissons pas le programme de la collection «L'Art en Belgique», de telle sorte que nous ne pouvons juger lequel d'entre les trois volumes qu'elle vient de publier et que nous réunissons ici à dessein vu qu'ils traitent tous trois d'architecture, répond le mieux aux desiderata des éditeurs. On se trouve en effet devant trois formules différentes de concevoir la présentation du sujet, allant du mémoire d'érudition pure au guide pour «l'honnête homme», en passant par l'exposé documenté mais accessible à tous.

Sans doute, ces variations sur un thème de même nature n'ont-elles qu'une importance relative, vu que, somme toute, les volumes en question prennent la forme de recueils de planches plutôt que celle d'ouvrages proprement dits, si copieux soit, le cas échéant, le texte qui sert d'introduction à cet album.

A ces introductions extrêmement nourries appartient celle du volume que signe M. Brigode et qui ouvre la série. L'auteur fait judicieusement précéder son exposé sur l'architecture romane d'un aperçu de l'architecture préromane, qu'il divise normalement en mérovingienne et carolingienne. La matière relative à l'architecture romane est elle-même répartie, comme il se doit, entre le groupe mosan et le groupe scaldien, le premier se subdivisant à son tour chronologiquement en XIe, XIIe et première moitié du XIIIe siècle, le second ne comportant que les deux premières subdivions temporelles, mais s'annexant un sous-groupe spacial, celui des églises de la Flandre maritime.

Il faut féliciter M. Brigode d'avoir su condenser en peu de pages une matière que, eu égard à sa densité, on sent prête à échapper à la moindre défaillance. Il a su imposer silence au désir d'entrer dans le détail ou de faire du style. Sa contribution est sérieuse, basée sur de solides connaissances (l'auteur cite à part une excellente bibliographie) et exposée avec retenue. Peut-être même le désir de dire trop succinctement les choses lui vaut-il de notre part quelques légères remarques. On ne peut affirmer, par exemple, sans plus d'explications (p. 11), que de l'église Saint-Donatien à Bruges, dans sa forme carolingienne, il reste d'anciennes gravures. Il n'est pas permis non plus de laisser croire (p. 16) que l'architecture rhénane doit à l'architeccture lombarde, au XIIe siècle, d'imposantes tours de croisée «modifiant la silhouette traditionnelle» qu'on représente par ailleurs comme carolingienne, alors que c'est précisément l'architecture carolingienne qui est la source des plans balancés à tours orientales et occidentales. Il nous semble également naturel de penser que les niches juxtaposées de l'extérieur du chœur de Xhignesse (Hamoir) sont des témoignages attardés du premier art roman plutôt que des abâtardissements de galeries extérieures de chevet (p. 18) qui représentent elles-mêmes un développement de pareilles niches! Mais ce ne sont là, j'estime, que des défauts d'une qualité; la concision.

Le deuxième volume de la série architecturale est consacré à l'architecture gothique. Dû à M. l'Abbé Thibaut de Maisières, il ressortit à la catégorie des travaux d'érudition pure. Si l'on observe que le titre intérieur du volume (Eglises gothiques de Bruxelles) n'est pas exactement le même que celui de la couverture (*Les* églises gothiques de Bruxelles), on comprendra sans doute pourquoi l'auteur entre de plain pied dans le sujet, qui est celui de la description de quelques édifices. Son choix est tombé sur Saint-Gudule, Notre-Dame de la Chapelle, Notre-Dame du Sablon et l'église de la

Cambre. On ne nous dit pas pourquoi celle d'Anderlecht, qui fait partie d'un même tout architectural et topographique, et d'autres églises bruxelloises de réelle valeur ne sont pas envisagées.

Aucune vue synthétique ne précède les analyses, mais celles-ci sont si pleines de rapprochements, de comparaisons avec tout les sanctuaires qui peuvent entrer en ligne de compte que la synthèse s'établit d'elle-même. De plus, un tableau chronologique aide-mémoire suit l'ensemble des descriptions et associe à leur objet cette fois toutes les églises de l'agglomération. La bibliographie n'est pas indiquée à part, mais elle est citée dans les notes de bas de page, lesquelles fournissent aussi tout l'appareil critique requis par les œuvres de stricte science. Elles servent à expliquer les constatations, à justifier les opinions que l'auteur expose et passe au crible de la critique dans le corps même du texte. Bref c'est là une étude exhaustive des quatre églises envisagées.

A propos de la date donnée («vers 1190») pouvons-nous toutefois rappeler que nous avons cru apporter une précision relative à l'achèvement de l'église romane de Sainte-Gudule? Nous avons fixé cet achèvement aux environs de 1174 (cette revue, XI, 1941, p. 126 note 14). Pour le plan primitif de N. D. de la Chapelle, avec sa tour centrale et sa chapelle orientée, n'y aurait-il pas lieu d'envisager l'hypothèse d'une tour occidentale que la tour 1505 aurait rappelée, comme le fait s'est produit à Sainte-Gudule? On aurait ainsi affaire à une des dernières manifestations du plan bicéphale dont nous avons récemment énuméré les quelques témoins subsistant en Belgique (cette revue XI, 1941, p. 119 ss.). Enfin signalons avec plaisir que M. l'abbé Thibaut insiste sur la grande influence qu'a pu exercer l'architecture normande sur l'architecture brabançonne aussi bien au début de celle-ci qu'au moment de sa pleine efflorescence. On verra par ces quelques remarques que l'ouvrage que nous analysons suscite la réflexion. C'est le propre de tous les ouvrages scientifiques.

D'une allure absolument différente des deux ouvrages précédents, et encore plus du deuxième que du premier, est celui que M. Paul Fierens consacre à la Grand'Place de Bruxelles. Qu'on ne voie pas dans cette remarque une appréciation péjorative; diverses façons d'envisager les choses étant permises, semble-t-il, aux auteurs, M. Fierens a pris celle qui lui semblait convenir le mieux au programme de la collection. Il en résulte un volume à la lecture extrêmement agréable, où le sentiment et la poésie (cf. le chapitre III intitulé «Atmosphère») se mêlent à la description des beautés architecturales. Au cours de son aperçu d'ensemble et de ses descriptions spéciales l'auteur émet des réflexions originales sur les influences qu'a subies (parfois l'influence française) ce magnifique ensemble mi-gothique mi-baroque et il ne sera pas sans intérêt de comparer ces réflexions avec celles que M. Stan Leurs a publiées dans un ouvrage sur le même sujet, dont nous avons récemment rendu compte. Il est même curieux de constater qu'après être restée sans monographie jusqu'à nos jours, la Grand'Place de Bruxelles voit tout à coup paraître deux volumes destinés à la célébrer dans sa forme monumentale! En l'espèce le trop ne nuit en rien vu que ces ouvrages s'adressent à des publics assez différents.

Si nous partageons presque toute la façon de voir de M. Fierens, nous n'oserions toutefois affirmer avec lui que Sluter travaillait à Bruxelles «précisément à l'époque où l'on y taillait dans la pierre les petits prophètes de l'Hôtel de ville». On fixe en effet comme date de confection du portail où ces statuettes figuraient les années 1385-1400; or Sluter travaillait déjà à Dijon en 1384. Peut-être l'expression de l'auteur a-t-elle dépassé sa pensée.

Souhaitons longue vie à la collection «L'Art en Belgique» tout en exprimant le vœu — à l'intention intéressée des recenseurs — qu'elle édite des volumes moins incommensurables, dans le sens étymologique du mot...

Quant aux illustrations qu'elle nous livre, reconnaissons qu'elles sont du meilleur choix, homogènes et bien tirées.

PAUL ROLLAND.

Cte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *Les retables brabançons (1450-1550),* (collection «L'Art en Belgique»), Bruxelles, Editions du Cercle d'Art, 1942, gr. in 8°, 32 pages,XXXII planches.

Dans cette élégante plaquette le comte de Borchgrave, dont on connaît la compétence en matière de sculpture médiévale, a fait précéder d'excellentes reproductions de retables ou de fragments de retables, admirablement photographiés, d'un commentaire fort érudit. Il y étudie, en les plaçant dans leur cadre historique et artistique, l'œuvre des grands sculpteurs brabançons, dont plusieurs, à commencer par Jan Borman, méritent une place de choix parmi les artistes de nos provinces. Les retables sont classés par sujet: la Vierge et l'enfance du Sauveur; sainte Anne; la Passion; les saints et martyrs; retables à statues. L'auteur attire l'attention sur les groupes accessoires, les statuettes, les fragments de retables perdus, ainsi que sur les formes et décors, la dorure et la polychromie, sur les restaurations qui ont souvent bouleversé l'ordre des petits sujets. L'auteur établit la chronologie des œuvres qu'il étudie, indique les caractères principaux des retables brabançons, fait les rapprochements entre les retables sculptés et les œuvres peintes, montre la difficulté qu'il y a à définir les caractères distinctifs des productions bruxelloises, malinoises et anversoises, esquisse l'évolution de l'art dans les retables et termine par une riche bibliographie du sujet. Dans cette courte synthèse le comte de Borchgrave a fort bien réussi à condenser l'essentiel concernant une des formes des plus intéressantes et des plus caractéristiques de notre art national à une grande époque.

Vte CH. TERLINDEN.

II. TIJDSCHRIFTEN EN KORTE STUKKEN — REVUES ET NOTICES

1. BEELDHOUWKUNST EN SIERKUNSTEN. — SCULPTURE ET ARTS DECORATIFS.

Jusqu'ici, on pensait généralement que *Le Porche de Samson à Nivelles* provenait d'un édifice antérieur à la collégiale actuelle. Le matériau employé, une pierre ferrugineuse et, en outre, certaines malfaçons avaient autorisé cette hypothèse. M. SIMON BRIGODE trouve ces arguments de peu de valeur à côté de celui du style qui indique la seconde moitié du XIIe siècle. L'analyse esthétique à laquelle se livre l'auteur confirme pleinement son jugement. (*Apollo, n° 13,* juin et juillet 1942. p. 13 - 16).

— Le comte JOSEPH de BORCHGRAVE d'ALTENA, qui a déjà publié un volume d'inventaire archéologique de l'arrondissement de Louvain et nous en promet, à bref délai, un autre pour celui de Bruxelles, accomplit pour la province de Limbourg le même travail éminemment utile. Ses recherches lui ont laissé le loisir d'élaborer une synthèse préliminaire sous le titre: *De l'influence de l'art brabançon dans l'ancien comté de Looz.* Ce territoire correspond à peu près à la province actuelle improprement appelée Limbourg.

A l'époque romane, le Brabant fut laissé fort en arrière par la principauté de Liége,

qui, tant dans sa partie flamande que dans sa partie wallonne, constituait un brillant foyer de culture. Aussi son architecture, comme sa sculpture et ses arts industriels subissait l'influence mosane. Par contre, quand s'ouvrit la période gothique, les courants artistiques vinrent de France et pénétrèrent dans le pays de Looz par le duché voisin.

Si en architecture l'influence brabançonne est relativement minime, elle prédomine entièrement en sculpture, surtout à partir de 1450 et jusqu'en 1540. Ainsi, on aurait pu aussi bien parler d'une expansion de l'art brabançon dans l'ancien comté de Looz, que d'une simple influence.

De nombreux rétables, qu'il s'agisse de ceux de Beverst, Bocholt, Corspel, Neerharen, Oppiter ou de S'Heeren Elderen, sont brabançons dans le sens le plus large du mot, c'est-à-dire qu'ils portent plus souvent la marque d'Anvers que celle de Bruxelles. Les sculptures isolées sont d'une origine plus difficile à déterminer mais bien peu paraissent dues à des ateliers locaux s'inspirant des modèles brabançons. Presque toujours elles ont été importées.

Comme on pouvait s'y attendre, les quarante remarquables planches qui illustrent l'étude, ont fait l'objet d'une sélection judicieuse et nous révèlent un bon nombre d'œuvres restées jusqu'ici complètement ignorées, ou dont le caractère véritable a été méconnu par ceux qui les ont étudiées. (*Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles,* t. 45, 1941, pp. 217-239).

— Le retable de Herbais-sous-Piétrain est une œuvre anversoise exécutée entre 1525 et 1540. Si la menuiserie est encore gothique et archaïsante, les figures en font, au contraire, une des premières œuvres italianisantes de notre pays. Le tailleur d'images manifeste une volonté de rechercher les attitudes difficiles à sculpter. Il se montre presque un peintre tant dans ses aspirations que dans ses tendances artistiques.

Autour de ce retable, le comte Joseph de Borchgrave d'Altena groupe une série d'œuvres analogues. Elles sont de maîtres différents, mais de même tendance. (*Le retable d'Herbais-sous-Piétrain. Bulletin des Musées Royaux d'Art et d'Histoire,* 3me série, t. XIV, n° 1. — janvier et février 1942, pp. 15-24).

— M. Paul Vion-Vignoble a poussé tellement à fond ses recherches sur *Le Calvaire de Saint-Martin à Ath,* que, dans son étude, les notes l'emportent largement sur le texte. Souhaitons que l'appel de l'auteur soit entendu et que les pouvoirs publics assurent la restauration de ce monument auquel ont collaboré de nombreuses générations. (Brochure in 16°, 48 pp., 5 ill., Van Cromphout, Lessines).

— M. Wilhelm Houben étudie des sculptures flamandes du Musée allemand de Berlin. Sa méthode se base surtout sur la comparaison avec les œuvres des peintres de l'école flamande. Cette façon de procéder est assurément fort bonne. Jadis, c'était même la seule possible. Actuellement, nous disposons d'une documentation plus directe, mais malheureusement les excellentes publications sur notre sculpture paraissent dans des revues ou collections peu répandues à l'étranger. (*Altniederlaendische Holzschnitzkunst im Deutschen Museum zum Berlin. Pantheon,* 1942, fasc. 7, pp. 156-162).

— M. L. Brummel étudie les bustes de Platon et de Xénophon, actuellement à la Bibliothèque Nationale de La Haye. En 1724, quand elles étaient dans la collection de Lambert ten Kate à Amsterdam, on les attribuait à Français Duquesnoy. Mais l'auteur sait à quoi s'en tenir sur de semblables traditions quand elles sont bien postérieures à la mort de l'artiste. Aussi, il laisse aux historiens de l'art, le soin de se prononcer définitivement en se basant sur les arguments de style. (*Twee teruggevonden werken van François Duquesnoy. Oud Holland.* t. LIX-1942-fasc. IV, p. 97-101).

— Contrairement à ce qui se constate dans d'autres pays, l'art de la gravure a peu influencé la sculpture de notre pays. Il n'y a guère qu'à citer le cas du Saint-Christophe de Bochold et de celui de Vleeschhuis d'Anvers qui sont inspirés d'une estampe de Jobst de Negher. Aussi, M. Leeuwenberg estime que l'action des peintres a été beaucoup plus importante. Il nous apporte plusieurs preuves dont la plus importante est un groupe de la collection d'Arenberg qui reproduit avec quelques variantes seulement, une mise au tombeau de Roger Van der Weyden actuellement au Prado et dont le dessin se trouve dans les collections du Louvre. (*Laat Middeleeuwsche beeldhouwkunst en hare entleening. Oud Holland,* t. LIX - 1942 - fasc. IV, pp. 118-123).

— Pierre Xavery, né à Anvers en 1647, doit en partie sa formation à la Hollande, puisqu'il suivit les cours de l'Académie de Leyde. M. Pelinck étudie précisément de lui des œuvres qui ont un caractère tout autre que celles de nos compatriotes. Il s'agit d'une série de groupes de genre représentant un bailli, ses échevins, les avocats et les parties. Ces terres-cuites sont empreintes de bonhomie populaire et de saveur folklorique. (*Nieuws over den Beeldhouwer Pieter Xavery. Oud Holland,* t. IX - 1942 - pp. 102-109).

— Nous avons déploré naguère (cette revue t. XI. fasc. 4, pp. 278-279) la perte d'un manuscrit de M. l'Abbé J. Lestocquoy qui était à l'impression en mai 1940. Il porte le titre: *Colard, orfèvre d'Arras et la châsse de Sainte Gertrude de Nivelles* et vient de paraître dans les *Annales de la Société Archéologique et Folklorique de Nivelles et du Brabant wallon* (t. XIII, fasc. I - 1942 - pp. 111-115).

Le jeune et savant conservateur du Musée diocésain d'Arras n'avait pas à insister sur le caractère très français du célèbre chef-d'œuvre dont nous ne saurions assez déplorer la destruction presque totale. L'exécution est, de plus, en partie française. Mais nous sommes mal convaincus par les arguments apportés par l'auteur pour établir que Colard de Douai est l'auteur principal de la fierte tandis que Jacquemon de Nivelles aurait été, pour lui, moins un associé qu'un aide ayant joué un rôle très secondaire.

— *La croix-reliquaire d'Hanzinelle* est faite de fragments d'une autre œuvre. Les auteurs du catalogue de l'exposition tenue à Charleroi en 1911 pensaient qu'il s'agissait d'une frise de châsse. M. F. Courtoy rejette cette hypothèse. En raison de la date (XIIIe siècle) on avait songé à attribuer cette croix à Hugo d'Oignies. En réalité il n'est pas même absolument certain que ce soit un travail belge. M. l'abbé Lestocquoy nous a montré comment les orfèvres du Nord de la France imitaient nos compatriotes. Mais la seule raison qui ferait penser à une origine française est que le prieuré d'Hanzinelle dépendait de l'abbaye de Saint Médard à Soissons. (*Namurcum,* t. XVIII - 1941 - n° 1, pp. 1-5).

— *L'Orfèvre M.-P.-J. Dewez* est un frère cadet du célèbre architecte Formé à Paris, à son retour à Bruxelles, il dut refaire son apprentissage pour accéder aux fonctions de bijoutier-orfèvre, de Charles de Lorraine. Son frère l'introduisit, sans doute, dans les riches abbayes qu'il reconstruisait, mais de toutes ses œuvres il ne reste plus rien. (Léon Dewez. *Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles.* t. 45-1942-pp. 213-216).

— La récente étude de Madame M. Crick-Kuntziger enrichit nos connaissances dans deux domaines à la fois. Tout d'abord on ignorait que la série de compositions consacrées par Corneille Schut d'Anvers aux arts libéraux était inspirée directement de l'Iconologie de César de Ripa, ainsi que le prouve l'inscription d'une tenture du Vatican dont les cartons sont la traduction des gravures du maître anversois.

En outre, Mme M. Crick-Kuntziger prouve qu'il faut attribuer, non pas à Bruxelles,

mais à Bruges les suites de tapisseries des arts libéraux faisant partie des collections du Vatican et du Castello Sforzesco à Milan. Ce ne sont pas les premières que l'éminente spécialiste restitue à ce centre de fabrication dont l'importance était complètement méconnue il y a à peine quelques années encore. (*Recherches sur les tapisseries brugeoises des «Arts libéraux». Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles,* t. XLV pp. 141 - 153).

— *Un carnet d'échantillons* (de dentelles) *du XVIIIe siècle* acquis à la suite de l'exposition de Liége en 1903 a passé longtemps pour un recueil des modèles répandus dans la principauté de Liége. Madame L. Paulis qui a étudié à fond ces près de 300 spécimens estime qu'aucun argument n'est suffisant pour affirmer ou infirmer l'origine liégeoise de cette sélection. (*Bulletin des Musées Royaux d'Art et d'Histoire,* 3e série, t. XIV, n° 2, mars et avril 1942, pp. 37-43).

— *Le pavement de l'ancienne église Saint Jean-Baptiste des Maisieaux* à Nivelles, découvert en 1941 est l'objet d'une note succincte de M. Jean Helbig. Il s'agit de carreaux à incrustation comme ceux découverts jadis à la collégiale Ste Gertrude. (*Annales de la Société archéologique et folklorique de Nivelles et du Brabant wallon,* tome XIII, fasc. I, 1942, pp. 107-109).

— La châsse gothique de saint Rombaut fut aliénée en 1578. Sous le règne des archiducs on en commanda une nouvelle qui fut achevée en 1631. Pour la protéger le magistrat de Malines fit établir un coffre de bois solidement bardé de fer qui devint inutile quand cinq ans après les reliques du martyr furent transférées du jubé à l'autel majeur alors tout nouvellement érigé. Cette pièce caractéristique de menuiserie et de serrurerie fut laissée à l'abandon et finalement déposée au Musée communal. Faute de place, on cessa de l'exposer et on finit par l'oublier. Il fallut attendre le conservateur actuel, M. Augustb De Reeze, pour mettre en valeur cette œuvre enrichie d'une polychromie due à C. Verpoorten et à ses élèves. (*Een oude relikenkist van St Rumoldus in het meschelsch stadsmuseum. Handelingen van den Kon. Kring voor Oudheidkunde, Letteren en Kunst,* t. XLVI (1941), pp. 69-80).

Jean Squilbeck.

2. SCHILDER- EN TEEKENKUNST. — PEINTURE ET DESSIN.

— Les travaux de décapage entrepris dans les églises de Tournai après les incendies et les dégâts de mai 1940 ont révélé l'existence de peintures murales que P. Rolland étudie dans le fascicule III du *Recueil des travaux du Centre des Recherches archéologiques, 1942.* Il y a dans le croisillon nord de l'église Saint-Quentin une «Entrée triomphale de Jésus à Jérusalem» qui occupe une vaste surface (2 × 2,50 m.). L'auteur, rappelant le thème identique représenté par Giotto à l'Arena de Padoue, estime que l'artiste tournaisien a dû être inspiré par une source franciscaine. Pour dater l'œuvre, il établit quelques rapprochements avec la «Cène» de la Biloke de Gand et conclut que la peinture murale de Saint-Quentin a été exécutée au XIVe siècle. Sans doute le style est ici beaucoup plus fruste qu'à Gand, les plis en particulier nous paraissent différents. Comme le sujet est figuré inversé par rapport à d'autres semblables, M. Rolland se demande si le peintre n'a pas copié en l'occurence un carton de tapisserie. (*Peintures murales en l'église Saint-Quentin à Tournai: L'Entrée de Jésus à Jérusalem,* (p. 19-27). Bien que fort abîmée, la peinture murale qui recouvrait le mur du chevet de l'église Saint-Brice — avant d'être détachée par les soins de M. Coremans, chef du laboratoire

des Musées royaux d'Art et d'Histoire, — présente un grand intérêt. En effet, les textes d'archives permettent d'établir des précisions concernant la date et l'auteur de l'œuvre. Il s'agit d'une «Annonciation» surmontée par des anges. Le sujet servait de retable à l'autel de la Vierge qui occupait le fond du chœur agrandi en 1405-1406. Les comptes de l'église conservent le souvenir des travaux d'aménagement et de décoration du chœur. C'est Robert Campin qui est chargé de peindre et de dorer une série de statues et des tabernacles, c'est lui qui peint le fond de la chapelle. On peut donc attribuer à l'artiste tournaisien l'«Annonciation» de Saint-Brice, la seule œuvre venue jusqu'à nous d'un peintre dont la vie est bien connue grâce aux sources d'archives. Malheureusement la peinture murale n'est conservée que bien fragmentairement. *(Peintures murales en l'église Saint-Brice à Tournai: L'Annonciation de Robert Campin,* p. 5-18).

— L'historien d'art berlinois Winkler se propose d'étudier trois artistes sur lesquels l'attention a été attirée depuis quelques années. C'est au grand miniaturiste Sander Bening, qu'il s'intéresse d'abord (Fr. Winkler, *Neuentdeckte altniederländer I : Sanders Bening, Pantheon,* décembre 1942, p. 261-271). Ce maître dont la production se situe durant le dernier tiers du XVe siècle fut l'objet de travaux dus à M. Hulin de Loo; nous citerons notamment sa récente notice sur «Les vignettes chez les enlumineurs gantois entre 1470 et 1500», parue dans les Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 1939, dont Winkler fait d'ailleurs un large usage. Sander Bening entre à la gilde des peintres de Gand en 1469, sous le patronage de Hugo Van der Goes et de Joos Van Wassenhove; il travaille, comme son fils Simon, à Bruges, mais revient à Gand, notamment pour y mourir en 1519. Bening est le premier à réaliser le décor des bordures teintées en utilisant en abondance fleurs, animaux, joyaux, objets décoratifs; parfois la bordure comporte des motifs architecturaux, voire un intérieur dans lequel apparaît Marie de Bourgogne ayant à portée de main son livre d'Heures, un coffret à bijoux, des fleurs. Cette manière sera dépassée et les bordures seront dorénavant animées de scènes avec personnages et épisodes. Comme Hulin de Loo et Lyna, Winkler estime que l'artiste connu sous l'appellation de Maître de Marie de Bourgogne peut être identifié avec Sander Bening. A la liste de ses œuvres connues, Winkler ajoute un manuscrit conservé à Windsor et provenant de la chapelle Sainte-Anne de Gand; le maître l'enlumina vers 1476. Bening travaillait donc alors pour Gand, son style manifeste des rapports avec celui de Hugo Van der Goes et celui de Juste de Gand, Sander Bening est plutôt artiste gantois que brugeois. Il est le meilleur disciple de Van der Goes pour l'enluminure, comme Jean Perréal est son meilleur élève-peintre.

— Après Reinach, Hulin de Loo, Faider et d'autres, M. V. Tourneur reprend l'examen du *Quatrain de l'Agneau mystique (Académie royale de Belgique, Bulletin de la Classe des Lettres,* 1942, p. 90-107). L'auteur a procédé à une revision complète du problème, prenant comme base l'inscription peinte sur le cadre, en s'aidant de la copie de Van Huerne et en faisant appel aux données de la philologie et de la prosodie. Il suggère de compléter le troisième vers par le mot *perpessus* et propose de traduire ainsi le quatrain: «Le peintre Hubert Eyck — aucun plus grand artiste que lui n'a été trouvé — a commencé (ce tableau) et Jean, son frère, le second dans son art, ayant supporté jusqu'au bout le poids (du travail) à la prière de Josse Vyt, par ce vers, le 6 mai (1432) place l'œuvre terminée sous votre garde». M. Tourneur termine son analyse en examinant à quelle date remonte le quatrain. Il fait siennes les observations judicieuses faites par Renders et Lyna à ce propos et y ajoute une remarque : Jean Van Eyck fait figure d'acteur dans le quatrain, c'est lui qui remet le tableau à la garde des chanoines

de Gand. Si le quatrain avait été contemporain de la donation, c'est le nom du mécène Josse Vyt qui aurait été à l'honneur et non celui du peintre. Le quatrain révèle des préoccupations d'historien de l'art qui désire établir la double paternité du tableau.

— Le précieux panneau, «Vierge et Enfant» avec vue de Sainte-Gudule et des remparts de Bruxelles dans le fond, œuvre de Bernard Van Orley de la collection du Baron Robert Gendebien, à Bruxelles (ancienne collection Stroganoff, à Rome) a été exposé à Londres en 1937, à Worcester et Philadelphie en 1939, à Bruxelles en 1941. Ce panneau plein de charme, au coloris si harmonieux, fait l'objet d'une description précise de la part de J. W. Moltke, *Eine Madonna des Barent Van Orley, Pantheon,* décembre 1942, p. 259-260. L'auteur date le tableau des années 1516-1518.

— Pour Robert-L. Delevoy *(Une étude de Peeter Huys au musée de Bruxelles, Apollo,* 1942, n° 14, p. 12-13) la «Tentation de saint Antoine» du musée de Bruxelles, n° 1013, ancienne collection Somzée) est proche de celle que le même artiste signa et data en 1547 (musée du Louvre). Il y reconnaît une œuvre de jeunesse des environs de 1545 et souligne l'importance de l'influence exercée par Jérôme Bosch dans cette composition.

— Van Mander a conservé le souvenir du peintre Jacques de Poindre, il a donné quelques renseignements sur son genre. Julius Held et W. Stechow ont retrouvé en 1938 un portrait d'abbé signé par ce maître malinois en 1563 (Baltimore, Walters Art Gallery). Un second portrait de l'artiste vient d'être identifié en Hollande, il provient des collections Malherbe et Foucart à Valenciennes, Somzée à Bruxelles (J.-G. Van Gelder, *Nieuw werk van Jacob de Punder-Jacques de Poindre-, Oud Holland,* 1942, p. 129-133). L'auteur se demande si le personnage figuré ne serait pas l'abbé Nicolas de Spira de l'abbaye norbertine (et non bénédictine) de Grimbergen.

— Dans son catalogue iconographique de Juste Lipse, Mlle Berryer fit connaître une série de répliques du célèbre tableau de Pierre-Paul Rubens, «Les quatre philosophes», du palais Pitti à Florence. P. Fierens propore d'y ajouter une toile découverte récemment dans une collection bruxelloise et qui reproduit le même sujet avec grand brio *(Une version inédite des «Quatre philosophes», de Rubens, Apollo,* 1942, n° 13, p. 5-8.

— H.-G. Evers signale une nouvelle version de la «Vénus refroidie» de Rubens qui passa du commerce viennois (1920) à l'Académie des Beaux-Arts de Vienne (*«Frierende Venus) von Rubens, Pantheon,* avril 1942, p. 83-86). Un nettoyage prouva que l'attribution à Rubens s'imposait au lieu de celle de Gérard Seghers. Cette œuvre peut se dater de 1612 environ, elle rentre dans la catégorie des petits tableaux exécutés par Rubens pour des collectionneurs particuliers. Au cours de son étude l'auteur compare ce tableau à d'autres thèmes, et notamment au groupe de «Samson et Dalila» dont il a retrouvé un exemplaire dans la collection August Neuerburg à Hambourg (H.-G. Evers, *Samson et Dalila de Pierre-Paul Rubens, Apollo,* décembre 1942, p. 5-9). Le propriétaire l'avait acquis dans le commerce parisien en 1929 sur le conseil de L. Burchardt. Des inventaires et des correspondances publiés par Denucé mentionnent la présence de «Samson et Dalila» peint par Rubens dans la collection Rockox à Anvers. Or Frans Francken le vieux a donné vers 1630-1635 une vue de «La galerie d'art du bourgmestre Rockox» que Evers publie dans *Apollo,* 1942, n° 15, p. 11-15. L'œuvre est conservée de nos jours à la galerie de Schleissheim: on voit au-dessus de la hotte de la cheminée le groupe de «Samson et Dalila» que la gravure de Jacob Matham reproduit.

J. Lavalleye.

Sous le titre «*De Gentenaars en de processie van Doornik*» (*Oostvlaamsche Zanten*, Gent, 1943, nº 1, p. 11-24) M. H. Nowé, s'aidant de toute la documentation archivistique requise, étudie, du point de vue historiqque, la participation très importante des Gantois à la fameuse Procession de Tournai. C'est surtout le caractère officiel de cette participation qu'il envisage et il en suit l'expression de 1321 à 1487. L'art n'était pas absent de cette manifestation et il serait intéressant de savoir exactement en quoi consistait la décoration, confiée à des peintres et à des sculpteurs, du baldaquin qu'offraient chaque année ces pieux diocésains, et de rechercher si, par ce canal, les conceptions esthétiques gantoises n'ont pu influencer celles de l'école de Tournai.

P. R.

4. WAPENKUNDE. — HERALDIQUE.

M. Walraet décrit dans *Namurum* (1941) *Un acte original du comte de Namur Philippe-le-Noble retrouvé à Lamorteau*.

Il est fort heureux qu'il l'ait découvert mais il est regrettable que pareils documents sortis jadis des chartriers par la négligence de quelque emprunteur ne rentrent pas dans les collections publiques. Mais ne cherchons pas querelle à l'actuel détenteur qui s'est montré généreux et accueillant; nous avons assez de critiquer le dénicheur sur un point important de son étude: la description des sceaux. Pareille description ne saurait être trop précise, fidèle et complète.

Or, quand M. Walraet nous expose que Philippe de Hainaut dit le Noble, comte et marquis de Namur en 1211, figure sur son scel équestre, coiffé d'un *armet*, il manque de précision et commet un anachronisme. Son *habillement de tête* est le heaume à timbre plat, dit de Philippe-Auguste.

Quand il dit cet armet muni d'*ouvertures guillochées et grillagées*, son bouclier suspendu *par* sa lance en arrêt, garnie d'un *pennon à longues franges*, il fait montre d'imagination et manque de fidélité. Cette lance, en réalité munie d'un long gonfanon flottant est assurée sous le bras droit du cavalier et appuyée sur le bord supérieur du bouclier.

Quand il ne souffle mot des pièces chargeant ce bouclier, il est incomplet et impardonnable. Cette omission est, en effet, d'autant plus grave que le bouclier porte le *chevronné* de Hainaut (dont on perçoit la moitié dextre sur ce bouclier placé de profil) et que cette particularité fait de ce scel un des plus vieux spécimens de scel à doubles armoiries, puisque le contre-sceau, lui, porte le lion brisé d'une cotice.

Nous disons bien: brisé d'une cotice brochant sur le lion et non, comme M. Walraet: *un lion bandé*, car, en ce disant, M. Walraet manque, une fois de plus, de fidélité et de précision. Un lion bandé, en bonne héraldique, serait un lion dont le corps serait strié de bandes colorées d'émaux divers. L'expression *lion bandé* est, sans doute, empruntée par l'auteur au vocabulaire des numismates qui l'emploient pour faire court; elle est incorrecte: la bande est une pièce honorable, comme on dit, et ne constitue pas une brisure; le lion de Namur n'en est jamais chargé avant l'époque moderne.

Nous insistons sur ces détails qui déparent l'intéressante notice publiée par ce jeune érudit, afin de le mettre en garde contre pareilles négligences. La description d'un sceau, pour être scientifique et par conséquent utile, ne saurait être trop minutieuse.

Alb. Huart.

La *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art* succède depuis 1931 aux anciennes publications in-8° de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, c'est-à-dire aux *Annales* et aux *Bulletins*, remontant aux années 1843 et 1868 et dont les derniers volumes sont respectivement le tome LXXVIII (7me série, T. VIII), paru en 1930, et le Bulletin de 1929.

Certains fascicules de ces anciennes publications sont encore disponibles. On peut se les procurer en s'adressant au secrétariat de la revue.

Il en est de même des tomes II et III de l'édition in 4°, hors série, de l'ouvrage de DEWITTE, *Histoire monétaire des Ducs de Brabant*, Anvers, 1894-1900.

Des réductions sont accordées le cas échéant.

Uitgever: *Koninklijke Belgische Academie voor Oudheidkunde; Secretariaat St. Hubertusstraat, 67, Berchem-Antwerpen.*
Verantwoord. hoofdredacteur: *Paul Rolland, St. Hubertusstraat, 67, Berchem-Antwerpen.*
Drukker N° 1007: *Drukk. en Publ. Flor Burton, N. M., Jules Burton, Beheerder-Bestuurder, Korte Nieuwstraat, 28, Antwerpen.*

Editeur: *Académie royale d'Archéologie de Belgique; Secrétariat, 67, rue St. Hubert, Berchem-Anvers.*
Rédact. en chef respons.: *Paul Rolland, rue St. Hubert, 67, Berchem-Anvers.*
Imprimeur Nr 1007: *Impr. et Publ. Flor Burton, S.A., Jules Burton, Administr.-Directeur, 28, courte rue Neuve, Anvers.*